

ACADEMIE ROYALE KONINKLIJKE ACADEMIE
DES VOOR
SCIENCES d'OUTRE-MER OVERZEESE WETENSCHAPPEN

BULLETIN MEDEDELINGEN
DES SÉANCES DER ZITTINGEN

(Nouvelle série — Nieuwe reeks)

VII — 1961 — 2



Rue de Livourne, 80A
BRUXELLES 5
(Belgique)

Livornostraat, 80A
BRUSSEL 5
(België)

1961

PRIX : F 180
PRIJS:

Abonnement 1961
(6 num.) } F 840

AVIS AUX AUTEURS.

L'A.R.S.O.M.* publie les études dont la valeur scientifique a été reconnue par la Classe intéressée sur rapport d'un ou plusieurs de ses membres (voir Règlement général dans l'Annuaire, fasc. 1 de chaque année du *Bulletin des Séances*).

Les travaux de moins de 32 pages sont publiés dans le *Bulletin*, tandis que les travaux plus importants prennent place dans la collection des *Mémoires*.

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétariat, 80A, rue de Livourne, à Bruxelles 5. Ils seront conformes aux instructions consignées dans la « Notice de présentation des manuscrits » (voir *Bull.* 1958, N. S., T. IV, fasc. 3, p. 756, *Bull.* 1959, N. S., T. V, fasc. 2, p. 340 et *Bull.* 1960, N. S., T. VI, fasc. 2, p. 422), dont un tirage à part peut être obtenu au Secrétariat sur simple demande.

BERICHT AAN DE AUTEURS.

De K. A. O. W.* publiceert de studies waarvan de wetenschappelijke waarde door de betrokken Klasse erkend werd, op verslag van één of meerdere harer leden (zie het Algemeen Reglement in het Jaarboek, afl. 1 van elke jaargang van de *Mededelingen der Zittingen*).

De werken die minder dan 32 bladzijden beslaan worden in de *Mededelingen* gepubliceerd, terwijl omvangrijker werken in de verzameling der *Verhandelingen* opgenomen worden.

De handschriften dienen ingestuurd naar de Secretarie, 80A, Livornostraat, Brussel 5. Ze zullen rekening houden met de richtlijnen samengevat in de « Nota over de indiening van handschriften » (zie *Meded.* 1958, N.R., B. IV, afl. 3, blz. 757, *Meded.* 1959, N. R., B. V, afl. 2, blz. 341 en *Mededel.* 1960, N. R., B. VI, afl. 2, blz. 423), waarvan een overdruk op eenvoudige aanvraag bij de Secretarie kan bekomen worden.

* Par arrêté royal en date du 8 décembre 1959, la dénomination de l'Académie royale des Sciences coloniales a été modifiée en

Académie royale des
Sciences d'Outre-Mer
80 A, rue de Livourne
BRUXELLES 5
(België).

* Bij koninklijk besluit van 8 december 1959, werd de benaming der Koninklijke Academie voor Koloniale Wetenschappen, gewijzigd in

Koninklijke Academie
voor Overzeese Wetenschappen
Livornostraat, 80 A
BRUSSEL 5
(België).

**CLASSE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES**

**KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE
WETENSCHAPPEN**

Séance du 16 janvier 1961.

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *F. Van der Linden*, directeur sortant et présidée ensuite par M. *J.-M. Jadot*, directeur.

Sont en outre présents : MM. A. Burssens, H. De Cleene, S. E. M^{gr} J. Cuvelier, MM. L. Guébels, Th. Heyse, A. Sohier, le R. P. J. Van Wing, membres titulaires ; le R. P. E. Boelaert, MM. P. Coppens, V. Devaux, A. Durieux, F. Grévisse, G. Malengreau, P. Orban, le R. P. G. van Bulck, M. J. Stengers, membres associés ; M. J.-J. Maquet, le R. P. M. Storme, membres correspondants, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés : MM. J. Ghilain, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, G. Smets, A. Stenmans, E. Van der Straeten, J. Vanhove, M. Verstraete, M. Walraet.

Compliments.

Le directeur sortant, M. *F. Van der Linden* et le directeur de la Classe pour 1961, M. *J.-M. Jadot*, échangent les compliments d'usage.

Vœu des Académies royales de Belgique.

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe qu'à ce jour MM. le Premier Ministre, le Ministre de la Santé Publique et de la Famille, ainsi que le Président du Conseil national de la Politique scientifique ont accusé réception du *vœu* qui leur avait été transmis collectivement par les Secrétaires perpétuels des cinq Académies royales de Belgique (voir p. 1068).

L'influence de l'évolution culturelle sur l'équilibre psychique.

Se ralliant aux conclusions des rapporteurs, MM. *A. Moeller de Laddersous* et *N. De Cleene*, la Classe décide l'impression,

Zitting van 16 januari 1961.

De zitting werd geopend te 14 u 30 door de *H. F. Van der Linden*, uitstredend directeur, en vervolgens voorgezeten door de *H. J.-M. Jadot*, directeur.

Aanwezig : De HH. A. Burssens, N. De Cleene, Z.E. M^{gr} J. Cuvelier, de HH. L. Guébels, Th. Heyse, J.-M. Jadot, A. Sohier, E. P. J. Van Wing, titelvoerende leden ; E. P. E. Boelaert, de HH. P. Coppens, V. Devaux, A. Durieux, F. Grévisse, G. Malengreau, P. Orban, E. P. G. van Bulck, de H. J. Stengers, buitengewone leden ; de H. J. J. Maquet, E. P. M. Storme, corresponderende leden, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd : De HH. J. Ghilain, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, G. Smets, A. Stenmans, E. Van der Straeten, J. Vanhove, M. Verstraete, M. Walraet.

Begroeting.

De uitstredende directeur de *H. F. Van der Linden* en de directeur der Klasse voor 1961, de *H. J.-M. Jadot*, wisselen de gebruikelijke begroetingen.

Wens van de Koninklijke Academiën van België.

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat, tot op heden, de HH. Eerste Minister, de Minister van Volksgezondheid en van de Familie evenals de Voorzitter van de Nationale Raad voor Wetenschapsbeleid ontvangst hebben gehad van de *wens* die hen gemeenschappelijk door de Vaste Secretarissen van de vijf Koninklijke Academiën van België overgemaakt werd (zie blz 1069).

« L'influence de l'évolution culturelle sur l'équilibre psychique ».

Zich verenigend met de besluiten van de verslaggevers, de HH. *A. Moeller de Laddersous* en *N. De Cleene*, beslist de Klasse

compte tenu des possibilités budgétaires, et sous le titre ci-dessus modifié, du travail de MM. Ch. MERTENS de WILMARS et *alii*, dans la collection des *Mémoires in-8°*.

La morale bantoue et le problème de l'éducation morale au Congo.

Au nom de M. *J. Ghilain*, absent pour cause de santé, le *Secrétaire perpétuel* présente l'ouvrage de M. J. RUYTINX, intitulé comme ci-dessus et publié en 1960, par l'Institut de Sociologie Solvay (126 pp., in-8°) (voir p. 196).

La communauté franco-afro-malgache.

Au nom de M. *M. Walraet*, absent et excusé, le *Secrétaire perpétuel* présente l'ouvrage de M. F. DUMON, intitulé comme ci-dessus et publié en 1960, par l'Institut de Sociologie Solvay (295 pp., in-8°) (voir p. 205).

De l'homme et des prémisses de la Science.

Se ralliant aux conclusions du rapport de M. *J.-M. Jadot* sur un manuscrit de M. M.-E. DEHOUSSE, intitulé comme ci-dessus, la Classe décide de ne pas publier ce travail.

Notes sur l'histoire du Congo, spécialement du Bas-Congo.

La Classe décide de publier une communication de S.E. Mgr *J. Cuvelier*, intitulée comme ci-dessus (voir p. 211).

Colloque sur « Le rôle des Instituts d'études et la coopération technique avec l'Afrique ».

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe qu'en mars 1961, le Centre international de Liaison des Instituts d'Études africaines (Secrétaire général : M. G. RIOND), organisera à Paris un Colloque sur le thème susdit.

Les Confrères que la chose intéresse peuvent obtenir des informations complémentaires au Secrétariat de l'A. R. S. O. M.

het werk van de HH. Ch. MERTENS DE WILMARS et *alii*, dat bovenstaande titel draagt, binnen de grenzen der budgetaire mogelijkheden in de *Verhandelingenreeks* in-8° uit te geven.

« La morale bantoue et le problème de l'éducation morale au Congo ».

Namens de H. J. Ghilain, afwezig wegens gezondheidsredenen, stelt de *Vaste Secretaris* het werk voor van de H. J. RUYTINX, getiteld als hierboven en dat gepubliceerd werd, in 1960, door het « Institut de Sociologie Solvay » (126 blz., in-8°) (zie blz. 197).

« La communauté franco-afro-malgache ».

Namens de H. M. Walraet, afwezig en verontschuldigd, stelt de *Vaste Secretaris* het werk voor van de H. M.-F. DUMON, getiteld als hierboven, en dat gepubliceerd werd, in 1960, door het « Institut de Sociologie Solvay » (295 blz., in-8°) (zie blz. 205).

« De l'homme et des prémisses de la Science ».

Zich aansluitend bij de beslissingen van het verslag van de H. J.-M. Jadot over het handschrift van de H. M.-E. DEHOUSSE, getiteld zoals hierboven, beslist de Klasse dit werk niet te publiceren.

« Notes sur l'histoire du Congo, spécialement du Bas-Congo ».

De Klasse beslist een mededeling van Z. E. Mgr J. Cuvelier, getiteld zoals hierboven (zie blz. 211) te publiceren.

Colloquium over de rol der Studie-instituten en de technische samenwerking met Afrika.

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat in maart 1961, het « Centre international de liaison des Instituts d'Études africaines » (Algemeen Secretaris : de H. G. ROND) een colloquium zal inrichten te Parijs over hogervermeld thema.

Belangstellende confraters kunnen nadere inlichtingen hierover bekomen op de Secretarie der K. A. O. W.

Fonds national de la Recherche scientifique.

A la demande du Secrétaire général du F. N. R. S., le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe que, conformément au Règlement organique du Fonds, les demandes de subventions pour l'année académique 1961-62 doivent parvenir au secrétariat du F. N. R. S. avant le 1^{er} mars 1961.

Les Confrères que la chose intéresse peuvent obtenir des informations complémentaires au Secrétariat de l'A. R. S. O. M.

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, procèdent à l'élection de M. *V. Devaux* en qualité de membre titulaire.

La séance est levée à 15 h 50.

Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek.

Op vraag van de Algemene Secretaris van het N. F. W. O., deelt de *Vaste Secretaris* de Klasse mede dat, overeenkomstig het Organiek Reglement van het Fonds, de toelage-aanvragen voor het academisch jaar 1961-62 op het Secretariaat van het N. F. W. O. moeten toekomen voor 1 maart 1961.

Belangstellende Confraters kunnen nadere inlichtingen hierover bekomen op de Secretarie der K. A. O. W.

Geheim comité.

De ere- en titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, gaan over tot het verkiezen van de H. *V. Devaux* tot titelvoerend lid.

De zitting werd geheven te 15 u 50.

—

—

—

J. Ghilain. — Présentation du travail de M. Jacques Ruytinx, intitulé: « La morale bantoue et le problème de l'éducation morale au Congo ».

A la suite d'une mission entreprise à la demande de la section de l'Enseignement du CEMUBAC, l'Institut de Sociologie Solvay vient de publier les résultats d'une étude faite par M. J. RUYTINX.

Mon but n'est pas de tenter une analyse de l'excellent travail de M. RUYTINX, mais de souligner l'intérêt de la méthode qu'il a suivie pour étayer les conclusions auxquelles il aboutit.

M. RUYTINX déclare, dès le principe, qu'à mesure que se développent les centres extra-coutumiers du Congo, par la nécessité de rassembler la main-d'œuvre indispensable aux grandes entreprises, les phénomènes d'acculturation, c'est-à-dire de l'approche des cultures européennes par des indigènes imbus de cultures coutumières, valorisaient à l'extrême les modèles occidentaux présentés et dévalorisaient d'une manière exagérée les institutions traditionnelles des sociétés coutumières.

Peu à peu cependant, alors que les Noirs évolués eux-mêmes ne prenaient que peu conscience des conflits et des incompatibilités qui naissent des contacts continuels et immédiats des cultures européennes et coutumières, il apparut progressivement à ceux qui se penchaient sur ces phénomènes qu'il fallait, non pas se référer, pour en expliquer les actions, comme le dit M. RUYTINX, à l'influence d'une société forte sur une société faible, mais à l'interaction de deux sociétés fortes, techniquement inégales, mais socialement bien structurées, avec, du côté indigène, un aspect statique très prononcé, rigoureusement ancestral, qui fortifie et bloque la société indigène et fait que l'Africain n'accède pas à nos valeurs sans un profond déchirement et qu'il ne les vit pas, sans être rappelé sans cesse ... à son passé tout proche.

Cette revalorisation de la culture africaine voulue de plus en plus par les Congolais eux-mêmes, peut être appelée à atténuer

les conflits moraux si l'on cherche à ceux-ci, avec les autochtones, des solutions appropriées aux milieux dans lesquels ils apparaissent ; ainsi pourraient disparaître les fâcheux complexes que développe généralement toute situation coloniale ou que laisse irrémédiablement après elle toute situation de cette espèce.

L'auteur se propose de sauvegarder autant que possible l'apport coutumier, de l'exploiter au mieux des intérêts collectifs et individuels, de l'adapter au lieu de l'abandonner, et quand il serait souhaitable de l'abandonner, de le faire en proposant de nouvelles valeurs en disant :

« Si vous voulez ceci, il est probable qu'il faille adopter cela ».

Il ne sert à rien, en effet, d'affirmer qu'une institution dans une société donnée, est supérieure à d'autres institutions, valeurs ou règles, car, comme le déclarait le gouverneur général F. ÉBOUÉ, nous ne referons pas l'indigène à partir de nous, nous l'élèverons à partir de lui-même et M. A. SOHIER écrivait :

« ...presque toutes les législations par lesquelles nous essayons de modifier d'office les coutumes, ou bien restent lettre morte, ou bien ont des incidences inattendues ».

Il en résulte que, comme l'écrivait M. GRIAULE, l'école devra peu à peu s'acheminer vers un enseignement qui, sur le plan supérieur, donnera une place importante aux philosophies africaines.

Il est donc préférable d'abandonner une sorte d'idéalisme moral, si le but que l'on se propose est de comprendre et d'aider.

Il faut réaliser que le climat moral s'est détérioré sous l'action de plusieurs facteurs, que certains assimilent à la socio-pathologie.

Le problème qu'examine M. RUYTINX, consiste en la recherche des valeurs morales coutumières et l'étude de ce qu'elles deviennent dans les situations nouvelles, en même temps qu'il recherche ce que deviennent les valeurs occidentales, considérées comme des données empiriques quant on les propose aux Noirs.

Il distingue trois problèmes :

1^o Quelles valeurs morales coutumières faut-il retenir ?

2^o Quelles valeurs morales nouvelles faut-il proposer et comment le faire ?

3^o De quelles notions morales ne faut-il guère parler ?

Cette méthode est donc exclusive de deux préjugés très répandus ; d'abord : « que la société coutumière congolaise est néfaste dans son organisation et ses institutions » ensuite, « que la société coutumière congolaise est parfaite, mais que nous l'avons mal comprise ».

Il faut reconnaître, d'autre part, si l'on veut être objectif, que cette dernière assertion n'est pas exacte, car une certaine mésentente a surgi entre les Noirs eux-mêmes au sujet de leurs propres coutumes, car toutes les populations congolaises ne répondent pas de la même manière aux mêmes *stimuli* et les extrapolations sociologiques ou psychologiques concernant les populations congolaises constituent autant de généralisations abusives.

En réalité, il y a donc des comportements communs assez facilement isolables et des comportements différentiels qu'il faut noter soigneusement.

L'auteur examine ensuite les structures normatives traditionnelles de la société congolaise et les conduites normales de l'individu. Il établit, en se basant sur une étude de M. G. BRAUSCH, que la société indigène est coutumièrément un ensemble de groupes différenciés dont les rôles sont précis. Le milieu coutumier n'est donc pas simple, mais à l'opposé, par certains de ses aspects, extraordinairement complexe.

La motivation la plus profonde de la plupart des actes coutumiers, c'est la peur.

L'expression « crainte ancestrale » est correcte dans plus d'un sens. Elle se traduit par une crainte de l'isolement et c'est celle-ci, qui donne toute leur cohérence aux groupes de parentés tels la famille, la parentèle, le clan et détermine l'intensité d'obligation des règles de conduite dans la société.

Le culte des ancêtres est pour les Noirs une véritable religion, au sens étymologique du terme. Les ancêtres fascinent et parfois terrifient sans jamais être aimés. Ils sont puissants, ils menacent et sanctionnent par personne interposée. Ils inspirent la conduite, par leur manque d'approbation et de désapprobation.

Un premier groupe de règles fondamentales, les règles de la solidarité clanique se précise à partir des motivations que sont la peur de l'isolement et le désir de sécurité, car tout abandon d'un membre du clan par un autre, indispose l'ancêtre. Pour l'avoir avec soi, dans ce cas, il est clair que ces pratiques sont étrangères à toute considération morale. Mais il reste que l'on peut dire en gros, que le fondement transcendant à l'impératif moral ou juridique, est la volonté des ancêtres.

Ces constantes relations entre le monde imitateur, celui des vivants et le monde contempteur, celui des morts, existent à cause de l'appartenance de ces êtres à une collectivité, le clan, ensemble de tous les descendants, par filiation masculine ou féminine d'un aïeul commun ou d'une aïeule commune.

L'appartenance au clan confère à l'homme, un statut ontologique, mais celui-ci a d'autres sources encore, liées à des moments divers de la vie : les cérémonies rituelles d'initiation.

Le clan apparaît en tant qu'organe de moralité sévère mais courante pour le milieu.

L'éducation familiale est toute différente en Afrique centrale que dans l'Occident. En Occident, l'unité familiale est constituée par l'ensemble des conjoints et des enfants, c'est à lui qu'est dévolu le rôle éducatif véritable.

En Afrique centrale, bien que le groupe d'intimité constitué par les conjoints et les enfants a aussi charge éducative jusqu'à un certain point, le possesseur réside souvent loin de lui.

L'éducation de la fille se fera dans des conditions très différentes de celle du fils.

Il est néanmoins très difficile d'apprécier à sa juste valeur l'éducation familiale congolaise. L'enfant semble être à la fois l'objet d'une grande indulgence, puis de punitions dont la sévérité effraie. A la longue, bien qu'on semble s'occuper peu de lui, il est complètement subjugué par les normes de la structure clanique.

Il apparaît donc que le système occidental d'éducation familiale est foncièrement différent du système bantou.

Après avoir montré le rôle que joue la famille et certains impératifs liés au clan ou à la croyance en l'influence que peuvent avoir les rapports personnels avec autrui sur la force vitale de l'individu, M. RUYTINX fait remarquer que le clan n'inspire pas tous les comportements individuels.

M. G. BRAUSCH, dans sa remarquable étude des groupes Nkutshu de la haute Lukenie, a montré que de nombreux groupes à caractère associatif viennent compléter la société indigène en y exerçant des activités et des influences directement ou indirectement sur leurs membres et même, par l'exemple, sur ceux qui leur restent étrangers.

S'intégrer dans des groupes de solidarité est, selon M. RUYTINX, une nécessité vitale pour l'autochtone, car elle répond à sa crainte de l'isolement.

L'un des premiers groupes extra-parentaux à se constituer est la classe d'âges.

L'appartenance à ces groupes donne lieu, on le sait, à des rites de passage ou initiations. L'étude des rites constitue un enseignement complexe.

L'éducation sexuelle est un épisode essentiel de l'éducation générale, mais axée sur la nécessité de la procréation ou de la continuité de la vie, entourée d'une réelle décence.

Dans certaines régions du Congo, les associations professionnelles ont perdu beaucoup de leur activité, mais il en reste encore une sorte d'idéal moral traditionnel qu'inspire, dans une certaine mesure, la vie coutumière. Elle ne vise ni au bien pour le bien, ni au devoir pour le devoir, mais plutôt à la conservation ou à l'augmentation de la force vitale de l'individu.

L'auteur donne ensuite des exemples de règles coutumières, qui montrent qu'envisagées à notre point de vue, les règles pratiques de morale sociale des Congolais se rapprochent assez de nos règles morales occidentales.

Quant à la magie, c'est-à-dire la connaissance et l'usage effectif de techniques d'utilisation de forces occultes pouvant agir à distance, l'auteur montre la place énorme qu'elle tient encore au Congo, étant donné que 75 % environ de la population du pays est rurale.

Contrairement à ce que certains pensent, l'auteur affirme que les situations nouvelles créées par le contact avec le Blanc, n'ont en rien diminué la peur dans laquelle ils baignent et que la connaissance des sciences et des techniques modernes n'a pas entamé la croyance dans les causes magiques, mais fait cumuler celles-ci avec les causes indiquées par l'enseignement scientifique.

L'auteur distingue la magie clanique, qui se présente comme l'instrument officiel par lequel les membres du clan assurent à ce dernier certains avantages de conservation et la magie personnelle, qui est l'affaire du jeteur de sorts ou sorcier.

Dans un domaine aussi mystérieux que celui de la magie, les abus sont aisés. Certains groupes ou sectes se forment pour agir plus efficacement, certaines pratiques sont maléfiques.

L'action des devins, qui, fréquemment, organisent l'épreuve du poison pour rechercher les prétdendus jeteurs de sorts, est réelle et la société coutumière normale est construite pour les tolérer.

M. RUYTINX, tout en déclarant que la fonction des devins est ambiguë, estime que des arguments sérieux militent pour leur maintien, car plus une société est fermée, plus grand est le péril de supprimer ou de modifier, surtout à partir de l'extérieur, un des impératifs généralement admis.

Certes, les procédés magiques sont dangereux, la magie et la sorcellerie dans les sociétés primitives sont des techniques qui relèvent des théories de la connaissance, pour acquérir richesse et pouvoir, santé et bonheur.

Elles servent à l'action, à la coercition, à la justice, mais elles procurent un bouc émissaire pour tout événement détestable et calment les nerfs des anxieux.

Elles répondent à une fuite devant la peur qui engendre elle-même la peur. C'est l'esprit expérimental qui fait surtout défaut.

L'erreur est plutôt, pense M. RUYTINX, dans le caractère invérifiable de l'hypothèse fondamentale et dans le mauvais usage des techniques de confirmation, car on ne retient que les résultats positifs et on néglige les résultats négatifs.

L'auteur examine ensuite deux notions controversées, la polygamie et la dot, institutions, dit-il, qui ont été le moins comprises. Il démontre que la polygamie répond aux conceptions, aux interdits et aux usages d'hygiène des sociétés noires et que la dot est plutôt, à la différence de ce que l'on croit, un contrat complexe entre les familles des deux conjoints. Le bien, le mal et la justice dérivent de la conception indiquée par le Père Pl. TEMPELS, qui caractérise l'éthique bantoue comme une technique de conservation et d'accroissement de la force vitale de l'individu et de la collectivité.

La culpabilité personnelle est, moins que chez nous, à l'origine de la constitution de l'idée particulière de la personne morale. Une fois réparation faite, l'affaire est finie, y revenir fait apparaître que l'on est rancunier.

Les tabous, les règles, les sanctions assurent l'existence du bien et du mal. Mais ceux-ci doivent être singulièrement circonscrits à la communauté qui s'est placée sous la protection particulière de ceux-là. Ils sont moins graves s'ils affectent des communautés étrangères.

Quels sont les rapports entre le droit et la morale dans les sociétés coutumières ?

Les sanctions intérieures qui, d'après nous, relèvent de la conscience, sont pratiquement inexistantes.

Par contre, les sanctions extérieures sont nombreuses et impérieuses, elles visent toutes à la réparation du préjudice subi.

M. RUYTINX examine ensuite quel est le comportement des individus dans les milieux nouveaux, c'est-à-dire les groupes de populations non homogènes comme le sont les centres extra-coutumiers, semi-coutumiers, les milieux scolaires, professionnels, certains milieux familiaux, etc.

Leur existence est la conséquence directe ou indirecte du contact acculturel.

La solution des problèmes d'acculturation est, dès lors, liée à des choix, des adaptations qui ne sont pas toujours aisés. Elle suppose le maintien de certaines conduites traditionnelles, l'abandon de certaines règles de conduite éprouvées de la coutume, enfin à des réponses qui ne donnent pas satisfaction à certaines normes nouvelles.

Les règles de conduite traditionnelles qui répondent à la structure des sociétés indigènes, ce sont les règles de dépendance, de protection qui assurent la sécurité personnelle du Noir. On voit donc que l'abandon de ces relations de dépendance sous l'empire du maître européen, qui ne les aime pas (car elles incitent notamment à des déplacements) multiples est malaisé à obtenir.

On a été amené à réformer certaines pratiques judiciaires, qui portaient une atteinte directe aux coutumes et tendaient, par conséquent, à dégrader la personne humaine du Noir.

- La difficulté réelle, dit M. RUYTINX, est de conserver les conduites de dépendance qui se montrent fructueuses, tout en abandonnant celles qui constituent un frein au progrès.

D'autre part, l'introduction du travail de conception occidentale modifie certaines conceptions coutumières.

Dans une économie de production, telle que nous la concevons, le travail s'appuie sur l'effort individuel rémunéré. Il n'en est pas de même chez les Congolais, où, nous le savons, la notion de famille est très large.

Il se développe donc une incompatibilité entre la conception de l'effort individuel rémunéré et celle du devoir de solidarité coutumière, qui impose théoriquement aux membres privilégiés d'une famille, mais pratiquement à n'importe quel ménage, de secourir des frères de race de passage à la ville. La solidarité clanique se transforme donc en véritable parasitisme familial.

Se pose aussi la question de l'utilisation du profit individuel, car la vertu d'économie est peu pratiquée.

Que sera donc la morale des milieux nouveaux ?

Si elle veut répondre aux conditions nouvelles de la vie indigène, cette morale doit s'inspirer, à la fois, de l'idée de compétition correcte et de l'idée de dignité humaine.

Ce qui trouble le Noir, c'est l'absence d'un modèle à suivre, compte tenu d'une part, des impératifs proposés par l'Européen et d'autre part, des impératifs coutumiers.

La société congolaise, habituée à la sécurité, a besoin que se crée un système de lois sociales qui la tienne en équilibre, car les motivations abstraites comme le devoir, l'honneur, le goût du métier, restent lettre morte.

Quels seront dès lors les éléments à retenir pour l'élaboration d'un programme congolais d'éducation morale, qui tienne compte des réalités ?

M. RUYTINX rappelle que ses observations sont les résultats d'enquêtes socio-pédagogiques menées dans différents milieux scolaires extra-coutumiers, semi-coutumiers ou coutumiers, auprès de sujets fréquentant soit l'école primaire, soit le degré inférieur de l'enseignement moyen, soit encore des écoles pour moniteurs. Le degré supérieur de l'enseignement moyen a été exclu.

Il est évident qu'il y a place pour une étude de l'espèce dans

un avenir plus ou moins proche, pour les élèves de 3^e des humanités et au delà.

Signalons, sans insister spécialement à ce sujet, la précoce maturité sociale de l'enfant congolais. Aussi, plus qu'ailleurs, l'éducation morale devra-t-elle tenir compte de ce que la vie enfantine n'est qu'une préparation à la vie adulte.

L'auteur souligne les difficultés qu'on rencontrera dans l'enseignement de la morale, si on la confie exclusivement à un moniteur noir, qui, le plus souvent, est mal qualifié, parce que sa morale à lui plonge, par bien des racines, dans la tradition coutumière.

M. RUYTINX propose l'exemple de son index, où, après chaque mot, il donne la conception qu'il y a lieu de faire prévaloir auprès de Noir congolais.

Il est indispensable comme complément à cet index, que le professeur de morale puisse réunir, dit M. RUYTINX, pour son propre usage, une documentation concernant des populations locales.

Il recommande que l'enseignement de la morale soit actif et vivant et utilise comme illustration des films éducatifs.

L'index est complété par une énumération de proverbes destinés à l'illustrer.

Nous n'hésitons pas à recommander qu'on médite l'ouvrage de M. RUYTINX, qui est basé sur une observation judicieuse et prudente des milieux congolais et sur des faits ethnographiques, dont la méconnaissance pourrait conduire à des erreurs ayant les plus graves conséquences.

Bruxelles, le 7 décembre 1960.

M. Walraet. — Présentation de l'ouvrage de M. F. Du-mon, intitulé : « La communauté franco-africo-malgache ».

Un des phénomènes capitaux de la seconde moitié du XX^e siècle est à coup sûr le mouvement général de décolonisation qui, de l'Asie et du Proche-Orient, a gagné le territoire africain où il se manifeste de nos jours avec l'ampleur et la véhémence que l'on sait.

Mais les signes avant-coureurs du déclin de prestige de l'Européen, du Blanc, ont apparu bien avant la deuxième guerre mondiale. Dès le lendemain de la Grande Guerre 1914-18, l'Américain Lothrop STODDARD publia un assez retentissant ouvrage intitulé *The rising-tide of color against white-world-supremacy* et dont la traduction française, due à Albert DOYSIE, parut en juillet 1925 sous le titre *Le flot montant des peuples de couleur contre la suprématie mondiale des Blancs* (PAYOT, Paris, 279 p., 2 cartes). Nous avons relu le livre de STODDARD, dont Lord NORTHCLIFFE disait qu'il devait se trouver

« ...dans la bibliothèque de quiconque désire savoir ce que sera le monde vers 1950 ».

Bien sûr, le monde de la seconde moitié du XX^e siècle n'est pas exactement celui dont notre auteur esquissait la configuration générale. STODDARD ne pouvait prévoir le deuxième conflit mondial et toutes ses conséquences, y compris la libération de l'atome. Mais plusieurs de ses prévisions se sont vérifiées. Sans partager toutes ses réactions ou ses appréhensions de Nordique raciste, force nous est de reconnaître que de nombreux et spectaculaires événements de l'après-guerre ont corroboré quelques-unes de ses prophéties [1] *.

L'année même où paraissait la traduction française du livre

* Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie *in fine*.

de STODDARD, l'historien français M. MURET publiait un ouvrage intitulé *Le crépuscule des nations blanches* (Paris, 1925).

Le déclin de l'Occident annoncé dès 1917 par le philosophe allemand Oswald SPENGLER dans son célèbre ouvrage *Untergang des Abendlandes*, ne fut vraiment manifeste qu'au cours des quinze années qui s'écoulèrent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Cette dévitalisation de l'Europe, dont de multiples organisations tentent d'interrompre le cours fatal, a été surtout rendue apparente par la prodigieuse accélération du processus de décolonisation des territoires autrefois soumis à la domination de l'Occident. Aussi, depuis quelques années ont paru plusieurs ouvrages consacrés à ce phénomène à la fois politique, psychologique et sociologique. Citons, entre autres, les travaux de T. FILESI [2], J. EHRHARD [3], Rév. P. P. GHEDDO [4], J. ROUSSIER [5], E. J. SADY [6], P. PARAF [7], V. DRA-CHOUSSOFF [8] et W. DRASCHER [9]. Récemment, notre compatriote M. F. VAN LANGENHOVE publia une très remarquable étude à ce sujet [10].

C'est en se penchant sur l'histoire récente de la France d'Outre-Mer, qu'il est le plus aisément de saisir, dans toute son étendue et sa complexité, le phénomène de la décolonisation. En moins de quinze années, des étapes décisives ont été franchies. L'Empire français de 1945 s'est mué en Union française en 1946 et en Communauté française en 1958, cette dernière elle-même se trouvant déjà à un stade de désintégration... Pour étudier cette courte période si fertile en événements spectaculaires, on se référera, entre autres, aux ouvrages de M. DEVÈZE [11], H. DESCHAMPS [12], P.-E. GONIDEC [13] [14] et G. PEUREUX [15]. Mais il manquait un ouvrage, qui étudiât spécialement les origines, les institutions et l'évolution de l'actuelle communauté franco-afro-malgache. M. Frédéric DUMON, professeur d'Encyclopédie du Droit à l'Université de Bruxelles, vient de combler cette lacune. Dans une étude publiée sous les auspices de l'Institut de Sociologie Solvay en novembre 1960 [16], l'auteur se propose de définir le statut juridique de la Communauté dont les bases jetées par la Constitution française de la Ve République (4 octobre 1958) ont été développées par des lois organiques, des déci-sions présidentielles en Conseil exécutif et les Constitutions des États membres de la Communauté.

Après avoir rapidement esquissé l'évolution juridique des territoires français d'outre-mer depuis l'Union française du 27 octobre 1946 jusqu'à la naissance de la Communauté française en octobre 1958, M. F. DUMON évoque les diverses attitudes des leaders africains et des partis politiques d'Afrique avant et pendant l'élaboration de la Constitution de 1958 (Chapitre II). Puis, après avoir passé en revue les différentes formes d'association, fédération, confédération, Commonwealth (Chapitre III), il aborde l'analyse approfondie de la Communauté, son titre, ses territoires, la répartition des compétences, ses différents organes (Chapitres IV à VI).

Dans une deuxième partie, non matérialisée par l'auteur, mais qui est nettement apparente, M. F. DUMON dénombre les tendances des partis politiques africains et les confronte avec l'idéal occidental de la démocratie (Chap. VIII). Puis il étudie l'évolution de la Communauté, les mouvements fédéraux et confédéraux pour l'Afrique et pour les relations entre la France et les États d'Afrique et Madagascar (Chap. IX). Il analyse ensuite les Constitutions des 13 États membres (Chap. X) et consacre enfin quelques pages (Chap. XI) aux accords d'association prévus par l'article 88 de la Constitution de 1958.

Quelle conclusion l'auteur tire-t-il de son analyse ? Aucune, du moins là où le lecteur s'attend normalement à la trouver, c'est-à-dire à la fin de l'ouvrage. En fait, il faut la rechercher au chapitre VII, où M. F. DUMON traite de la nature juridique de la Communauté. Le but de son étude — il l'écrit explicitement au chapitre premier (p. 3) — est, en effet, de tenter de définir le statut juridique de la Communauté. Mais au lieu de faire de sa conclusion l'objet de cette préoccupation, il lui consacre assez bizarrement dix pages en plein cœur du livre.

Il commence par y exposer les diverses opinions relatives à la nature juridique de la Communauté et, plus particulièrement, celles de M. DEBRÉ, F. BORELLA, J. CHATELAIN et P. MENDES-FRANCE. Après avoir comparé les institutions de la Communauté et leur fonctionnement aux éléments caractéristiques d'une fédération et d'une confédération de type classique, il conclut que les éléments fédératifs sont prédominants dans la Communauté qui

« ...n'est ni une confédération, ni une Union ni un Commonwealth ; elle constitue en effet un État se superposant aux États membres [...] La construction se rapproche... bien plus d'une fédération que d'une confédération et donc, *a fortiori*, d'un Commonwealth. »

Mais il s'empresse d'ajouter :

« Les institutions existent pour évoluer et elles permettent une évolution, qui peut même détruire la formule actuellement existante... Si des États membres se voient, par application de l'article 78 de la Constitution, attribuer toutes les compétences communes, la Communauté sera à la fois une fédération et une confédération ; elle acquerra donc un caractère encore plus complexe ».

On le voit, l'ouvrage du professeur DUMON est d'un intérêt incontestable pour tous les spécialistes du droit public et constitutionnel et, en particulier, pour tous ceux, de plus en plus nombreux, qui se penchent sur les profondes transformations que la décolonisation a introduites dans le droit international.

Sa valeur est rehaussée par l'abondance des textes législatifs publiés en annexe et qui forment à eux seuls la moitié de l'ouvrage. Il est toutefois regrettable que l'auteur se soit confiné dans l'aspect purement juridique et institutionnel de la Communauté et ait négligé d'analyser les origines historiques et sociologiques du phénomène de la décolonisation des territoires d'outre-mer. On peut aussi déplorer l'absence d'une bibliographie et d'une forte structuration de l'étude. Aussi ne pouvons-nous nous soustraire à l'impression que l'ouvrage de M. F. DUMON a été rédigé hâtivement, avant d'avoir recueilli toutes les données du problème. Mais n'est-ce pas le sort des travaux de ceux qui s'astreignent à l'ingrate tâche d'esquisser, au lendemain même des faits, l'évolution souvent déconcertante des sociétés humaines ?

Le 16 janvier 1961.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] WALRAET, M. : En relisant Lothrop Stoddard. Le flot montant des peuples de couleur (*Revue congolaise illustrée*, Brux., déc. 1957, pp. 11-13 et janv. 1958, pp. 15-17).
- [2] FILESI, T. : Trasformazione e fine del colonialismo (Istituto Italiano per l'Africa, Roma, 1955, 137 p.).
- [3] EHRHARD, J. : Le destin du colonialisme (Éd. Eyrolles, Paris, 1957, 236 p.).
- [4] GHEDDO, P. (R. P.) : Le réveil des peuples de couleur (Éd. du Centurion, Paris, 1957, 256 p.).
- [5] ROUSSIER, J. : Le mouvement d'émancipation dans les colonies (in : Enquête sur l'anticolonialisme, publiée par le Centro de Estudos Políticos e Sociais, Junta de Investigações do Ultramar, Lisboa, 1957, pp. 15-53).
- [6] SADY, Emil-J. : The United Nations and dependent peoples (Brookings Institution, Washington, 1957, 205 p.).
- [7] PARAF, P. : L'ascension des peuples noirs. Le réveil politique, social et culturel de l'Afrique au XX^e siècle (Éd. Payot, Paris, 1958, 236 p.).
- [8] DRACHOUSSOFF, V. : L'Afrique décolonisée. Essai sur le développement de l'Afrique noire (Mémoires de l'A. R. S. O. M., Classe des Sc. morales et politiques, t. XXIII, fasc. 1, Brux., 1960, 150 p.).
- [9] DRASCHER, W. : Schuld der Weissen ? Die Spätzeit des Kolonialismus (Tübingen, 1960, 327 p.).
- [10] VAN LANGENHOVE, F. : Consciences tribales et nationales en Afrique noire (Institut royal des Relations internationales, Brux., 1960, 468 p.).
- [11] DEVÈZE, M. : La France d'Outre-Mer, de l'Empire colonial à l'Union Française 1938-1947 (Hachette, Paris, 1948, 318 p.).
- [12] DESCHAMPS, H. : L'Union française, histoire, institutions, réalités 1952, 214 p.).
- [13] GONIDEC, P.-F. : L'évolution des territoires d'Outre-Mer depuis 1946 (Libr. générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1958, 126 p.).
- [14] — : Droit d'Outre-Mer. Tome II : Les rapports actuels de la France métropolitaine et des pays d'Outre-Mer (Libr. Montchrestien, Paris 1960, 595 p.).
- [15] PEUREUX, G. : Le Haut-Conseil de l'Union française. Sa constitution et son œuvre (1946-1958) avec la publication de documents inédits et un appendice sur le Conseil exécutif de la Communauté (Libr. générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1960, 272 p. — Bibliothèque de Droit public, t. 24).

- [16] DUMON, F. : La Communauté franco-afro-malgache. Ses origines, ses institutions ; son évolution (octobre 1958-juin 1960) (Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, Brux., 1960, 295 p. — Collection : Études d'histoire et d'ethnologie juridiques).

Mgr J. Cuvelier. — Notes sur l'histoire du Congo, spécialement du Bas-Congo.

La première question que se pose celui qui veut écrire l'histoire d'un pays ou d'une région est celle-ci :

« D'où sont venus les habitants qui occupent ce pays ? »

C'est la question que pose Maurice DELAFOSSE au premier chapitre de son ouvrage : *Les Noirs de l'Afrique*, publié en 1922. Il répond :

« Il semble que l'état actuel de nos connaissances ne permet pas encore de répondre à cette question d'une manière définitive ni même seulement satisfaisante. »

Cependant il ajoute :

« Il y a des Noirs en Australie, en Papouasie et dans les îles mélanésiennes appartenant à la même catégorie humaine que les Noirs africains et l'on peut raisonnablement se demander si les premiers viennent de l'Afrique ou les seconds de l'Océanie ou bien si les uns et les autres n'eurent pas un habitat commun... »

Mais un examen attentif des traditions indigènes tend à faire préférer l'hypothèse que les Noirs africains seraient venus de l'Est. Quelque vagues que soient ces traditions, elles frappent l'esprit le plus prévenu par leur concordance et l'amènent à penser qu'elles doivent posséder un fond de vérité. Maurice DELAFOSSE affirme que toutes les tribus noires de l'Afrique prétendent que leurs premiers ancêtres sont venus de l'Est. Il pense que les premières vagues accédèrent au continent africain à peu près à hauteur des Comores et qu'elles comprenaient des pêcheurs et des chasseurs. Le P. G. VAN BULCK, dans son ouvrage intitulé *Manuel de linguistique bantoue* (I. R. C. B., 1949), écrit :

« L'ethnologie prouve péremptoirement qu'un courant hamite à vagues successives a traversé l'Afrique bantoue du Nord-Est jusqu'au

Sud-Est et au Sud-Ouest amenant l'élément pastoral en certaines régions ».

Fut-ce le cas pour l'ancien royaume du Congo. Le Père STRUYF a écrit :

« Tous ces peuples furent pastoraux à leur origine. Quelques-uns ont gardé leurs grands troupeaux. D'autres les ont perdus dans les grandes forêts équatoriales soit à cause de la tsé-tsé, soit à cause du manque de pâturages. Le nom de plusieurs clans ou tribus, indique qu'ils ont gardé le souvenir de leur gros bétail *Beto tu bangombe* = Nous sommes les gens des troupeaux. »

Le Père STRUYF prétend que ceux qui les ont perdus en voyant les buffles, les ont appelés *ngombe*. Ceux qui les avaient gardés leur ont donné le nom de *mpakasa*.

Le mot *ngombe*, qu'on trouve dans les devises de clans, doit bien se traduire par vache, car il y est dit que le seigneur de Ngombe a construit des enclos, des kraals pour son bétail.

Le clan Manianga a comme devise. « Les Nianga sont des herbes coupantes » (avec des piquants), mais c'est ce clan qui a rendu de la vigueur au clan Ngombe.

Le Mwéma Ngombe est le clan qui, selon sa devise, se nourrissait du lait de la vache.

Le clan Mbamba Kalunga dit qu'ils vinrent de Patarão ou Kwingibiti (d'autres disent Yimpiti). Les informateurs assurent que Kwingibiti ou Yimpiti équivaut à Egipiti (Égypte). Les Nkengé Lukeni se disent originaires du même pays qu'ils appellent aussi Patarau. Ils durent le quitter parce que l'eau de la mer faisait périr les habitants. Évidemment, on ne peut se fier à ces assertions mais elles font penser à ce qu'écrit Melle L. HOMBURGER que les Noirs ont été en contact avec l'Égypte dans la vallée du Nil (*Les langues négro-africaines*, 1957).

SELIGMAN donne comme conclusion de son étude : *Influence égyptienne sur l'Afrique noire*, qu'on ne trouve des traits d'origine égyptienne que dans les rites et cérémonies funèbres.

W. HIRSCHBERG dans son étude *La semaine de quatre jours en Afrique* (en allemand, *Anthropos*, 1929, XXIV, pp. 613-618) dit que cette semaine de quatre jours semble être très en vogue en Afrique surtout occidentale et au Congo. Elle serait due à l'influence soudanaise.

D'après certains auteurs, cités par le P. WILLIAMS dans *Hebraèmes* (pp. 35-36), les migrations seraient parties de l'Éthiopie orientale, région qui avait subi l'influence selon les uns des Égyptiens, selon d'autres des Juifs. De là, ces émigrants noirs seraient allés vers la côte occidentale d'Afrique, d'où ils se seraient répandus à travers toute l'Afrique occidentale, restant sous l'influence des Juifs qui circulèrent longtemps parmi les Noirs.

Avant eux, le continent africain était occupé par ceux qu'on a appelés nains, pygmées, mais qu'il vaut mieux appeler négrilles d'après Maurice DELAFOSSE. Les Bakongo leur ont donné le nom de Mbaka. Ceux du clan Nsaku disent que leur ancêtre paternel était un mbaka. A cause de cela, les Nsaku avaient le privilège d'introniser le roi et le droit de recevoir un tribut, les Mbaka étant les vrais propriétaires du sol, du pays.

Le Congo a-t-il été découvert avant l'expédition de Diego Câo ?

On ne peut répondre avec certitude à cette question. L'amiral carthaginois HANNON au VI^e siècle avant Jésus-Christ atteignit peut-être Sierra-Leone ou Monrovia.

Au siècle suivant, le perse SATASPE, condamné à faire le tour de l'Afrique, franchit le détroit de Gibraltar et fit voile durant plusieurs mois dans la direction du Sud. On ne sait jusqu'où il arriva. Il raconta qu'il vit de petits hommes très probablement des Négrilles.

Lors de la construction du chemin de fer, on trouva près de la Mpozo une pièce de monnaie représentant l'empereur TRAJAN lauré. En septembre 1959, on a trouvé une pièce semblable à Lot. Ces pièces datent, pense-t-on, de l'année 100 ou 102 de notre ère. Il ne paraît pas probable que les Romains aient atteint Matadi. Ces pièces eurent cours, dit-on, pendant de longs siècles.

Nos ancêtres seraient-ils venus au Congo avant les Portugais ?

Dans son dictionnaire Kikongo-Français, au mot Mafulamengo, LAMAN, écrit: nom de clan, nom de blancs et d'autres qui ont fondu du fer autrefois. Selon la tradition, ce sont les mafulamengo (flamengo, flamand) qui ont appris aux Bakongo à extraire le fer du sol et à forger.

Le clan Mpumbu Nkulu, dans sa devise, fait allusion aux mafulamengo : *Mpumbu nkulu avidi mafulamengo anzondo.*

Les Bakongo connaissaient l'art de forger avant la constitution du royaume.

Les Noirs parlent d'autres Blancs : les mingazi ngazi, nom des Européens qui venaient de l'Est et étaient plus rouges que les autres qui venaient du Sud.

On les appelait aussi minsuki-nsuki.

LAMAN traduit le mot balabu (arabes) : nom des Blancs qui venaient de l'Est.

Rob. L. WANNYN dans *Les arts au Congo belge et au Ruanda-Urundi*, p. 42, écrit :

« Les *Mafulamengo* ne sont-ils point en réalité les agents de dispersion de cette culture atlantique dont parle FROBÉNIUS ? C'étaient de hardis navigateurs pénétrant loin à l'intérieur des terres au départ de tous les points accessibles de la côte, depuis le golfe de Guinée jusqu'au bassin du Congo ».

Le 16 janvier 1961.

**CLASSE DES SCIENCES NATURELLES
ET MÉDICALES**

**KLASSE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE
WETENSCHAPPEN**

Séance du 21 janvier 1961.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. *A. Duren*, directeur.

Sont en outre présents : MM. A. Dubois, P. Fourmarier, J. Gillain, L. Hauman, J. Lepersonne, R. Mouchet, W. Robijns, P. Staner, Ch. Van Goidsenhoven, V. Van Straelen, membres titulaires ; MM. B. Aderca, L. Cahen, A. Castille, G. de Witte, C. Donis, A. Fain, P. Gourou, M. Homès, J. Jadin, J. Kufferath, J. Lebrun, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, M. Poll, M. Sluys, L. Soyer, J. Thoreau, R. Vanbreuseghem, J. Van Riel, membres associés ; MM. E. Bernard, F. Corin, R. Devignat, F. Evens, R. Germain, J. Hiernaux, membres correspondants, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. R. Bouillenne, M. De Smet, P. Janssens, F. Jurion, G. Passau, G. Sladden, O. Tulippe, M. Van den Abeele.

Communication administrative.

Le Secrétaire perpétuel annonce que :

1^o Par arrêté royal du 9 janvier 1961, M. l'écuyer *E. Mertens de Wilmars* a été nommé président de l'A. R. S. O. M. pour 1961.

Les bureaux des Classes sont dès lors constitués comme suit :

1^{re} Classe : Directeur : M. *J.-M. Jadot*

Vice-directeur : M. *L. Guébels*

2^e Classe : Directeur : M. *A. Duren*

Vice-directeur : M. *P. Staner*

3^e Classe : Directeur M. l'écuyer *E. Mertens de Wilmars*

Vice-directeur : M. *S. De Backer*

2^o Par arrêté ministériel du 9 janvier 1961, le mandat de MM. *W. Robijns* et *G. Smets* membres sortants de la Commission

Zitting van 21 januari 1961.

De zitting werd geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de H. A. *Duren*, directeur.

Aanwezig : De HH. A. Dubois, P. Fourmarier, J. Gillain, L. Hauman, J. Lepersonne, R. Mouchet, W. Robijns, P. Staner, Ch. Van Goidsenhoven, V. Van Straelen, titelvoerende leden ; de HH. B. Aderca, L. Cahen, A. Castille, G. de Witte, C. Donis, A. Fain, P. Gourou, M. Homès, J. Jadin, J. Kufferath, J. Lebrun, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, M. Poll, M. Sluys, L. Soyer, J. Thoreau, R. Vanbreuseghem, J. Van Riel, buiten-gewone leden ; de HH. E. Bernard, F. Corin, R. Devignat, F. Evens, R. Germain, J. Hiernaux, corresponderende leden, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd : De HH. R. Bouillenne, M. De Smet, P. Janssens, F. Jurion, G. Passau, G. Sladden, O. Tulippe, M. Van den Abeele.

Administratieve mededeling.

De *Vaste Secretaris* deelt mede dat :

1º Bij koninklijk besluit van 9 januari 1961, jonkheer *E. Mertens de Wilmars* benoemd werd tot voorzitter der K. A. O. W. voor 1961.

De bureaus der Klassen zijn dus als volgt samengesteld ;

1^e Klasse : Directeur : De H. *J.-M. Jadot*
Vice-directeur : De H. *L. Guébels*

2^e Klasse : Directeur : De H. *A. Duren*
Vice-directeur : De H. *P. Staner*

3^e Klasse : Directeur : Jonkheer *E. Mertens de Wilmars*
Vice-directeur : De H. *S. De Backer*.

2º Bij ministerieel besluit van 9 januari 1961 het mandaat der HH. *W. Robijns* en *G. Smets*, uittredende leden der Bestuurs-

administrative, a été renouvelé pour un terme de trois ans, à partir du 1^{er} janvier 1961.

Voeu des Académies royales de Belgique.

Voir p. 190.

Matériaux pour servir à l'étude de la préhistoire de l'Uele.

M. G. Mortelmans présente un travail de M. P. LEROY, intitulé comme ci-dessus. M. J. Hiernaux est désigné comme second rapporteur.

**Existence de deux races géographiques distinctes chez le
Phractolaemus ansorgei BLGR.**

M. M. Poll présente une étude de M. D. THYS van den AUDENAERDE intitulée comme ci-dessus (voir p. 222).

Contributions à la pathologie hépatique du Congolais.

- I. L'hépatosplénomégalie de l'adulte congolais.
- II. Les cirrhoses du Congolais.
- III. Le cancer primitif de foie au Congo.

Au nom de M. M. De Smet, M. A. Dubois présente trois travaux intitulés comme ci-dessus. Ils seront publiés globalement, compte tenu des possibilités budgétaires, dans la collection des *Mémoires in-8°* de la Classe.

Étude comparative du développement pendant les six premiers mois de leur existence de 105 nourrissons bruxellois et de 78 nourrissons sud-africains.

Le Secrétaire perpétuel dépose un travail de M. J.-Cl. FALMAGNE, intitulé comme ci-dessus, et qui a déjà fait l'objet d'un rapport favorable à la Classe des Sciences morales et politiques (voir *Bull.* 1960, p. 897-900).

M. J. Hiernaux est désigné comme second rapporteur.

commissie, hernieuwd werd voor een periode van drie jaren, ingaande op 1 januari 1961.

Wens der Koninklijke Academiën van België.

Zie blz. 191.

« Matériaux pour servir à l'étude de la préhistoire de l'Uele ».

De *H. G. Mortelmans* stelt een werk voor van de *H. P. LEROY*, dat bovenstaande titel draagt.

De *H. J. Hiernaux* wordt als tweede verslaggever aangeduid.

**« Existence de deux races géographiques distinctes chez le
Phractolaemus ansorgei BLGR »**

De *H. M. Poll* stelt een studie voor van de *H. D. THYS* van den AUDENAERDE, getiteld als hierboven (zie blz. 222).

« Contributions à la pathologie hépatique du Congolais ».

I. « L'hépatosplénomégalie de l'adulte congolais ».

II. « Les cirrhoses du Congolais ».

III. « Le cancer primitif de foie au Congo ».

Namens de *H. M. De Smet*, stelt de *H. A. Dubois* drie werken voor die bovenstaande titel dragen.

Zij zullen samen gepubliceerd worden in de *verhandelingenreeks in-8°* der Klasse, binnen de perken der budgetaire mogelijkheden.

« Étude comparative du développement pendant les six premiers mois de leur existence de 105 nourrissons bruxellois et de 78 nourrissons sud-africains ».

De *Vaste Secretaris* legt een werk voor van de *H. J.-Cl. FALMAGNE*, getiteld als hierboven, en dat het voorwerp uitmaakte van een gunstig verslag in de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen (zie *Meded.* 1960, blz. 897-900).

De *H. J. Hiernaux* wordt als tweede verslaggever aangeduid.

Colloque sur les Protides des liquides biologiques (Bruges, 5-7 mai 1961).

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe qu'un Colloque sur les Protides des Liquides biologique se tiendra à Bruges, au Laboratoire de l'Hôpital St-Jean, du 5 au 7 mai 1961.

Les membres que la chose intéresse peuvent obtenir de plus amples informations au Secrétariat de l'A. R. S. O. M.

Colloque sur « Le rôle des Instituts d'études et la coopération technique avec l'Afrique ».

Voir p. 192.

Colloque sur les « Applications à la biochimie et à la chimie structurale de la spectroscopie des radio-fréquences (résonance électronique paramagnétique et spectroscopie nucléaire quadripolaire pure).

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe que l'Académie royale de Belgique organisera un colloque sur le thème susdit, les 6 et 7 avril 1961.

Les Confrères que la chose intéresse sont invités à se faire connaître afin qu'il puisse en être fait part à l'Académie royale de Belgique.

Fonds national de la Recherche scientifique.

Voir p. 194.

La séance est levée à 15 h 20.

**Colloquium over de Protiden der biologische vloeistoffen
(Brugge, 5 en 7 mei 1961).**

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat een colloquium over de Protiden der biologische vloeistoffen zal gehouden worden te Brugge, in het Laboratorium van het St-Janshospitaal, van 5 tot 7 mei 1961.

De belangstellende leden kunnen nadere inlichtingen hierover bekomen op de Secretarie der K. A. O. W.

Colloquium over de rol der Studie-instituten en de technische samenwerking met Afrika.

Zie blz. 193.

**Colloquium over het onderwerp : « Applications
à la biochimie et à la chimie structurale de la spectroscopie
des radiofréquences (résonance électronique paramagnétique
et spectroscopie nucléaire quadripolaire pure) ».**

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat de Koninklijke Academie van België een colloquium inricht over bovenvermeld thema, op 6 en 7 april 1961.

Belangstellende Confraters worden uitgenodigd zich kenbaar te maken, zodat hun naam kan medegedeeld worden aan de Koninklijke Academie van België.

Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek.

Zie blz. 195.

De zitting werd geheven te 15 u 20.

Dirk-F.-E. Thys van den Audenaerde. — Existence de deux races géographiques distinctes chez *Phractolaemus ansorgei* BLGR 1901 (*Pisces, Clupeiformes*).

(Note présentée par M. M. Poll).

INTRODUCTION.

Le *Phractolaemus ansorgei* BOULENGER fut découvert en 1900 par le Dr W. ANSORGE. Celui-ci le rapporta d'une mission en Afrique occidentale avec une collection de poissons qu'il déposa au British Museum (Natural History) à Londres.

G.-A. BOULENGER étudia cette collection et décrivit en 1901 comme genre et espèce nouvelle, un poisson nouveau, sous le nom de *Phractolaemus ansorgei*, nom dérivé de φράκτος (protégé) et λαιμός (gorge), car les opercules énormes de ce poisson se chevauchent en dessous de la tête protégeant ainsi la région gulaire. Pour ce poisson extraordinaire la famille des *Phractolaemidae* fut également innovée. La localité d'origine de la nouvelle espèce était Sapelle où se rejoignent les rivières Ethiop et Jamieson dans le delta du Niger.

Dès 1902, G.-A. BOULENGER signala l'existence de cette espèce remarquable dans le bassin central du Congo, à Monsembe. En 1909, dans le *Catalogue of Fresh-Water Fishes of Africa*, le même auteur répète sa description de 1901, sans y ajouter de nouvelles localités.

Dans ses *Poissons de l'Afrique occidentale*, publié en 1923, J. PELLEGRIN donne une traduction textuelle de la description de BOULENGER de 1909. En 1925, connaissant cependant l'existence de cette espèce dans le bassin central du Congo, J. PELLEGRIN décrit une nouvelle espèce pour le Congo, le *Phractolaemus spinosus*. Comme différence spécifique, il signale l'existence d'épines sur le pédoncule caudal chez les spécimens les plus grands, caractère pourtant déjà cité par G.-A. BOULENGER pour les *Phractolaemus* du Bas-Niger, de même que par W. JÜR-

GENS (1910) et C. BRÜNNING, (1912) qui en donnaient une description plus détaillée. La localité d'origine du *Phractolaemus spinosus* est Oueddo sur la rivière Sanga en A. É. F., rivière affluent du fleuve Congo.

En 1932, M. POLL, après une étude des spécimens conservés à ce moment au Musée royal du Congo belge à Tervuren (actuellement Musée royal de l'Afrique centrale), conclut que *Phractolaemus spinosus* PELLEGRIN doit être synonyme de *Phractolaemus ansorgei* BLGR, du bassin du Congo. Les épines caudales existent, en effet, dans les deux populations et ni les proportions du corps ni les nombres d'écailles ne permettent une distinction taxonomique. Ceci n'empêche cependant pas H.-W. FOWLER de décrire en 1949 une nouvelle sous-espèce : *Phractolaemus spinosus carpenteri*, provenant elle aussi du bassin du Congo, notamment de Oka (A. É. F.). Comme caractères distinctifs, il signale de très faibles différences dans les proportions du corps.

Ainsi que nous venons de l'exposer, on trouve actuellement dans la littérature deux espèces et une sous-espèce décrites dans le genre *Phractolaemus* : *Phractolaemus ansorgei* BLGR. 1901, décrit pour le delta du Niger ; *Phractolaemus spinosus spinosus* PELLEGRIN 1925, décrit pour le bassin central du Congo (rivière Sanga), et *Phractolaemus spinosus carpenteri* FOWLER 1949, décrit également pour le bassin du Congo (rivière Alima). M. POLL (1958) considère ces deux derniers noms comme synonymes de l'espèce congolaise connue depuis BOULENGER sous le nom de *Phractolaemus ansorgei* BLGR.

Dans le but de rechercher si les deux populations du Niger et du Congo ne forment pas des races distinctes, nous avons comparé une série de sept spécimens provenant de Nigérie et appartenant aux collections du Musée royal de l'Afrique centrale (don de M.F.-L. STENHOLT-CLAUSEN du Collège d'Ibadan en Nigérie) aux spécimens du Congo des mêmes collections.

Des sept spécimens de Nigérie, cinq provenaient de Ibefun (province Ijebu) et les deux autres de Epe, à l'est de Lagos, à proximité de la Côte. Comme nous ne disposions que de sept spécimens topotypes de *Phractolaemus ansorgei*, nous n'avons pas examiné en détail un grand nombre de spécimens du bassin du Congo. Une série de douze exemplaires seulement en bon état de conservation furent choisis pour les mensurations détaillées,

et, pour que notre échantillonnage soit bien représentatif, nous avons sélectionné ces douze spécimens parmi des lots originaires de régions variées du bassin du Congo. Ces localités sont Kinkole et Kingabwa au Stanley-Pool, Kunungu et Bokalakala au nord du Kwamouth, Yangambi près de Stanleyville, Bokungu et Boende sur la rivière Tshuapa et Busu-Mokalu au nord-ouest de Lisala.

Sur chaque spécimen sélectionné, nous avons pris vingt-trois mesures concernant les proportions du corps et la longueur des nageoires ou des rayons des nageoires. Toutes les mensurations furent effectuées avec une précision de 0,5 mm. Cependant, comme les mesures absolues ont très peu de valeur pour la description des poissons (ces animaux étant à croissance continue), nous avons calculé un certain nombre d'indices des proportions du corps à l'aide des mensurations faites. Nous avons choisi les indices couramment employés pour les descriptions de poissons plus quelques indices qui nous semblaient plus spécialement indiqués dans ce cas-ci. Un relevé des mesures les plus importantes qui furent effectuées est donné par la *figure 1*. Les indices calculés sont donnés dans le *tableau I*. La précision des indices est de 0,5 % pour les proportions exprimées en fonction de la longueur standard, et de 1 % dans les autres cas.

Sur chaque spécimen mesuré en détail, nous avons compté le nombre d'écailles en ligne latérale, en ligne transversale et autour du pédoncule caudal. Le nombre de rayons des nageoires et la nature des rayons (épineux, mous, simples ou fendus) furent également notés. Pour chaque spécimen, nous indiquions si l'opercule gauche chevauche celui de droite ou inversément. En même temps, nous avons pris note de l'état du dimorphisme sexuel, et de tous autres détails de la morphologie externe qui nous semblaient importants. Des observations concernant le dimorphisme sexuel ont été effectuées sur un grand nombre d'exemplaires.

Dans le présent article, nous discuterons tout d'abord les données métriques et numériques obtenues sur les spécimens du Musée de l'Afrique centrale, et nous poursuivrons par un aperçu de nos observations subséquentes sur les spécimens conservés au British Museum (Natural History) à Londres et au Muséum

national d'Histoire naturelle à Paris. Puis nous décrirons le dimorphisme sexuel et la livrée, autres caractères morphologiques importants en taxonomie. Enfin, nous donnerons un aperçu de la répartition géographique, suivi des conclusions générales concernant la taxonomie.

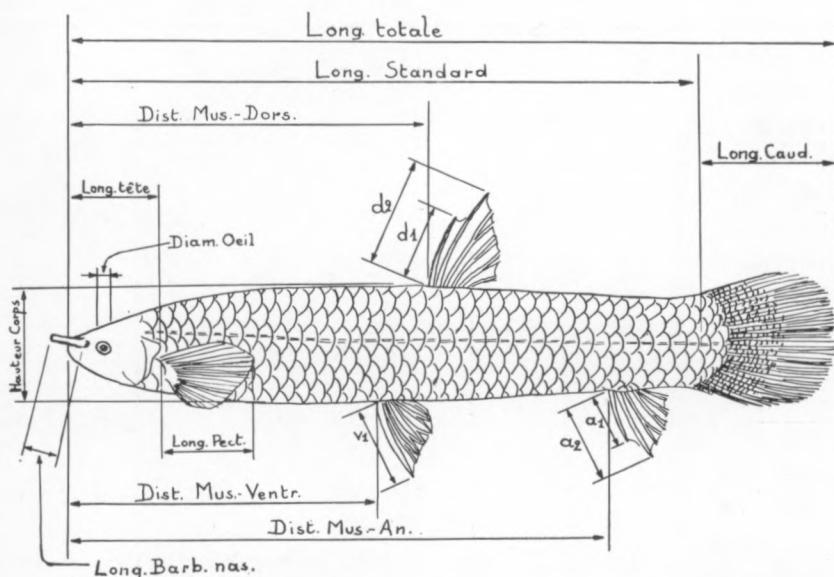


FIG. 1. — Principales mensurations effectuées sur les *Phractolaemus ansorgei*.

LES DONNÉES MÉTRIQUES ET NUMÉRIQUES.

Un premier fait frappant concernant les données métriques et numériques est la grande homogénéité des spécimens du bassin du Congo. En effet, ni dans les proportions du corps, ni dans les nombres d'écailles ou de rayons, ni dans le dimorphisme sexuel, ni dans la coloration nous n'avons trouvé la moindre indication d'une éventuelle différenciation en plusieurs populations parmi les *Phractolaemus* du bassin du Congo. L'hypothèse de FOWLER (1949) avançant que les *Phractolaemus* de la rivière Sanga (localité d'origine de *Phractolaemus spinosus* PELLEGRIN) formeraient une sous-espèce différente de celle de la rivière Alima (localité d'origine de *Phractolaemus spinosus carpenteri*), nous semble tout à fait indéfendable. Les différences observées par FOWLER

Tableau I. — Caractères morpho-métriques et numériques
des *Phractolaemus* de Nigéria et du bassin du Congo.

Indice calculé ou comptage effectué	Spécimens du bassin du Congo (12 spécimens)	Spécimens de Nigéria (7 spécimens)
<u>Hauteur du corps</u> × 100	19,5 (18,1 — 21,3)	18,0 (17,5 — 21,3)
<u>Longueur standard</u>		
<u>Largeur du corps</u> × 100	15,5 (14,1 — 17,3)	16,2 (15,4 — 17,6)
<u>Longueur standard</u>		
<u>Hauteur du corps</u>	1,26 (1,14 — 1,37)	1,17 (1,12 — 1,22)
<u>Largeur du corps</u>		
<u>Longueur de la tête</u> × 100	14,4 (13,0 — 16,7)	14,2 (12,5 — 16,4)
<u>Longueur de la tête</u>		
<u>Largeur de la tête</u>	1,28 (1,07 — 1,41)	1,13 (1,07 — 1,21)
<u>Diamètre de l'œil</u> × 100	14,9 (12,9 — 19,2)	18,3 (15,0 — 22,0)
<u>Longueur de la tête</u>		
<u>Largeur interorbitaire</u> × 100	59,6 (52,9 — 66,7)	65,9 (57,5 — 73,3)
<u>Longueur de la tête</u>		
<u>Longueur du tube nasal</u> × 100	30,3 (26,7 — 36,4)	31,6 (28,6 — 36,7)
<u>Longueur de la tête</u>		
<u>Distance menton-pectorale</u> × 100	14,5 (13,0 — 15,6)	15,9 (12,8 — 18,1)
<u>Longueur standard</u>		
<u>Distance menton-ventrale</u> × 100	47,5 (45,8 — 50,3)	50,6 (46,9 — 52,7)
<u>Longueur standard</u>		
<u>Distance menton-dorsale</u> × 100	58,7 (55,8 — 63,6)	59,9 (57,9 — 63,1)
<u>Longueur standard</u>		
<u>Distance menton-anale</u> × 100	82,3 (76,5 — 85,1)	84,0 (81,8 — 85,7)
<u>Longueur standard</u>		
<u>Longueur de la nageoire pectorale</u> × 100	12,0 (10,8 — 12,9)	13,3 (12,4 — 14,5)
<u>Longueur standard</u>		
<u>Longueur de la nageoire caudale</u> × 100	19,6 (18,2 — 23,1)	18,8 (17,5 — 22,0)
<u>Longueur standard</u>		
<u>Longueur d1</u> × 100	11,2 (9,3 — 12,9)	10,8 (9,8 — 12,1)
<u>Longueur standard</u>		
<u>Longueur d2</u> × 100	17,4 (14,9 — 19,7)	16,9 (13,9 — 19,8)
<u>Longueur standard</u>		

Tableau I. — Caractères morpho-métriques
des *Phractolaemus* de Nigéria et du bassin du Congo (*suite*).

Indice calculé du comptage effectué	Spécimens du bassin du Congo (12 spécimens)	Spécimens de Nigéria (7 spécimens)
$\frac{\text{Longueur a1}}{\text{Longueur standard}} \times 100$	9,0 (7,8 — 10,2)	8,4 (6,8 — 9,9)
$\frac{\text{Longueur a2}}{\text{Longueur standard}} \times 100$	12,4 (11,5 — 14,0)	11,7 (10,5 — 13,7)
$\frac{\text{Longueur v1}}{\text{Longueur standard}} \times 100$	16,5 (15,0 — 17,6)	14,3 (13,1 — 15,9)
$\frac{\text{Longueur v6}}{\text{Longueur standard}} \times 100$	7,5 (6,4 — 9,2)	7,7 (7,4 — 8,2)
$\frac{\text{Longueur du pédoncule caudal}}{\text{Longueur standard}} \times 100$	10,4 (8,4 — 11,6)	10,6 (9,8 — 11,5)
$\frac{\text{Hauteur du pédoncule caudal}}{\text{Longueur du pédoncule caudal}}$	1,40 (1,26 — 1,55)	1,33 (1,15 — 1,44)
Écailles en ligne latérale	$\frac{36}{4}, \frac{37}{17}, \frac{38}{3}$	$\frac{35}{14}$
en ligne transversale	$\frac{3 \frac{1}{2} — 4 \frac{1}{2}}{12}$	$\frac{3 \frac{1}{2} — 4 \frac{1}{2}}{7}$
autour du pédoncule caudal	$\frac{7 — 7}{12}$	$\frac{7 — 7}{7}$
Nombre de rayons dorsale dans la nageoire	$\frac{6}{12}$	$\frac{6}{7}$
anale	$\frac{6}{12}$	$\frac{6}{7}$
ventrale	$\frac{6}{12}$	$\frac{6}{7}$
pectorale	$\frac{20}{12}$	$\frac{19}{2}, \frac{20}{5}$
Préoperculaire gauche recouvrant celui de droite	7	2
droit recouvrant celui de gauche	5	5

Tableau II. — *Phractolaemus ansorgei ansorgei* BOULENGER, 1901.

Museum	Numéro de registre	Nombre d'écaillles en				Nombres combinés				Localité d'origine	Observations	
		Ligne latérale (1)	Ligne médiomédiale (2)	Ligne médioventrale avant les nageoires pelviennes (3)	entre les nageoires pelviennes et l'anus (4)	(1) + (2)	(1) + (3)	(1) + (2) + (3)	(2) + (3)			
B.M.(N.H.)	1901-1-28- /1-3	35-35	17	14	12	52	49	66	31	Sapelle	type de <i>Phr. ansorgei</i> (L.t. 146 mm)	
	id.	id.	35-35	17	14	12	52	49	66	31	id.	id. (L.t. 90 mm)
	id.	id.	34-34	17	15	11	51	49	66	32	id.	id. (L.t. 51 mm)
	id.	1953-7-10 /8	35-35	17	14	12	52	49	66	31	Isheri (Nigéria)	
	id.	1959-8-18 /80	36-35	17	15	12	52-53	50-51	67-68	32	Ebute Metta (Lagos)	
M.R.A.C.	119 202	35-35	17	15	12	52	50	67	32	Epe (à l'est de Lagos)		
	id.	119 203	35-35	17	15	11	52	50	67	32	id.	
	id.	119 204	35-35	17	14	12	52	49	66	31	Ibefun (Prov. Ijebu)	
	id.	119 205	35-36	16	15	12	51-52	50-51	67-68	31	id.	
	id.	119 206	35-35	17	15	12	52	50	67	32	id.	
	id.	125 093	35-35	17	15	11	52	50	67	32	id.	
	id.	125 094	35-34	17	15	12	51-52	49-50	67-68	32	id.	

Tableau III. — *Phractolaemus ansorgei spinosus* PELLEGRIN, 1925.

Museum	Numéro de registre	Nombre d'écailles en				Nombres combinés				Localité d'origine	Observations
		Ligne latérale (1)	Ligne médioborsale (2)	Ligne médioventrale avant les nageoires pelviennes (3)	entre les nageoires pelviennes et l'anus (4)	(1) + (2)	(1) + (3)	(1) + (2) + (3)	(2) + (3)		
M.N.H.N.	25-122	36-36	19	15	14	55	51	70	34	Ouesso (riv. Sangha)	Type de <i>Phr. spinosus</i>
id.	25-123	36-37	19	15	12	55-56	51-52	70-71	34	id.	id.
id.	25-124	37-37	19	16	12	56	53	72	35	id.	id.
id.	25-125	37-37	19	16	13	56	53	72	35	id.	id.
id.	25-126	37-37	20	16	13	57	53	73	36	id.	id.
id.	25-127	36-35	19	15	12	54-55	50-51	69-70	34	id.	id.
id.	29-250	36-37	19	15	13	55-56	51-52	70-71	34	Riv. Sangha	ex. topotype.
id.	id.	37-37	19	16	13	56	53	72	35	id.	id.
id.	id.	37-36	20	15	13	56-57	51-52	71-72	35	id.	id.
id.	id.	37-38	19	16	12	56-57	53-54	72-73	35	id.	id.
id.	id.	37-37	19	16	13	56	53	72	35	id.	id.
id.	id.	38-37	18	15	13	55-56	52-53	70-71	33	id.	id.
id.	58-71	36-38	18	15	14	54-56	51-53	69-71	33	Stanley-Pool	
id.	58-72	37-38	19	15	13	56-57	53-54	71-72	34	id.	
B.M.(N.H.)	1901-12-21 /20	39-39	20	15	12	59	54	74	35	Monsembe	
»	1930-3-4 /1	36-36	18	16	12	54	52	70	34	Ouesso (riv. Sangha)	Syntype <i>Phr. spinosus</i>

dans les proportions du corps sont vraisemblablement dues à sa méthode personnelle de mensuration, et les différences signalées dans la livrée sont inexistantes, tous les spécimens étant d'un brun uniforme. En conséquence, nous considérons que tous les spécimens du bassin du Congo appartiennent à une seule population, et *Phractolaemus spinosus carpenteri* FOWLER est synonyme de *Phractolaemus spinosus* PELLEGRIN. Il restait alors à comparer les deux populations très éloignées de Nigérie et du Congo, pour essayer de trouver des différences spécifiques ou subspécifiques. Dans ce but, nous avons groupé dans le *tableau I* la moyenne et les extrêmes de chaque indice, calculées pour les deux populations.

Comme nous pouvons le voir dans ce tableau, les valeurs des indices des deux populations chevauchent partout, et une distinction éventuelle sur la base des proportions du corps nous semble impossible ; le nombre des rayons des nageoires pectorale et caudale (très difficile à compter) ne permet non plus aucune distinction ; les nombres d'écailles en ligne transversale et autour du pédoncule caudal sont également constants ; seul le nombre d'écailles en ligne longitudinale manifeste l'existence d'une différence entre ces deux populations.

Ayant eu l'occasion d'examiner les *Phractolaemus* des collections du British Museum (Natural History) à Londres et du Muséum national d'Histoire naturelle à Paris, nous insisterons davantage sur ce caractère.

En vue de mettre en évidence et de prouver une quelconque différence éventuelle, nous avons approfondi nos observations à ce point de vue ; nous avons ainsi compté également outre le nombre d'écailles en ligne longitudinale (1) :

Le nombre d'écailles sur la ligne médio-dorsale en avant de la nageoire dorsale (2) ;

Le nombre d'écailles sur la ligne médio-ventrale en avant des nageoires pelviennes (3) ;

Le nombre d'écailles sur la ligne médio-ventrale entre les nageoires pelviennes et l'anus (4).

Les résultats de ces nouveaux comptages, effectués presque uniquement sur des spécimens topotypes, sont représentés dans les *tableaux II* et *III*.

Ces tableaux font voir que les spécimens du bassin central du Congo ont en général un nombre plus élevé d'écailles dans le sens longitudinal, aussi bien sur la ligne latérale que sur les lignes médio-dorsale et médio-ventrale. Mais les nombres d'écailles des populations du delta du Niger et du bassin du Congo se chevauchant parfois, nous avons fait pour chaque spécimen la somme de deux ou de trois de ces nombres, en essayant d'établir de cette façon de nouvelles variables ne se chevauchant plus et permettant ainsi la distinction nette entre les deux populations. Les résultats de cette opération par spécimen sont donnés dans les *tableaux II et III*, et ils sont groupés de façon plus synthétique dans le *tableau IV*.

Tableau IV.

Nombres	Spécimens de Nigérie	Spécimens du Congo central
A = (1)+(2)	51 — 4 — 52 — 19 — 53 — 1 —	54 — 4 — 55 — 6 — 56 — 15 — 57 — 5 — 58 — 0 — 59 — 2 —
B = (1)+(3)	49 — 11 — 50 — 11 — 51 — 2 —	50 — 1 — 51 — 7 — 52 — 6 — 53 — 14 — 54 — 4 —
C = (1)+(2)+(3)	66 — 11 — 67 — 11 — 68 — 2 —	69 — 2 — 70 — 8 — 71 — 6 — 72 — 11 — 73 — 3 — 74 — 2 —
D = (2)+(3)	31 — 5 — 32 — 7 —	33 — 2 — 34 — 6 — 35 — 7 — 36 — 1 —

Comme on peut le voir dans le *tableau IV*, les nombres A, C et D des deux populations ne se chevauchent pas et permettent de séparer les spécimens du delta du Niger de ceux du Bassin du Congo. Notre nombre de spécimens est toutefois trop petit pour pouvoir prétendre que les deux formes pourraient être déterminées sans erreur sur la base de ces nombres. Les différences constatées sont néanmoins assez importantes pour pouvoir affirmer qu'il est possible de séparer très nettement les exemplaires de Nigérie de ceux du bassin central du Congo et que ces derniers sont caractérisés par un nombre plus élevé d'écailles dans le sens longitudinal.

Il est intéressant de signaler ici les chiffres donnés par différents auteurs pour ce dernier caractère. G.-A. BOULENGER

compta en 1901 (donc uniquement pour des spécimens de Nigéria) de 35 à 37 écailles en ligne longitudinale, tandis qu'en 1909, pour les mêmes spécimens de Nigéria et des spécimens du Congo, il signala les nombres 35 à 40. J. PELLEGRIN (1925) mentionne 34 à 36 (spécimens de la rivière Sanga — Bassin du Congo), M. POLL (1932) 36 à 40 (exemplaires du Congo), tandis que H.-W. FOWLER (1949) signale 34 à 47 (le second chiffre est vraisemblablement une erreur d'impression). Les divergences que nous trouvons chez les différents auteurs s'expliquent par la difficulté de déterminer exactement le début de la nageoire caudale (où s'arrête la longueur standard, donc le nombre utile d'écailles), la base de celle-ci étant aussi densément couverte d'écailles que le pédoncule caudal. Les nombres différents donnés par BOULENGER en 1901 et 1909 suggèrent néanmoins les différences que nous avons constatées.

LE DIMORPHISME SEXUEL.

Tant que la longueur totale ne dépasse pas 100 mm, le sexe des *Phractolaemus ansorgei* n'est pas déterminable sauf par dissection. Mais, à partir de cette longueur, se manifeste chez le mâle un dimorphisme sexuel ayant trait à deux régions du corps, le pédoncule caudal et la région circumorbitaire (*Fig. 2, 4, 5 et 7*).

Chez les exemplaires de moins de 100 mm, il existe sur la tête, sur les écailles et sur les rayons des nageoires caudale et anale du mâle et de la femelle, de très petites spinules à peine visibles à l'œil nu. La disposition de ces spinules est irrégulière sur la tête et sur les nageoires ; sur les écailles, elles ne se trouvent que le long du bord postérieur où elles sont écartées d'une façon plus ou moins régulière. On en compte généralement quatre à huit par écaille.

Le dimorphisme sexuel sur le pédoncule caudal est réalisé par un grand développement de certaines de ces spinules. Dans un stade initial, l'épine médiane de la rangée d'écailles située au-dessus de la ligne latérale se développe jusqu'à former une épine blanchâtre dirigée obliquement vers l'arrière. A un stade ultérieur se développe une épine similaire sur la moitié supérieure des écailles de la ligne latérale ; en troisième lieu se développe une épine sur la deuxième rangée d'écailles au-dessus de

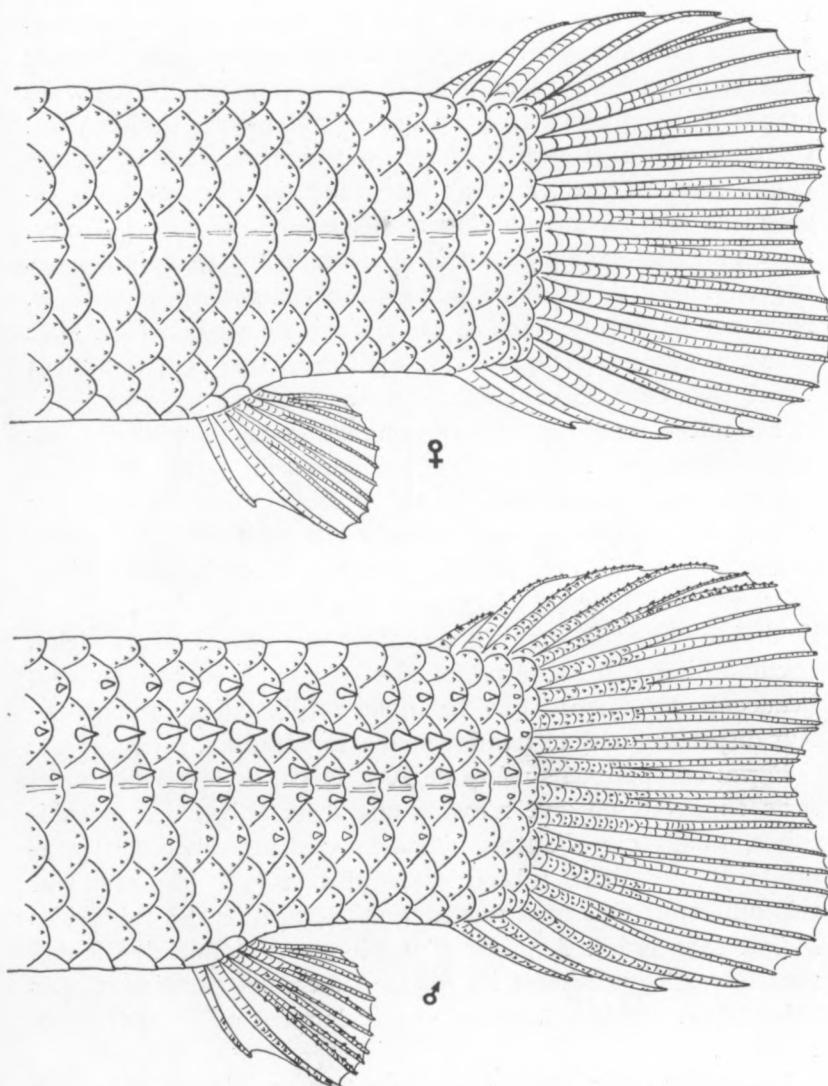


FIG. 2. — Pédoncules caudaux de *Phractolaemus ansorgei* montrant les organes perliformes sur le bord postérieur des écailles chez une femelle adulte (en haut), et les spinules caudales (organes perliformes hyperdéveloppés) chez un mâle adulte (en bas).

la ligne latérale : puis celle de la moitié inférieure des écailles de la ligne latérale, et ainsi de suite. Mais il y a toujours plus de rangées d'épines au-dessus qu'en dessous de la ligne latérale. Les épines de la rangée située juste au-dessus de la ligne latérale sont toujours les plus grandes et peuvent atteindre, chez les grands mâles, jusqu'à trois ou quatre millimètres de longueur. C'est au milieu et vers l'arrière du pédoncule caudal que les épines sont les plus grandes ; leur dimension diminue progressivement vers l'avant où elles ne dépassent que de peu l'anus. Chez plusieurs exemplaires très épineux, même les spinules des nageoires caudale et anale subissent un épaississement notable. Nous supposons que dans ce cas il s'agit de vieux mâles. Mais ce fait n'empêche pas que le dimorphisme sexuel peut fortement varier chez deux exemplaires de même longueur.

En même temps qu'apparaissent les épines caudales, c'est-à-dire quand le mâle atteint une longueur totale d'environ 100 mm, apparaissent aussi des tubercules circumorbitaires. Les principaux d'entre eux sont au nombre de quatre et se trouvent placés à égale distance autour de l'œil. Ils ont la forme d'une crête en demi-lune, le côté concave dirigé vers l'arrière ; sur l'individu vivant ils sont d'une couleur vert pâle. Dans la région circumorbitaire, il existe parfois des tubercules supplémentaires beaucoup plus petits que les quatre tubercules principaux ; leur disposition et leur nombre sont très variables.

Parmi les spécimens mâles de 10 à 11 cm de longueur totale, nous en avons observé n'ayant que deux tubercules préorbitaires, tandis que d'autres n'avaient que les tubercules post-orbitaires, les deux tubercules le plus souvent de grandeur très différente. Ceci nous montre que l'apparition des tubercules se fait sans ordre. A partir d'une longueur totale de 13 cm, tous les mâles possèdent les quatre tubercules principaux. Les tubercules supplémentaires ne se développent qu'à partir de ce moment.

Les épines et les tubercules en question constituent donc bien un vrai dimorphisme sexuel, selon l'opinion de M. POLL (1932).

Nous n'avons jamais constaté la moindre indication d'une résorption éventuelle des épines ou des tubercules, ce qui devrait être le cas s'il s'agissait d'un caractère saisonnier comme le supposaient G.-A. BOULENGER (1901) et J. PELLEGRIN (1925).

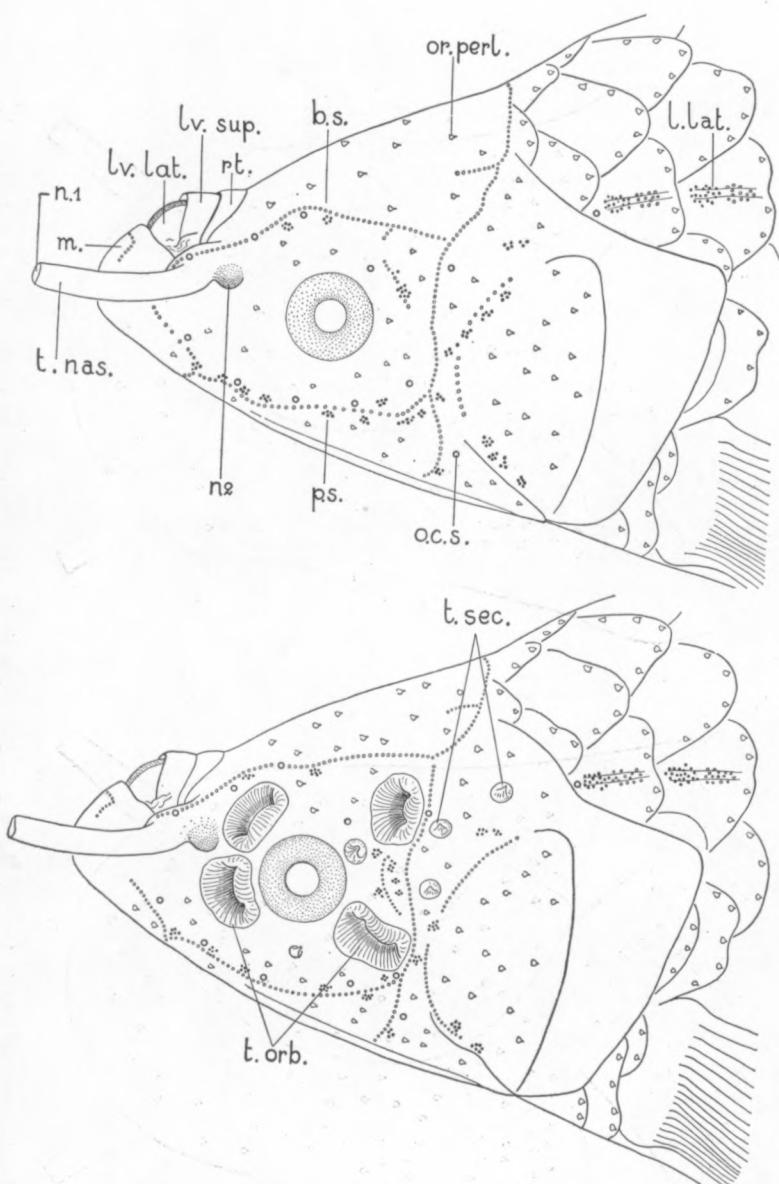
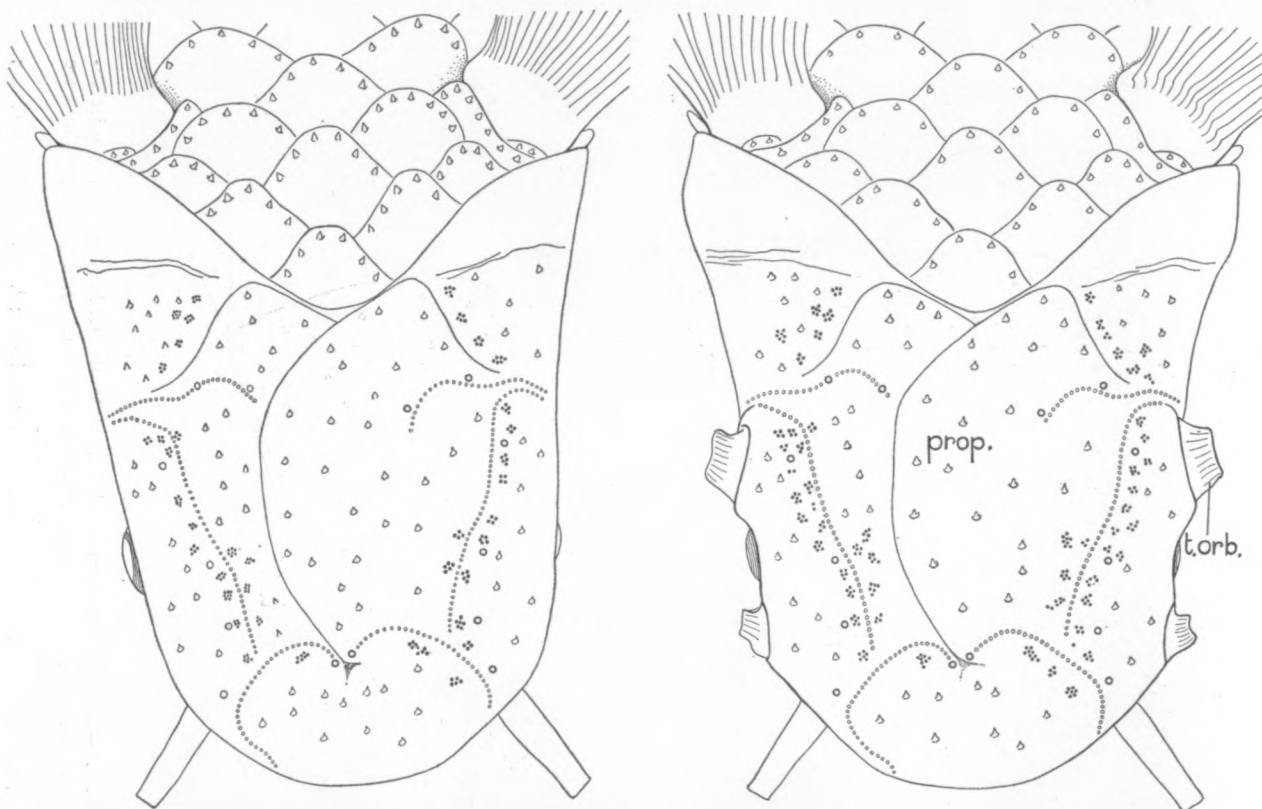


FIG. 3. — *Phractolaemus ansorgei*. Vues latérales de la tête montrant les tubercules orbitaires, caractères sexuels secondaires du mâle (en bas) et l'absence de ces tubercules chez la femelle (en haut).

b. s. = bourgeons sensoriels des lignes sensorielles ; l. lat. = ligne latérale ; lv. lat. = lèvre latérale ; lv. sup. = lèvre supérieure ; m. = menton ; n 1 = première narine ; n 2 = seconde narine ; ocs = orifice des canaux sensoriels ; or. perl. = organes perliformes ; ps. = pertuis sensoriels le long des lignes sensorielles ; r. t. = replis de la trompe ; t. nas. = tube nasale ; t. orb. = tubercules orbitaires ; t. sec. = tubercules secondaires.



F. 4. — *Phractolaemus ansorgei*. Aspects de la face inférieure de la tête montrant les préoperculaires se chevauchant en dessous de la tête. A gauche la femelle, à droite le mâle.
prop. = préoperculaire ; t. orb. = tubercules orbitaires.

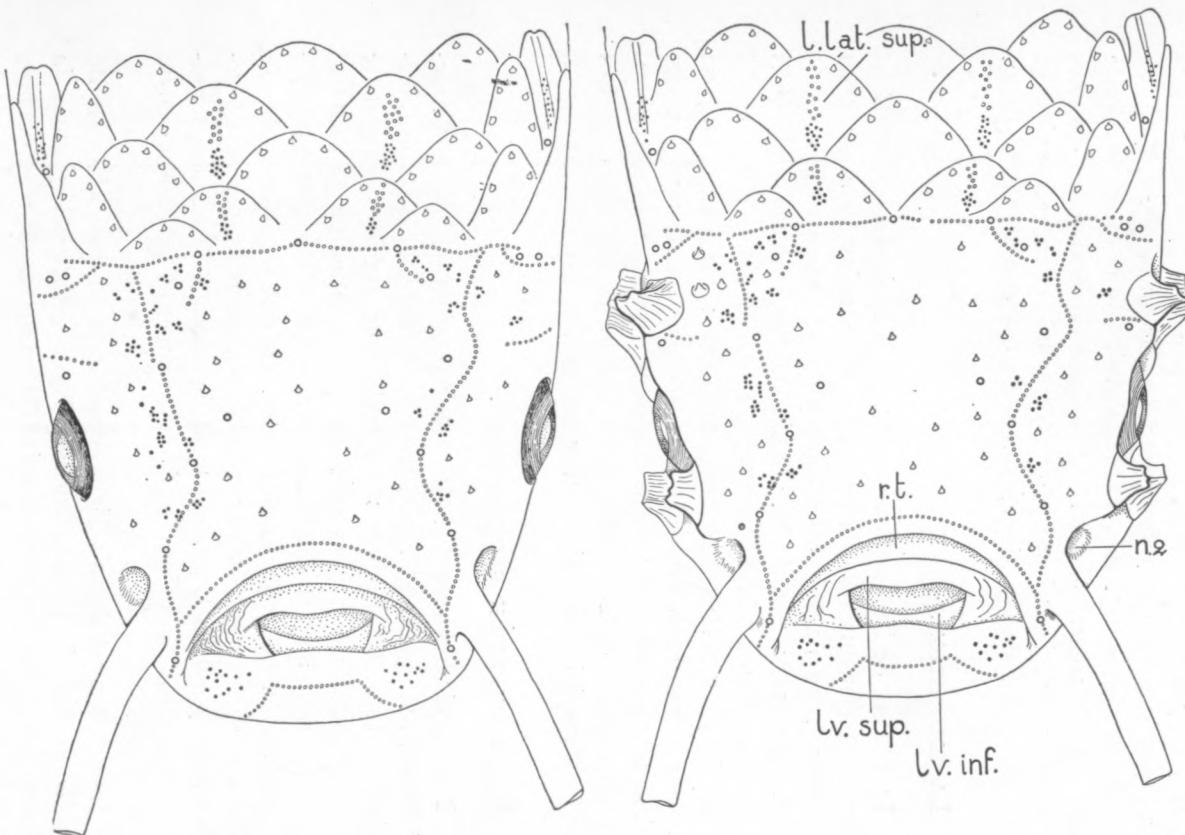


FIG. 5. — *Phractolaemus ansorgei*. Aspects de la tête, vue par dessus montrant la bouche au repos (trompe reTRACTÉE). A gauche la femelle, à droite le mâle. (Même légende que sur la fig. 3).

Pour autant que nous ayons pu le vérifier sur les spécimens du Niger, et d'après les données des aquariophiles JÜRGENS (1910) et BRÜNNING (1912), le dimorphisme sexuel se présente de façon identique chez les *Phractolaemus* du Niger.

Par conséquent, J. PELLEGRIN n'avait pas le droit de décrire son *Phractolaemus spinosus* sur la base de l'existence d'épines observées par lui sur des spécimens congolais, ce caractère n'ayant aucune valeur systématique, comme l'a soutenu M. POLL (1932).

LA COLORATION.

La couleur de *Phractolaemus ansorgei*, d'après des observations sur des spécimens vivants provenant du Stanley Pool, est brun uniforme ; les nageoires sont incolores et transparentes.

J. PELLEGRIN (1925) et M. POLL (1932) décrivaient les nageoires impaires comme teintées de rouge. Cette couleur n'a jamais été signalée chez les exemplaires de Nigérie ; FOWLER (1949) ne l'observe pas chez des exemplaires du Congo français et elle n'existe pas non plus chez nos exemplaires vivants en aquarium. Il est possible qu'une coloration rouge éventuelle des nageoires se produise à la suite d'un afflux anormal de sang.

LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE.

Pour avoir une idée de la distribution géographique de *Phractolaemus ansorgei* en Afrique, nous avons noté les localités d'origine de tous les spécimens des collections du Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren), du British Museum of Natural History (London) et du Muséum national d'Histoire naturelle (Paris), et nous avons indiqué ces localités sur carte (fig. 6). Comme on peut le voir sur cette carte, on ne trouve le *Phractolaemus* que dans la grande forêt équatoriale africaine, et uniquement dans les régions du delta du Niger et du Bassin central du Congo.

L'espèce n'est jamais signalée pour les autres affluents du Golfe de Guinée (Volta, Sanaga, Nyong, Ogooué). Comme la faune ichtyologique de ces bassins est relativement bien connue, il faut en déduire que le *Phractolaemus* n'existe pas dans ces régions et que l'espèce *Phractolaemus ansorgei* BLGR est confinée dans le Bas-Niger et dans le Bassin central du Congo,

deux régions séparées par un hiatus géographique considérable. Comme on peut le voir aussi sur la carte (*figure 6*), on ne trouve le *Phractolaemus* que dans la forêt équatoriale marécageuse. Les seules localités en dehors de la forêt sont les marais boisés du Stanley Pool, ancienne région de forêt. En Nigéria, la forêt inondée semble être son biotope habituel (MEINKEN, 1951) et, dans un biotope semblable autour de Yangambi le poisson est très commun (communication personnelle de J.-P. GOSSE). Le biotope spécial des *Phractolaemus* semble en relation avec ses exigences écologiques : la température élevée et la lucifugie,

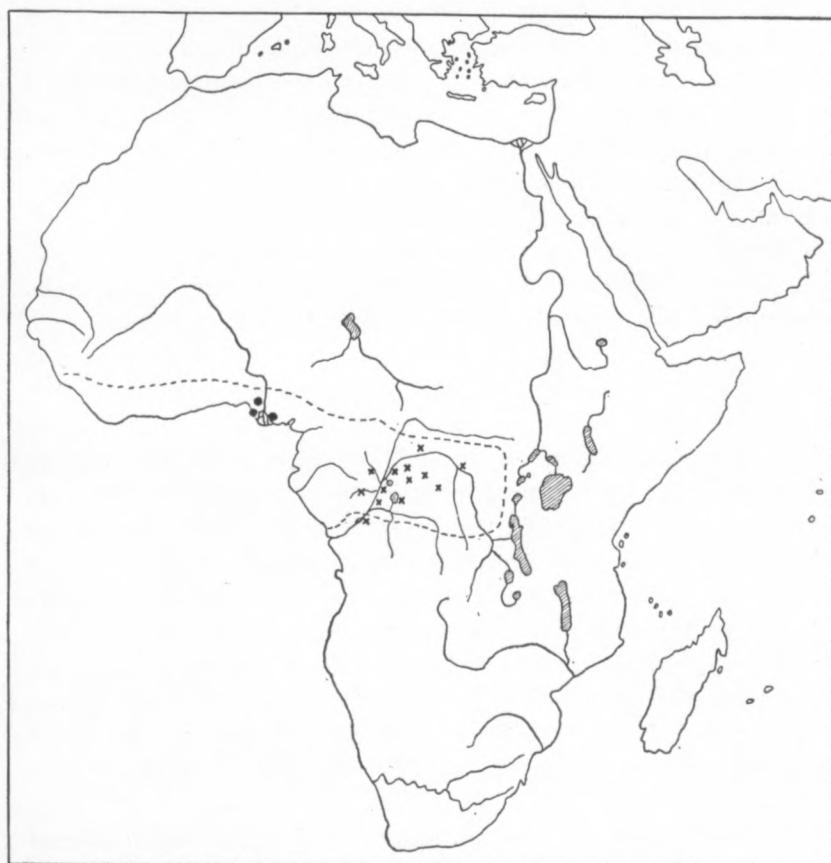


FIG. 6. — Distribution géographique de *Phractolaemus ansorgei*.

----- Limite approximative de la forêt équatoriale ; . Localités de récoltes de *Phractolaemus ansorgei ansorgei*, BOULENGER ; x Localités de récoltes de *Phractolaemus ansorgei spinosus* PELLEGRIN.

exigences bien observées en aquarium (KOHLER, 1906 ; JÜRGENS, 1910 ; BRÜNNING, 1912 ; observations personnelles). Sa physiologie respiratoire très spéciale (THYS v. D. AUD., 1959) lui permet de survivre dans un tel milieu généralement fort peu oxygéné.

RÉSUMÉ, DISCUSSION ET CONCLUSION.

En premier lieu, nous avons fait une étude de la morphologie externe des *Phractolaemus* des collections du Musée du Congo à Tervuren. Cette étude nous a montré la grande similitude des *Phractolaemus* du bassin du Congo, et ne nous a pas permis d'y distinguer des populations apparemment différenciées. En conséquence, nous considérons que tous les spécimens du bassin du Congo appartiennent à une seule population taxonomique, et le nom de *Phractolaemus spinosus carpenteri* FOWLER, 1949, doit être considéré comme synonyme de *Phractolaemus spinosus* PELLEGRIN, 1925.

Ensuite, nous avons comparé les populations de *Phractolaemus* de la basse Nigéria et du Bassin central du Congo ; ici non plus les populations ne peuvent être distinguées soit par leurs proportions métriques, soit sur la base du dimorphisme sexuel, soit sur celle de leur coloration, caractères invoqués par PELLEGRIN (1925) et FOWLER (1949). Par contre, les nombres d'écailles en ligne longitudinale, en lignes médio-dorsale et médio-ventrale permettent de séparer nettement les deux populations avec une probabilité d'erreur très faible et il serait donc permis de les désigner sous deux noms différents. Les différences constatées entre ces deux populations ne sont toutefois pas assez importantes pour justifier une distinction spécifique, et nous estimons plus sincère et plus proche de la vérité de parler dans ce cas-ci de deux races géographiques. La distinction subspécifique de ces deux populations a d'ailleurs l'avantage de mettre l'accent et sur leur grande parenté et sur leur distribution géographique différente.

L'absence de toute mention bibliographique du *Phractolaemus* pour les régions situées entre la basse Nigéria et le bassin central du Congo, quoique l'ichtyofaune de ces régions soit relativement bien connue, nous a donné la conviction presque totale que cette espèce n'existe pas dans ces régions. Dans ces condi-

tions, nous pouvons appliquer sans crainte la distinction subspecifique à ces deux populations de *Phractolaemus*.

Pour des raisons de priorité de nomenclature, la population de basse Nigérie, étant la population topotype du *Phractolaemus ansorgei*, doit être appelée *Phractolaemus ansorgei ansorgei* BOULENGER, 1901. La population du bassin central du Congo doit être désignée sous le nom de *Phractolaemus ansorgei spinosus* PELLEGRIN, 1925, malgré le fait que PELLEGRIN n'avait pas vu les vrais caractères distinctifs de cette sous-espèce.

Signalons ici que, outre les différences dans les nombres d'écaillles, il existe entre ces deux sous-espèces une autre différence en ce qui concerne le nombre des vertèbres. BOULENGER (1901) mentionna trente-quatre vertèbres pour un spécimen-type de Nigérie, mais il compta les deux premières vertèbres, sans côtes, pour une seule. Cette erreur fut rectifiée par RIDEWOOD (1904) et le nombre de vertèbres de ce spécimen est donc de trente-cinq, dont vingt-sept troncales et huit caudales. Sur sept squelettes préparés, provenant de spécimens du bassin du Congo, nous avons compté cinq fois vingt-neuf vertèbres troncales plus huit vertèbres caudales et deux fois trente vertèbres troncales plus huit caudales. Bien que nous n'ayons de données que pour un seul spécimen de la basse Nigérie, il semble pourtant que le nombre d'écaillles plus élevé chez les exemplaires du Congo corresponde à un nombre plus élevé de vertèbres troncales dans cette population. La différenciation en deux races ne porte donc pas seulement sur le nombre d'écaillles mais aussi sur la métamérisation interne du squelette axial.

La distribution géographique actuelle du *Phractolaemus ansorgei*, de même que sa différenciation en sous-espèces en rapport avec cette distribution géographique est assez curieuse, et nous ne sommes pas en mesure d'en donner une explication définitive. Vu les exigences écologiques des *Phractolaemus*, on pourrait tenter de les expliquer par les déplacements de la forêt équatoriale africaine. L'on pourrait ainsi imaginer qu'à un moment donné cette forêt se trouvait plus vers le Nord et y occupait une zone très large comprenant le Sénégal, le Niger Moyen, le Tchad et le Soudan, y formant une zone écologique uniforme de forêt humide comparable à la forêt équatoriale actuelle du Congo central. Le déplacement vers le Sud de cette forêt a pu provoquer le déplacement simultané des poissons,

là où ce déplacement était possible. Les *Phractolaemus* auraient ainsi pu descendre le Niger pour s'établir dans la basse Nigéria, et le long de la ligne Tchad-Ubangi-Congo (ou bien par le Nil blanc-Uele-Ubangi ce qui est moins probable) jusqu'au Bassin central du Congo. Les montagnes du Cameroun auraient empêché la colonisation de la Sanaga, de la Nyong et de l'Ogooué. De même les montagnes de la Haute-Volte auraient empêché le *Phractolaemus* de s'établir dans les régions côtières du Golfe de Guinée autres que le delta du Niger.

Une telle explication serait beaucoup plus plausible si l'on connaissait des *Phractolaemus* fossiles provenant des régions au Nord de la forêt équatoriale actuelle, ou bien si l'on pouvait prouver l'existence d'une grande parenté entre l'ichtyofaune de la basse Nigéria et celle du bassin central du Congo. Mais, à notre connaissance, il n'existe aucun *Phractolaemus* fossile, et les ichtyofaunes des deux régions précitées semblent, à première vue, ne pas être plus apparentées entre elles qu'à celles des autres régions avoisinantes. Un point important est néanmoins la distribution géographique du *Pantodon buchholzii* PETERS, le poisson papillon. Cette espèce remarquable, également l'unique représentant d'une famille africaine, a pratiquement la même distribution géographique et écologique que le *Phractolaemus ansorgei*. Ceci implique-t-il des déplacements semblables pour les deux poissons ou est-ce un argument en faveur de l'unité originale des ichtyofaunes de la basse Nigéria et du Congo central ? Il serait donc intéressant de faire une étude comparée approfondie de ces deux faunes, afin de vérifier cette hypothèse. Une exploration et une étude plus approfondie de l'ichtyofaune des rivières Sanaga, Nyong et Ogooué serait même temps très utile et démonstrative. En effet, la découverte dans ces rivières d'un *Phractolaemus*, d'un *Pantodon* ou d'une autre espèce commune à la basse Nigéria et au Congo suffirait pour démontrer la fragilité de notre hypothèse. Nous estimons néanmoins que la voie indiquée ci-dessus pourrait nous renseigner beaucoup au sujet de l'origine de l'ichtyofaune de ces régions, et qu'il serait intéressant de continuer les recherches dans ce sens.

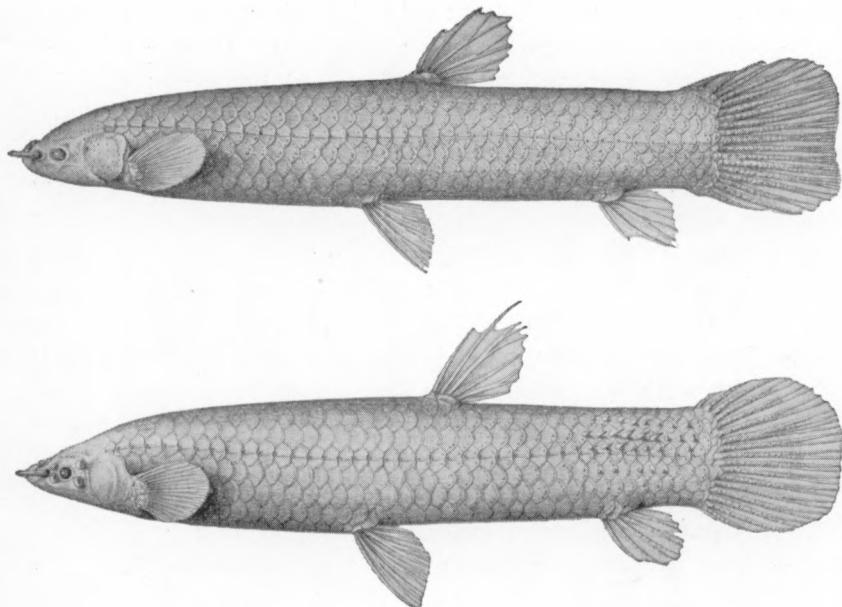


FIG. 7. — *Phractolaemus ansorgei spinosus*. En haut la femelle ; en bas le mâle (d'après deux exemplaires provenant de Boende, Congo central).

ANNEXE.

Description de *Phractolaemus ansorgei* et liste des spécimens examinés.

Phractolaemus ansorgei BOULENGER, 1901.

(fig. 2, 3, 4, 5, 7).

BLGR., 1901, p. 6 (décrit comme *Phr. ansorgii*).

Poisson allongé, atteignant au maximum 25 cm et dépassant rarement les 20 cm de longueur totale, caractérisé par les proportions suivantes (¹) :

Exprimées en pourcentage de la longueur standard (% L. St.) :

— Hauteur du corps : 17 à 22 % L. St.

— Largeur du corps : 14 à 18 % L. St.

(¹) Nous avons indiqué ici les valeurs extrêmes arrondies du tableau I. Pour l'explication des mensurations, voir fig. 1.

- Longueur de la tête : 12 à 17 % L. St. ;
 - Distance menton-pectorale : 12 à 19 % L. St. ;
 - Distance menton-ventrale : 45 à 53 % L. St. ;
 - Distance menton-dorsale : 53 à 64 % L. St. ;
 - Distance menton-anale : 76 à 86 % L. St. ;
 - Nageoire dorsale, longueur du premier rayon : 9 à 13 % L. St. ;
second rayon : 13 à 20 % L. St. ;
 - Nageoire anale, longueur du premier rayon : 6 à 11 % L. St. ;
second rayon : 10 à 15 % L. St. ;
 - Nageoire ventrale, longueur du premier rayon : 13 à 18 % L. St. ;
sixième rayon : 6 à 10 % L. St. ;
 - Longueur du pédoncule caudale : 8 à 12 % L. St.
- Exprimées en pourcentage de la longueur de la tête (% L. T.) :
- Diamètre horizontal de l'œil : 12 à 22 % L. T. ;
 - Longueur du tube nasal : 26 à 37 % L. T.

Il y a 35 à 38 écailles en ligne longitudinale (latérale) ; 3½ rangées d'écailles au-dessus et 4½ en dessous de la ligne latérale dans la région du tronc ; 7 rangées d'écailles au-dessus et 7 en dessous de la ligne latérale sur le pédoncule caudal.

Les nageoires dorsale, anale et ventrales sont composées chacune de six rayons mous. Il n'y a pas de rayons épineux aux nageoires, mais les deux premiers rayons des nageoires dorsale et anale sont simples, tandis que les quatre suivants sont branchedus.

Les opercules sont énormes et couvrent aussi le dessous de la tête, s'y chevauchant même en partie ; ils y sont attachés l'un à l'autre, ainsi qu'à l'isthme par du tissu conjonctif. La fente operculaire est petite et latérale.

La première narine, allongée en tube, est dirigée horizontalement et obliquement vers l'avant et dépasse toujours le menton d'un peu vers l'avant. La seconde narine, en forme de demi-cercle, se trouve tout juste derrière le tube nasal.

La bouche se trouve à l'extrémité d'une trompe protractile. Au repos, l'ouverture buccale est située sur le dessus de la tête entre les tubes nasaux. A projection maximale, la trompe a la forme d'un tube en demi-cercle, prenant origine sur le dessus

de la tête, et dont l'ouverture buccale, orientée alors vers le dessous, se trouve entre les extrémités des tubes nasaux.

La ligne sensorielle latérale est bien apparente et ses écailles sont perforées. En dehors de cette ligne sensorielle latérale, il existe une ligne sensorielle dorsale située sur les rangées d'écailles longeant la ligne medio-dorsale. Les écailles de cette ligne sensorielle dorsale ne sont pas perforées mais offrent à leur base et au milieu un groupement de boutons et de pertuis sensoriels.

Il existe sur tout le corps des petits organes perliformes ; ceux-ci sont spécialement bien développés sur le bord postérieur des écailles.

Le mâle est caractérisé, à partir d'une longueur totale de 90 mm par un dimorphisme sexuel marquant deux régions du corps : la tête (*fig. 3 à 5*) et le pédoncule caudal (*fig. 2*).

Sur la tête se développent, à distance égale autour de l'œil, quatre grands tubercules à forme de crête en demi-lune, le côté concave dirigé vers l'arrière. Parfois il existe des petits tubercules secondaires disposés de façon irrégulière.

Sur le pédoncule caudal, l'organe perliforme médian sur le bord de chaque écaille se développe jusqu'à devenir une petite pointe dirigée horizontalement et obliquement vers l'arrière. Sur les écailles de la ligne latérale se développent deux spinules, une au-dessus et une en dessous du tube sensoriel.

Chez la femelle il n'y a ni tubercules orbitaires, ni organes perliformes sur le pédoncule caudal.

Espèce à subdiviser en deux sous-espèces :

Phractolaemus ansorgei ansorgei BOULENGER, 1901.

Phractolaemus ansorgii, BLGR, 1901, p. 6, et 1909, p. 167-169 (*partim*).

PELLEGRIN, 1923, p. 88 (*partim*).

Sous-espèce de *Phractolaemus ansorgei*, caractérisée par les nombres suivants :

- (1) Écailles en ligne latérale : 34-36 ;
- (2) Écailles en ligne medio-dorsale : 16-17 ;
- (3) Écailles en lignes medio-ventrale en avant des nageoires pelviennes : 14-15 ;

(4) Écailles en ligne médiо-ventrale entre les nageoires pelviennes et l'anus : 11-12.

Nombres combinés :

$$\begin{aligned}(1) + (2) &= 51 - 53 \\(1) + (3) &= 49 - 51 \\(1) + (2) + (3) &= 66 - 68 \\(2) + (3) &= 31 - 32\end{aligned}$$

Habitat : régions des forêts marécageuses de la basse Nigéria (fig. 6).

Liste des spécimens examinés :

Museum et número de registre	Longueur totale et nombre	Localité	Récolteur
British Museum (Nat. Hist.) 1901-1-28 /1-3	51-90-146 mm (3 ex.) (trois exemplaires syntypes de <i>Phr. ansorgei</i> BLGR.)	Sapelle(Nigéria), 4-VI-1900	Dr ANSORGE
?	± 140 mm (1 ex.)	Sapelle (Nigéria), 4-VI-1900	Dr ANSORGE
(Squelette d'un quatrième exemplaire syntype de <i>Phr. ansorgei</i> BLGR). 1953-7-10 /8	(1. ex.)	Isheri (Nigérie)	Dr E. TREWA- WAS
1959-8-18 /80	± 130 mm (1 ex.)	Ebutte Metta (Lagos)	Mac LAREN
Musée royal de l'Afrique centrale 119202-119203	148-157 mm (2 ex.)	Epe (à l'est de Lagos) III-1954	H. S. CLAUSEN
119204-119206	109-116 mm (3 ex.)	Ibefun (Prov. Ijebu, Nigéria) 1956	<i>id.</i>
125093-125094	135-136 (2 ex.)	<i>id.</i>	<i>id.</i>

Phractolaemus ansorgei spinosus PELLEGRIN, 1925.

Phractolaemus ansorgii, BOULENGER 1909, p. 167 (*partim*) ;
PELLEGRIN 1923, p. 88 (*partim*).

Phractolaemus spinosus, PELLEGRIN 1925 a, p. 549 ; et 1925 b,
p. 99.

Phractolaemus spinosus carpenteri, FOWLER 1949, p. 240.

Sous-espèce de *Phr. ansorgei* caractérisée par les nombres suivants :

- (1) Écailles en ligne latérale : 35-39 ;
- (2) Écailles en ligne médio-dorsale : 18-20 ;
- (3) Écailles en ligne médio-ventrale en avant des nageoires pelviennes : 15-16 ;
- (4) Écailles en ligne médio-ventrale entre les nageoires pelviennes et l'anus : 11-12.

Nombres combinés :

- $$\begin{aligned}(1) + (2) &= 54 - 59 \\(1) + (3) &= 50 - 54 \\(1) + (2) + (3) &= 69 - 74 \\(2) + (3) &= 33 - 36\end{aligned}$$

Habitat : bassin central du fleuve Congo (fig. 6).

Liste des spécimens examinés :

Museum et Nu- méro de registre	Longueur totale et nombre	Localité (et date)	Récolteur
Museum National d'Histoire Naturelle à Paris. 25-122 à 25-127	85-120 mm (6 ex.) (six syntypes de <i>Phractolaemus spinosus</i>)	Ouesso (riv. San- gha), 1924 Pellegrin)	A. BAUDON
29-50	6 ex. (Longueur ?)	Rivière Sangha	?
58-71 et 72	± 130 mm (2 ex.)	Stanley-Pool, 1957	Dr M. POLL
British Museum 1901-12-21 /20	(Nat. Hist.) ± 90 mm (1 ex.)	Monsembe, 1901	Rev. J.- H. WEEKS
1930-3-4 /1	± 110 mm (1 ex.) (exemplaire syotype de <i>Phractolaemus spinosus</i>)	Ouesso (riv. San- gha), 1924 Pellegrin)	A. BAUDON
Musée royal de l'Afrique centrale 19778-782	80-134 mm (5 ex.)	Kunungu, VI- 1927	N'KELE
23204	91 mm (1 ex.)	id , 1932	Dr SCHOUTE- DEN (N'KELE)

Museum et Nu-méro de registre	Longeur totale et nombre	Localité (et date)	Récolteur
23569-23570	70-74 mm (2 ex.)	Mosemba (Lac Léo II)	S. A. R. Prince LÉOPOLD
30690-30693	72-99. mm (4 ex.)	Kunungu, 1930	N'KELE
30717-30728	73-121 mm (12 ex.)	<i>id.</i> , 1932	<i>id.</i>
38023-38048	61-138 mm (25 ex.)	<i>id.</i> , <i>id.</i>	<i>id.</i>
38345-38347	34-46 mm (3 ex.)	<i>id.</i>	<i>id.</i>
44673-44676	96-110 mm (4 ex.)	Kunungu, 1935	<i>id.</i>
48771	89mm (1 ex.)	<i>id.</i> , 1937	<i>id.</i>
48779	83 mm (1 ex.)	<i>id.</i>	<i>id.</i>
48818	112 mm (1 ex.)	<i>id.</i>	<i>id.</i>
52440-52441	114 et 138mm (2 ex)	<i>id.</i>	<i>id.</i>
56787-56815	70-129 mm (29 ex.)	Village Ndva (Kunungu), 10-VIII-1938	N'GWE
56816-56849	70-141 mm (33 ex.)	<i>id.</i> , 1938	<i>id.</i>
57527-57528	93 et 98 mm (2 ex.)	Kunungu, 3-V-1938	N'KELE
57553-57561	82-110 mm (9 ex.)	<i>id.</i>	<i>id.</i>
57634-57638	129-177 mm (5 ex.)	<i>id.</i>	<i>id.</i>
57690	77 mm (1 ex.)	<i>id.</i>	<i>id.</i>
57702-57706	76-97 mm (5 ex.)	<i>id.</i>	<i>id.</i>
62333-62335	77-92 mm (3 ex.)	Kunungu, 1939	<i>id.</i>
62530	98 mm (1 ex.)	Village Keseki (Kunungu), 6-V-1938	<i>id.</i>
66393	103 mm (1 ex.)	Busu Mokalu (Ubangi), 5 à 10-XI-1938	
66567	159 mm (1 ex.)	Kunungu, 1932	Dr BAUDART Dr SCHOUTE-DEN (N'KELE)
67684-67688	81-142 mm (5 ex.)	Village Keseki (riv. Gasosi), 1952	N'KELE
67731	91 mm (1 ex.)	Village Keseki (riv. Botata), 1952	<i>id.</i>
67806-67820	79-125 mm (15 ex.)	Village Keseki (Kwamouth), 1952	N'KELE
67902-67911	73-100 mm (10 ex.)	<i>id.</i>	<i>id.</i>
68013-68018	79-122 mm (6 ex.)	Village Ndva (Bolobo), 1952	<i>id.</i>

Museum et Nu- méro de registre	Longeur totale et nombre	Localité (et date)	Récolteur
68692-68693	124-162 mm (2 ex.)	Yangambi (riv. Boonde), 9-11 /2-III-1946	I. N. É. A. C.
69675	133 mm (1 ex.)	Boende, 1946	R. P. HULS- TAERT
72438	119 mm (1 ex.)	Léopoldville, 1949	Jardin zoologi- que d'Anvers
75054-74065	70-140 mm (12 ex.)	Bokalakala, 1950	Rev. VICCARS (N'GWE)
74818-74819	60-61 mm (2 ex.)	Bokobo, 1950	<i>id.</i>
75639-75640	135-141 mm (2 ex.)	Bokungu (riv. Tshuapa), 1950	
78804	61 mm (1 ex.)	Ndva, XII-1951	L. DUPUIS Rev. VICCARS (N'GWE)
78855-78857	61-142 mm (3 ex.)	Limete Léopold- ville, (riv. Kwamatelsa), 1952	Dr RICHARD
79177-79179	126-137 mm (3 ex.)	Léopoldville, 1952	
80792	120 mm (1 ex.)	Bamania, 1952	M.-H. PIERRET R. P. HULS- TAERT
87499-87500	126-140 mm (2 ex.)	Yangambi-Yae- kama (riv. Li- londa)	
88298-88304	87-172 mm (7 ex.)	Bokuma, V-1953	R. DEPASSE
96683	44 mm (1 ex.)	<i>id.</i> 1954	R. P. LOOTENS <i>id.</i>
98883-98890	53-76 mm (9 ex.)	Boende (riv. Tshuapa), 1955	
101401-101402	95-98 mm (2 ex.)	Flandria, 15-XI- 1955	R. PHILIPPE R. P. HULS- TAERT
102707-102726	89-148 mm (16 ex.)	Kingabwa (Stan- ley-Pool), VIII /IX-1955	I. MANDEVILLE
103367-103371	39-75 mm (5 ex.)	Stanley Pool, VI 1955	A. WERNER
104927-104956	48-115 mm (30 ex.)	Boende (riv. Tshuapa), II / III-1956	R. PHILIPPE

Museum et Nu-méro de registre	Longueur totale et nombre	Localité (et date)	Récolteur
116766-116775	85-138 mm (9 ex.)	Stanley Pool, 1-VIII-1957	Mission P. BRIEN — M. POLL — J. BOUILLON
116776-116777	183-190 mm (2 ex.)	Marais de Kin-kole (Stanley-Pool), 10-IX-1957	<i>id.</i>
116778-116779	45-60 mm (2 ex.)	Ile Mangabo (archipel Bamu, Stanley-Pool), 17-IX-1957	<i>id.</i>
116780	30 mm (1 ex.)	Riv. N'Sele (Stanley-Pool), 4-X-1957	<i>id.</i>
116781-116785	36-76 mm (5 ex.)	Stanley-Pool, 8-X-1957	<i>id.</i>

BIBLIOGRAPHIE

- BOULENGER, G.-A. : (1901) On the fishes collected by Dr W. J. ANSORGE in the Niger Delta (*Proc. zool. Soc. London*, Vol 1, pp. 4-10, 3 pls.).
- : (1902) Matériaux pour la faune du Congo. Additions à la faune ichtyologique du bassin du Congo (*Ann. Mus. Congo, Zool.*, 1902, 1 sér. fasc. 2, pp. 19-57, 10 pls.).
- : (1909) Catalogue of the Freshwater Fishes of Africa in the British Museum (Natural History), vol. I, Trustees, London.
- BRÜNNING, C. : (1912) *Phractolaemus ansorgii* (*Wochenschr. Aquar. Terr. Kunde*, 9 Jahrgang, pp. 249-250, 2 figs.).
- FOWLER, H.-W. : (1949) Results of the two Carpenter African Expeditions, Part II, The Fishes (*Proc. Ac. Nat. Sc. Phil.*, Vol. CI, pp. 233-275, 92 figs.).
- JÜRGENS, W. : (1910) *Phractolaemus ansorgii* BOULENGER. (*Blatt. Aquar. Terrar. Kunde*, 21. Jahrgang, pp. 129-131, 4 figs.).
- MEINKEN, H. : (1951) Reise-Erlebnisse in Afrika (*Aquar. Terrar. Z.*, vol. 4, pp. 29-33 et 58-62, 14 figs.).
- PELLEGRIN, J. : (1923) Les Poissons des eaux douces de l'Afrique occidentale (du Sénégal au Niger) (Ed. Larose, Paris, 373 pp., 76 figs.).

- : (1925-a) Sur les poissons africains de la famille des Phractolaemidés (C. R. Acad. Sci. Paris, Tome 180, pp. 549-551).
- : (1925-b) Poissons du Nord du Gabon et de la Sangha recueillis par M. BAUDON. Description de deux espèces et d'une variété nouvelles (*Bull. Soc. Zool. Paris*, Tome 30, pp. 97-106, 1 fig.).
- POLL, M. : (1932) Au sujet de *Phractolaemus spinosus* PELLEGRIN (= *Phractolaemus ansorgii* BOULENGER) (*Rev. Zool. Bot. Afr.*, Vol. 21, pp. 287-290).
- : (1957) Les genres des poissons d'eau douce de l'Afrique (*Ann. Mus. roy. Congo belge*, sér. in-8°, Sc. zool., Vol. 54, 195 pp., 425 fig.).
- RIDEWOOD, W.-G. : (1905) On the cranial Osteology of the Fishes of the Families *Osteoglossidae*, *Pantodontidae* and *Phractolaemidae* (*Journ. Linn. Soc. London (Zool.)*, Vol. 29, pp. 252-282, 3 pls.).
- THYS VAN DEN AUDENAERDE, D.-F.-E. : (1959) Existence d'une vessie natatoire pulmonoïde chez *Phractolaemus ansorgei* BLGR. (*Actinopterygii*) (*Rev. Zool. Bot. Afr.*, Vol. LIX, pp. 364-366).

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES

Séance du 27 janvier 1961.

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *I. de Magnée*, directeur sortant, et présidée ensuite par M. l'écuyer *E. Mertens de Wilmars*, président de l'Académie et directeur de la Classe pour l'année 1961.

Sont en outre présents : MM. J. Beelaerts, R. Bette, C. Camus, S. De Backer, R. Deguent, I. de Magnée, E.-J. Devroey, R. du Trieu de Terdonck, P. Fontainas, membres honoraire et titulaires ; MM. L. Brison, F. Bultot, M.-E. Denaeyer, L. Jones, F. Kaisin, A. Lederer, F. Pietermaat, E. Roger, A. Rollet, L. Tison, J. Van der Straeten, membres associés ; MM. J. Charlier, J. Quets, R. Van Ganse, membres correspondants.

Absents et excusés : MM. P. Bourgeois, F. Campus, M. De Roover, P. Evrard, E. Frenay, P. Geulette, J. Lamoen, P. Lancsweert, R. Spronck, R. Vanderlinden.

Compliments.

MM. *I. de Magnée*, directeur sortant, et l'écuyer *E. Mertens de Wilmars*, directeur de la Classe et président de l'Académie pour 1961, échangent les compliments d'usage.

Communication administrative.

Nominations.

Voir p. 216.

Voeu des Académies royales de Belgique.

Voir p. 190.

Les plans du s/w *Ville de Bruxelles* dressés par G. DELCOURT et le lieutenant J. LIPPENS.

M. *A. Lederer* résume la communication qu'il a rédigée sur les documents précités, établis en 1886 par l'ingénieur en chef-

KLASSE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN

Zitting van 27 januari 1961.

De zitting werd geopend te 14 u 30 door de H. *I. de Magnée*, uitstredend directeur en voorgezeten door jonkheer *E. Mertens de Wilmars*, voorzitter der Academie en directeur der Klasse voor het jaar 1961.

Aanwezig : De HH. J. Beelaerts, R. Bette, C. Camus, S. De Backer, R. Deguent, I. de Magnée, E.-J. Devroey, R. du Trieu de Terdonck, P. Fontainas, ere- en titelvoerende leden ; de HH. L. Brison, F. Bultot, M.-E. Denaeyer, L. Jones, F. Kaisin, A. Lederer, F. Pietermaat, E. Roger, A. Rollet, L. Tison, J. Van der Straeten, buitengewone leden ; de HH. J. Charlier, J. Quets, R. Van Ganse, corresponderende leden.

Afwezig en verontschuldigd : De HH. P. Bourgeois, F. Campus, M. De Roover, P. Evrard, E. Frenay, P. Geulette, J. Lamoen, Lancsweert, R. Spronck, R. Vanderlinden.

Begroeting.

De uitstredende directeur, de H. *I. de Magnée* en de directeur der Klasse voor 1961, jonkheer *E. Mertens de Wilmars*, wisselen de gebruikelijke begrotingen.

Administratieve mededeling.

Benoemingen.

Zie blz. 217.

Wens der Koninklijke Academiën van België.

Zie blz. 191.

«Les plans du s/w *Ville de Bruxelles* dressés par G. DELCOURT et le lieutenant J. LIPPENS».

De H. *A. Lederer* vat de mededeling samen die hij opstelde over voornoemde dokumenten, opgemaakt in 1886 door hoofd-

directeur G. DELCOURT, et modifiés en 1888 par le lieutenant J. LIPPENS (voir p. 256).

**Quelques résultats de séismologie volcanique au volcan Yahue,
dans l'île de Tanna (Nouvelles-Hébrides).**

M. *I. de Magnée* présente une étude de MM. Cl. BLOT et H. TAZIEFF, intitulée comme ci-dessus (voir p. 270).

**Colloque sur « Le rôle des Instituts d'études et la coopération
technique avec l'Afrique ».**

Voir p. 192.

Fonds national de la Recherche scientifique.

Voir p. 194.

Comité secret.

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, prennent acte de la demande en date du 15 janvier 1961, par laquelle M. *P. Lancsweert* sollicite d'être élevé à l'honorariat par l'application, en ce qui le concerne, de l'article 4 (premier alinéa) des Statuts de l'Académie.

Il est décidé, de l'avis conforme unanime, de transmettre cette demande à M. le Ministre des Affaires africaines, en vue d'approbation par arrêté royal.

Il est procédé ensuite à l'élection de M. *J. Quets*, membre correspondant, en qualité de membre associé.

La séance est levée à 15 h 10.

ingenieur-directeur G. DELCOURT en gewijzigd in 1888 door luitenant J. LIPPENS (zie blz. 256).

« Quelques résultats de séismologie volcanique au volcan Yahue, dans l'île de Tanna (Nouvelles-Hébrides) ».

De H. I. de Magnée stelt een studie voor van de HH. Cl. BLOT en H. TAZIEFF, getiteld als hierboven (zie blz. 270).

Colloquium over de rol der Studie-instituten en de technische samenwerking met Afrika.

Zie blz. 193.

Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek.

Zie blz. 195.

Geheim comité.

De ere- en titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, nemen nota van de aanvraag dd. 15 januari 1961, waardoor de H. P. Lancsweert verzoekt tot het erelidmaatschap toege laten te worden, door de toepassing, voor wat hem betreft, van artikel 4 (eerste alinea) der Statuten van de Academie.

Eenparig wordt besloten deze vraag aan de H. Minister van Afrikaanse Zaken over te maken, met het oog op een goedkeuring bij koninklijk besluit.

Zij gaan vervolgens over tot het verkiezen van de H. J. Quets, corresponderend lid, tot buitengewoon lid.

De zitting werd geheven te 15 u 10.

A. Lederer. — Les plans du s/w *Ville de Bruxelles*
dressés en 1886 par G. DELCOURT
et par le lieutenant J. LIPPENS.

Au moment de la réduction d'activité de l'Administration de Bruxelles de l'OTRACO, certains documents anciens présentant un caractère historique ont été remis à la Section d'Histoire du Musée royal de l'Afrique centrale, établi à Tervuren, par l'intermédiaire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.

Parmi ces archives, le dossier du s/w *Ville de Bruxelles* contenait des plans anciens et des photos présentant un réel intérêt. Ci-dessous, nous donnons la liste de ces documents qui seront ensuite commentés.

1^o Un plan signé G. DELCOURT, dressé à Anvers, et daté du 31 juillet 1886. Ce plan donne les formes du bateau, la section transversale, une vue de côté de la coque, une vue en plan du fond, le détail d'assemblage des virures des bouchains et le détail des ferrures d'attache des tirants au montant. En réalité, il ne s'agit que d'un morceau de plan, le document repris au 2^o représentant le plan complet (au dos un cachet : 1232) ;

2^o Un plan dont la partie gauche est identique à celui décrit au 1^o, la partie de droite donnant la vue en élévation et en plan du s/w *Ville de Bruxelles*. Il porte, en outre, une inscription manuscrite :

« Annexe à ma lettre du 25 avril 1889, n° 387. Anvers le 25 avril 1889, L'ingénieur en chef, directeur du génie maritime G. DELCOURT ». (au dos un cachet : 1243) (*Fig. 1 et 2*).

3^o Deux exemplaires d'un plan de chaudière portant l'inscription : *Boilers for Stern Wheel Steamer*. Sur l'un de ceux-ci, une inscription ancienne à l'encre donne le nom du bateau *Ville de Bruxelles*. En outre, on mentionne encore une inscription au crayon : 2 chaudières de 15 m², machine 60 cv (au dos, un cachet : 1234) ;

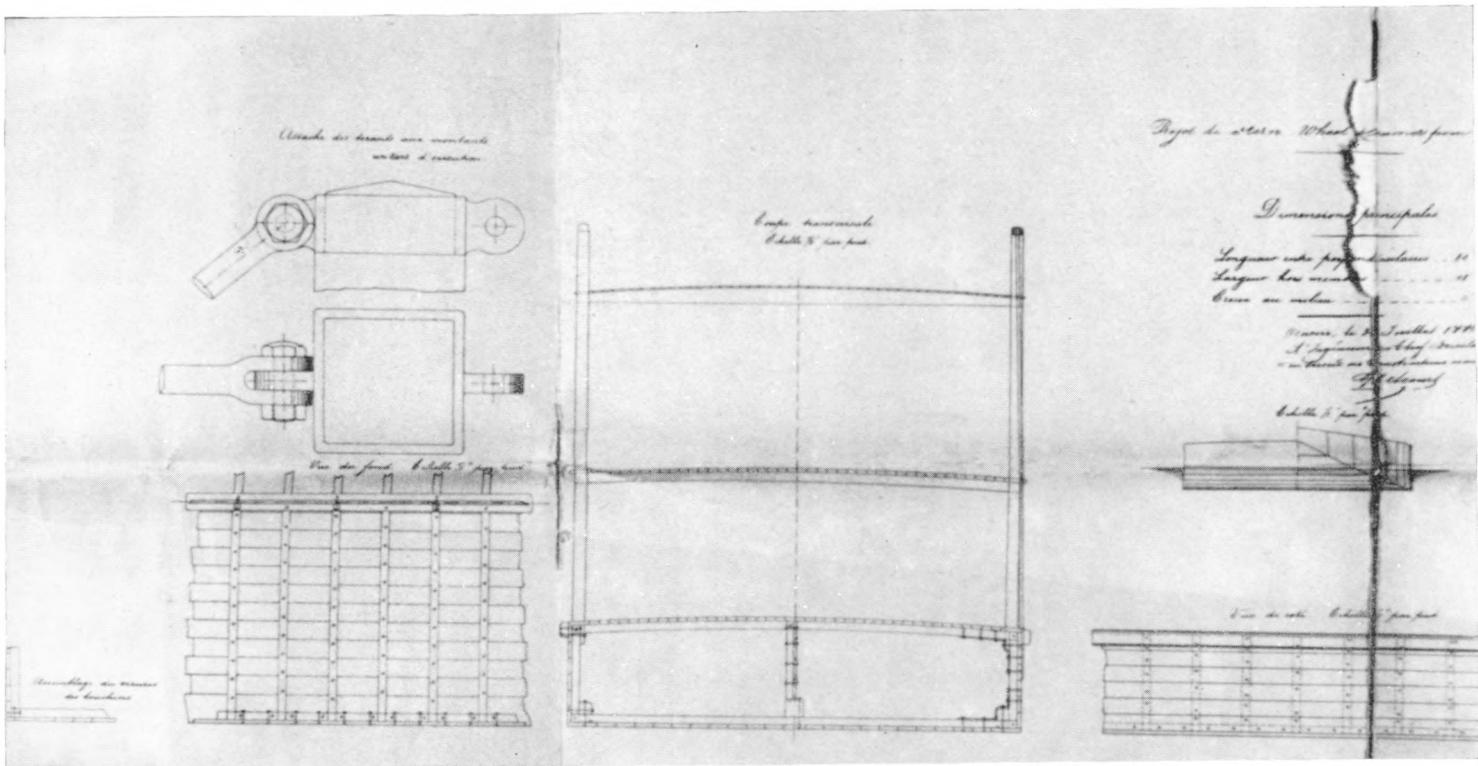


FIG. 1. — Moitié gauche du plan du s/w *Ville de Bruxelles*. (Photographie du Musée royal de l'Afrique centrale).

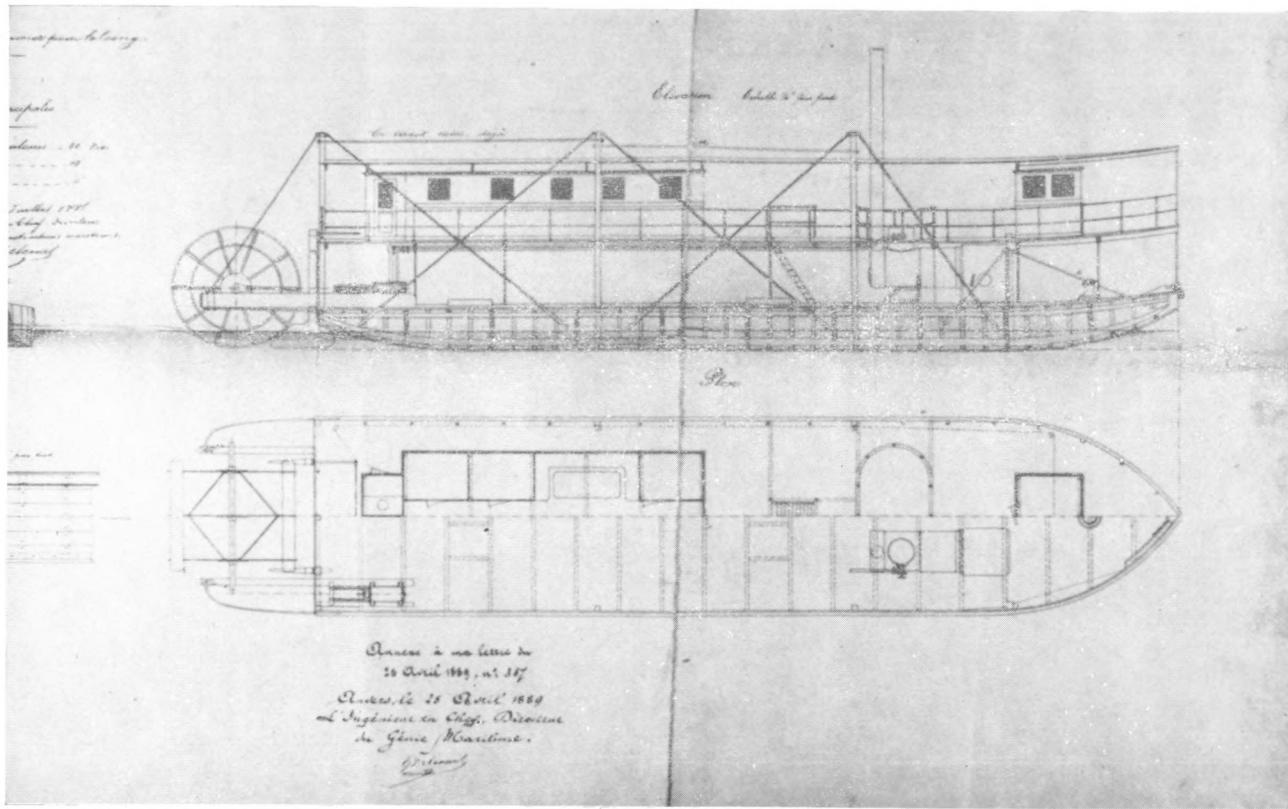


FIG. 2. — Moitié droite du plan du s/w *Ville de Bruxelles*. (Photographie du Musée royal de l'Afrique centrale).

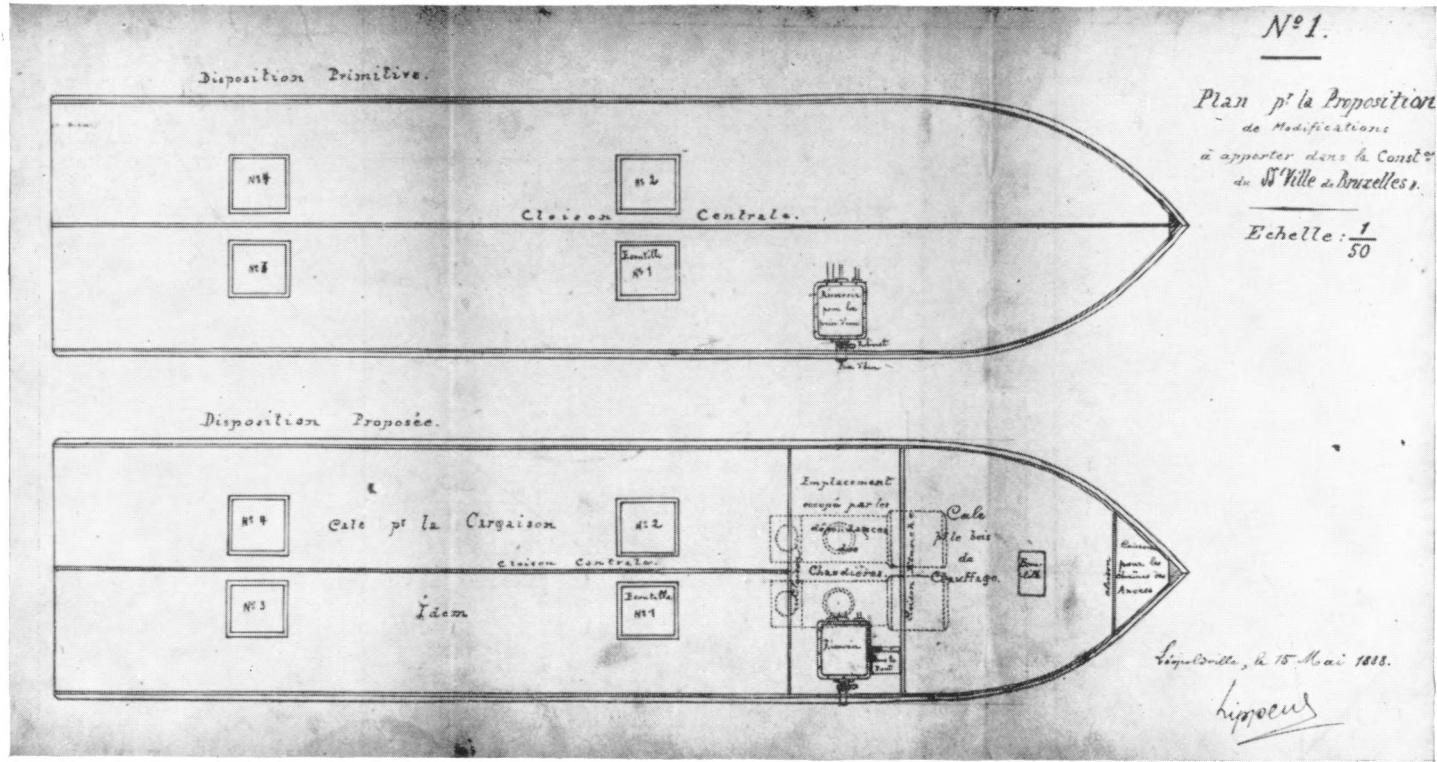


FIG. 3. — Plan de la modification du cloisonnement proposée par LIPPENS. (Photographie du Musée royal de l'Afrique centrale).

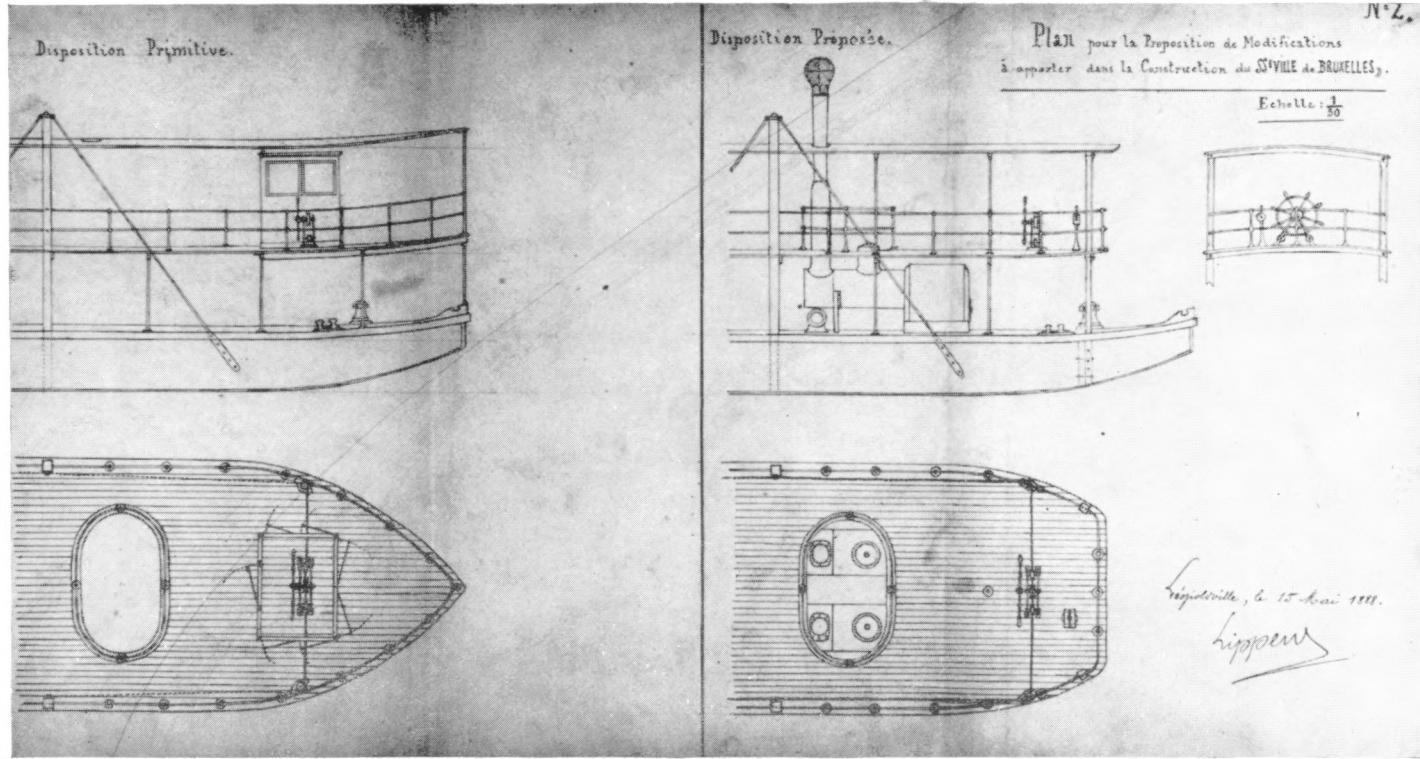


FIG. 4. — Plan de la modification de la passerelle proposée par LIPPENS (Photographie du Musée royal de l'Afrique centrale).

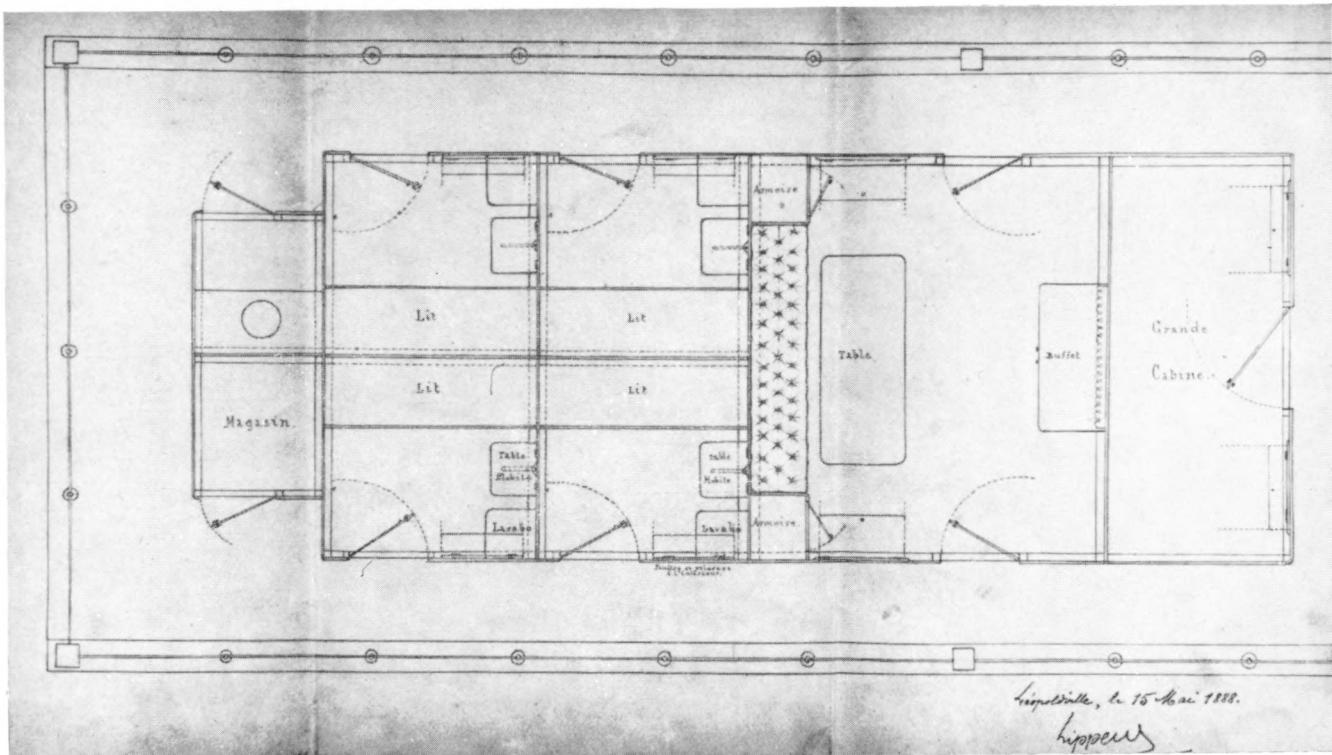


FIG. 5. — Plan de la modification des cabines du pont promenade proposée par LIPPENS. Moitié inférieure. (Photographie du Musée royal de l'Afrique centrale).

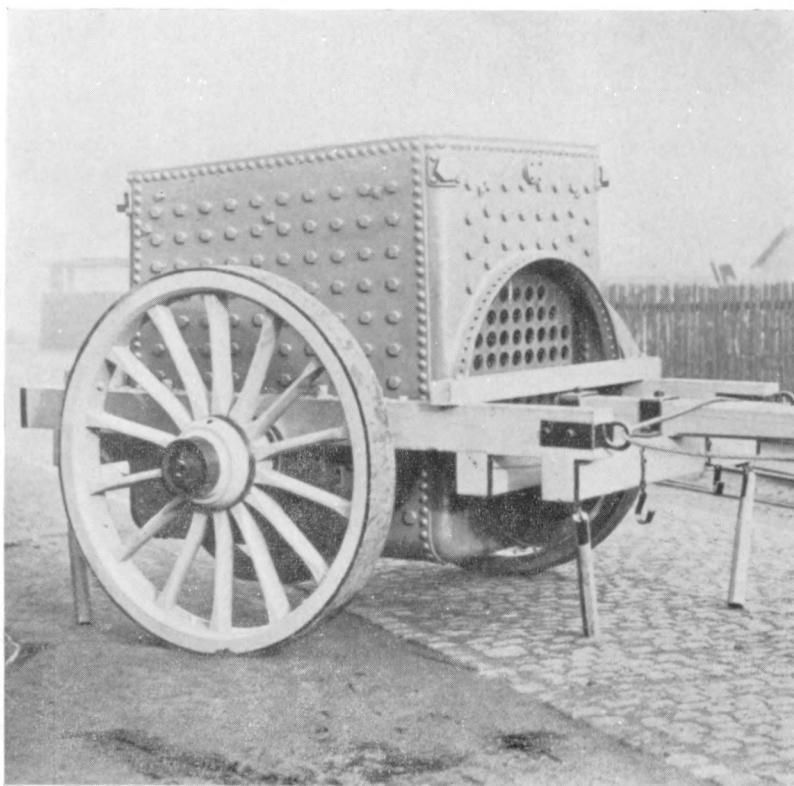


FIG. 6. — Chariot chargé d'une boîte à feu de chaudière du s/w *Ville de Bruxelles*. (Photographie du Musée royal de l'Afrique centrale, d'après une ancienne photographie de la Sté John COCKERILL).

4^o Un plan dessiné à l'encre ordinaire sur papier toile, dressé à Léopoldville le 15 mai 1888 et signé LIPPENS. Il s'agit d'une proposition de modification du cloisonnement de la coque pendant le remontage (au dos, un cachet : 1240) (*Fig. 3*) ;

5^o Un plan de même facture portant la même date et la même signature que le précédent et se rapportant à une proposition de modification de la passerelle avant du s/w *Ville de Bruxelles* (au dos, un cachet : 1241) (*Fig. 4*) ;

6^o Un plan de même facture, portant la même date et la même signature que les deux précédents et se rapportant à une modification de la disposition des locaux sur le pont supérieur du s/w *Ville de Bruxelles* par suppression du couloir central séparant les cabines (au dos, un cachet 1242) (*Fig. 5*) ;

7^o Une photo représentant une boîte à feu de chaudière chargée sur un chariot destiné à être tiré sur la route des caravanes ; la photo porte la mention imprimée : « Société Anonyme John COCKERILL, Seraing ». (*Fig. 6*) ;

8^o Une photo représentant un cylindre d'une machine à vapeur de *sternwheel* sur un chariot à tirer par la route des caravanes ; la photo porte la même inscription que la précédente.

* * *

Avant de commenter ces documents, il est bon de replacer le s/w *Ville de Bruxelles* dans le cadre de l'histoire du Congo et de présenter les auteurs des plans énumérés ci-dessus. En mai 1886, lorsque fut passée la commande du s/w *Ville de Bruxelles* à la Société John COCKERILL, l'État indépendant du Congo n'avait pas encore un an. C'est dire que l'expérience belge de la construction de bateaux pour les tropiques était encore très faible. Les seuls automoteurs existant au Congo à cette époque étaient le s/s *Belgique*, qui faisait le service sur l'estuaire maritime, le s/w *En avant*, le s/s *A. I. A.*, et le s/w *Stanley*, ces derniers naviguant tous sur le bief de Léopoldville. A vrai dire, il faudrait encore y ajouter le s/s *Royal*, launch à vapeur dont le roi LÉOPOLD II avait fait don au Comité d'Études lorsqu'il envoya à l'embouchure du Congo en 1879 l'expédition dirigée

par STANLEY. Cependant, en 1886, cette unité construite à Cowes en Angleterre, et dont la coque était en acajou à doublage de cuivre n'était plus qu'une épave abandonnée à la rive. Il y avait également les deux petites unités à vapeur des missions protestantes, le *Henry Reed* et le s/s *Peace* avec lequel GRENFELL fit de si mémorables explorations.

De tous ces bateaux, seuls le s/s *Belgique*, le s/w *En avant*, qui était un *side-wheel*, et le s/w *Stanley*, qui était un *stern-wheel*, avaient été construits en Belgique. Celui-ci était d'ailleurs le premier *stern-wheel* construit sur le continent européen. La compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, mieux connue sous l'abréviation C. C. C. I., avait passé commande d'un *stern-wheel* appelé *Roi des Belges* quelques mois après celle du s/w *Ville de Bruxelles*. Le s/w *Roi des Belges* était destiné à l'exploration commerciale que devait entreprendre Alexandre DELCOMMUNE sur le Congo et ses affluents afin de s'assurer que les richesses décrites par les explorateurs étaient bien réelles et pour choisir le champ d'action de la nouvelle Société. Sous l'impulsion du capitaine THYS et du bouillant chef d'expédition de la C. C. C. I., le s/w *Roi des Belges* fut expédié en pièces détachées au Congo à la même époque que le s/w *Ville de Bruxelles*.

L'expédition des bateaux destinés au bief de Léopoldville, en pièces détachées en vue du portage par la route des caravanes était une nécessité à cette époque où l'estuaire maritime n'était pas relié par chemin de fer au Stanley Pool.

Rappelons qu'il y avait 400 km de distance entre ces deux points et 270 m de différence de niveau. Le trajet du Congo entre Matadi et Léopoldville est interrompu par d'impétueux rapides qui empêchent toute navigation, sauf sur un bief isolé de 153 km entre Isanghila et Manyanga.

Au début des expéditions vers le centre du continent africain par l'embouchure du Congo, le portage se faisait par la route située au nord du fleuve entre Vivi et Isanghila ; le Royal assurait la navigation d'Isanghila à Manyanga d'où la route des caravanes partait par la rive sud pour rejoindre le Stanley Pool à Léopoldville. Cette route mixte terrestre et fluviale était déjà abandonnée, en 1886, car le trajet Vivi-Isanghila s'effectuait dans un pays accidenté et dépourvu de populations. En outre, la navigation sur le bief Isanghila-Manyanga était très

difficile et la faiblesse du tonnage qui y était mis en ligne réduisait singulièrement la capacité de cette voie de communication. La route nord entre Vivi et Isanghila fut ouverte à nouveau pour le transport des s/w *Roi des Belges* et *Ville de Bruxelles* à cause de l'encombrement de la voie sud, à cette époque.

Afin de réduire les dépenses, la C.C.C.I. et l'État Indépendant avaient engagé à frais communs des ouvriers de COCKERILL pour le montage des deux unités et avaient convenu de faire passer les chariots avec les pièces lourdes par la route Vivi-Isanghila. Cependant, la compétition pour amener chaque bateau le plus rapidement possible à pied d'œuvre était ardente et, à ce jeu, Alexandre DELCOMMUNE s'avéra le plus débrouillard ; cela n'alla toutefois pas sans conflits, ni palabres, mais il jouissait de l'appui efficace du capitaine Albert THYS.

Le s/w *Roi des Belges* fit ses premiers essais à Léopoldville le 17 mars 1888 alors que le montage du s/w *Ville de Bruxelles* ne fut entamé que le 15 mars 1888 et que ses premiers essais n'eurent lieu que le 25 octobre de la même année. En effet, si les charges légères qui avaient emprunté la route sud étaient rendues à destination dès le 25 septembre 1887, certaines pièces lourdes des chaudières amenées par la route Nord arrivèrent seulement à Léopoldville le 1^{er} septembre 1888. Ce grand retard était dû principalement aux difficultés et aux lenteurs de transport sur le bief fluvial Isanghila-Manyanga. Depuis que le s/s *Royal* avait été transporté à Léopoldville, ce bief était desservi exclusivement par allèges à rames. Une de celles-ci chargée de pièces pour les chaudières avait chaviré et un temps précieux avait été perdu pour récupérer les pièces emportées dans les flots.

Le halage des chariots sur la route des caravanes était une tâche difficile, car souvent ils s'embourbaient dans les ornières. Dans les rampes, un nombre important de travailleurs était nécessaire ; dans les descentes, il n'était pas rare que les chariots dépourvus de freins ne s'emballent après avoir été lâchés par les indigènes peu expérimentés dans ce genre de besogne. Par contre, les charges légères exigeaient également un très grand nombre de porteurs puisque le poids était limité à 30 kg par homme.

- Aussi, il n'est pas étonnant qu'à l'occasion de la construction

du s/w *Ville de Bruxelles*, qui était alors, avec ses 22 tonnes de part en lourd, le plus grand bateau destiné au bief de Léopoldville, une expérience fut tentée en vue de réduire très sérieusement, pour l'avenir, le nombre de colis à porter par la route des caravanes. Vu le coût de ces transports, on escomptait aussi une réduction du prix des bateaux.

Dans ce but, Guillaume DELCOURT, conseiller maritime de LÉOPOLD II et ingénieur en chef, directeur du service des constructions maritimes, eut l'idée de construire la coque du bateau en bois. Si l'épreuve tentée avec le s/w *Ville de Bruxelles* s'avérait heureuse, on pourrait par la suite tirer les planches nécessaires des beaux arbres des forêts tropicales.

La coque et les superstructures du s/w *Ville de Bruxelles* étaient les prototypes qui devaient servir de modèles pour les futures unités de 35 tonnes.

Cependant, l'idée de Guillaume DELCOURT s'avéra désastreuse et la tenue de la coque en bois dans le climat congolais ne donna vraiment pas satisfaction. Dès le mois d'août 1890, l'ingénieur VAN DEN BOGAERDE, commissaire de district de Léopoldville, réclamait une nouvelle coque en acier qui arriva à Léopoldville en décembre 1893. Le s/w *Ville de Bruxelles* repartait le 27 juin 1894 pour une carrière nouvelle complètement remis à neuf. Sur les soixante-six mois de vie de la coque en bois, l'unité avait connu 20 mois d'arrêt pour remise en état de la carène et réparations suite à des accidents ou à des incendies.

Il est à noter que le révérend GRENFELL, dont l'expérience tropicale était déjà longue, avait critiqué l'usage du bois pour la coque avant la mise en service du s/w *Ville de Bruxelles*, car ce matériau, disait-il, résistait mal à la pourriture. Il était d'avis que seules les tôles en acier galvanisé permettraient la construction de coques assez légères pour s'aventurer sur les affluents de la cuvette équatoriale.

Guillaume DELCOURT, auteur des plans du s/w *Ville de Bruxelles* n'avait évidemment pas effectué de longs séjours en climat tropical comme GRENFELL. C'était un ancien officier de marine, qui avait pris part en 1849 à l'expédition de la *Louise-Marie* au rio Nuñes sous les ordres du capitaine VAN HAVERBEKE. Lors de la disparition de la marine royale belge en 1860, sur des conseils avisés, il se rendit à Paris pour conquérir le diplôme d'in-

génieur du Génie maritime afin de retrouver une place digne de sa valeur dans les services du Gouvernement. Ingénieur très écouté, il était devenu le conseiller maritime de LÉOPOLD II et il était intervenu par ses conseils dans la construction des premières unités destinées au Congo. C'est lui qui avait conçu, notamment, les plans du s/w *Stanley*, qui avait recueilli les suffrages unanimes et dont la presse de tous les pays avait fait, à cette époque, les plus vifs éloges.

Guillaume DELCOURT, qui était un homme très consciencieux, examinait lui-même les candidats qui devaient partir pour la flotte du Congo et leur faisait passer des examens pratiques à Ostende. Pas un bateau ne partait au Congo sans qu'il eut été entièrement monté en Europe et sans un essai préalable en rivière. Ainsi, le s/w *Ville de Bruxelles* fit une courte navigation sur l'Escaut le 31 décembre 1886.

Pour son remontage, un officier du régiment du train, le corps des transports de cette époque, fut désigné pour faire un stage dans les chantiers navals et s'initier au remontage du s/w *Ville de Bruxelles*. L'homme désigné pour cette mission était le lieutenant LIPPENS, dont le nom est resté illustre dans l'histoire du Congo, car c'est lui qui fut mis à mort, en même temps que l'héroïque sergent DE BRUYNE, par le cruel chef arabe SEFU.

Au cours du remontage, le lieutenant LIPPENS critiqua certaines dispositions du s/w *Ville de Bruxelles* et proposa des modifications qui font l'objet des trois plans exhumés des archives de l'OTRACO. A en juger par ces documents, LIPPENS prenait sa besogne très à cœur et avait émis d'excellentes idées, comme nous le verrons ci-dessous dans l'étude critique des plans.

Ainsi que nous l'avons dit, les plans énumérés au 1^o et 2^o ci-avant sont identiques, celui repris au 1^o constituant la moitié de gauche de celui du 2^o (*Fig. 1 et 2*).

Ces plans portent comme titre : « Projet de stern-wheel steamer pour le Congo ». Les dimensions principales données en mesures anglaises sont les suivantes :

Longueur entre perpendiculaires	80' pieds ;
Largeur hors membrures	18' pieds ;
Creux au milieu	4' pieds.

Ce plan a été dressé à Anvers le 31 juillet 1886 et est signé

par G. DELCOURT. Il ne porte pas de nom de constructeur et semble plutôt émaner des services de DELCOURT, qui l'aura dressé vraisemblablement à la demande des autorités de l'État Indépendant.

Le plan des formes est très sommaire ; il ne donne que les sections transversales et il est dessiné à l'échelle de 1/6" par pied, soit à l'échelle assez curieuse de 1/72. Les coupes ne sont pas numérotées et, comme tout le plan d'ailleurs, il ne comporte aucune cote. Comme la coque devait être construite en bois, les formes sont assez simples avec bouchains à angle vif. Le fond et les murailles sont cylindriques, la génératrice est horizontale pour le premier, verticale pour les secondes. A l'avant, les murailles se rejoignent à l'étrave, tandis que le tableau arrière a la largeur hors membrures.

La vue de côté, la vue du fond et la coupe transversale sont à l'échelle de 3" par pied, soit 1/36. D'après le dessin, les virures de muraille ont 20 cm de largeur et elles ne sont fixées que par un boulon aux membrures, ce qui semble une fixation bien précaire pour obtenir une étanchéité satisfaisante, d'autant plus que les membrures et les varangues sont écartées de 2 pieds, soit 61 cm, ainsi qu'il ressort de la vue en élévation et des dessins à l'échelle. Dans une même planche de virure les boulons sont d'ailleurs prévus en quinconce de façon à fixer alternativement le can supérieur et inférieur à la membrure. Aucune cote ne nous fixe sur l'épaisseur du bordé ; cependant, d'après le dessin, elle semble être de 2", soit 50 mm environ. L'échantillonnage des membrures semble être de 4" × 4", soit 100 × 100 mm environ.

Les varangues, qui sont continues sur toute la largeur de la carène, ont le même échantillonnage que les membrures. Les virures de fond ont 9" de largeur, soit 225 mm environ, au lieu de 8" pour celles de muraille et l'assemblage par boulons est également aussi précaire. La largeur de la virure au bouchain est de 13", soit 345 mm environ ; elle est rendue solidaire d'une poutre longitudinale en bois de 6" × 6", soit environ 152 × 152 mm) prenant appui contre les varangues et membrures.

Les barrots de même échantillonnage que les varangues sont prévus toutes les deux membrures et présentent un bouge qui paraît normal, soit 1/50 de la portée. Les barrots du pont

promenade sont d'un échantillonnage supérieur, de même que ceux de la toiture. Les virures des ponts principal et promenade sont constituées de planches de $4'' \times 2''$, soit 100×50 mm environ, tandis que les planches de la toiture ont une épaisseur moitié moindre. Une défense de $7'' \times 4''$, soit environ 175×100 mm, est disposée sur toute la longueur du bordé.

Une disposition absolument remarquable est la cloison centrale qui va de l'étrave au tableau arrière. Nous pensons que le s/w *Ville de Bruxelles* est le premier bateau sur lequel cette disposition si particulière de la flotte congolaise a été adoptée. Cette cloison centrale augmentait la rigidité longitudinale de la coque tout en permettant d'alléger les éléments transversaux. Cette cloison longitudinale n'était pas étanche et divisait la coque en deux compartiments, car il n'y avait, par contre, aucune cloison transversale. Ce cloisonnement était tout à fait défectueux, car en cas d'avarie, la coque entière était envahie par suite du manque de compartimentage. D'ailleurs, en cours de remontage, LIPPENS s'employa à améliorer cet état de choses, comme nous le verrons. La partie inférieure de la cloison centrale était constituée d'une carlingue de $9'' \times 9''$, soit environ 230×230 mm, prenant appui sur les varangues et rendue solidaire de la virure de quille au moyen d'un boulon par varangue placé alternativement à babord et à tribord de la cloison. La cloison proprement dite prenait appui sur la carlingue ; elle était formée de planches de 240×50 mm raidies par des montants de même échantillonnage que les membrures et disposés seulement du côté tribord. La coupe transversale n'indique pas d'hiloire centrale au contraire de la vue en élévation ; d'après celle-ci, l'hiloire centrale semble constituée d'une poutre de 150 mm de hauteur, soit 6" environ.

Un détail représente l'assemblage des virures des bouchains au moyen de deux boulons par maille. Un autre détail représente les ferrures d'attache des tirants aux montants ; ce croquis est exécuté à l'échelle de 1/3. Ces montants, au nombre de six, visibles sur la vue en élévation, servaient à raidir la coque au moyen de tirants disposés en diagonale. Ces montants en bois, encastrés dans la coque, avaient une section de $6'' \times 6''$, soit environ 152×152 mm, les tirants en acier étaient constitués de ronds de 30 mm forgés aux extrémités et raccordés par des boulons de 20 mm de diamètre aux ferrures des montants.

Cette disposition resta en vogue pendant une dizaine d'années et on la perfectionna en prévoyant des ridoirs pour les allonger ou les raccourcir selon l'état de chargement. Cependant, il était bien rare que les capitaines usent de ce dispositif. Aussi les barres comprimées vibraient et s'entrechoquaient pendant la marche du bateau, ce qui provoquait un bruit désagréable pour les passagers. Lorsqu'elles étaient tendues, la fatigue dépassait la limite élastique, les barres s'écrouissaient et se brisaient comme du verre. Ultérieurement, les coques ont été construites de façon suffisamment rigide pour éviter ce dispositif lourd, inesthétique et inefficace.

Manifestement, la rigidité du s/w *Ville de Bruxelles* a donné lieu à quelques soucis, car le plan repris au 2^o de la nomenclature du début, annexé à une lettre n° 387 du 25 avril 1889, que nous ne possédons malheureusement pas, se rapporte à un renforcement du système de tirant. En effet, les têtes des montants situés vers l'arrière sont reliées par un tirant longitudinal. Ce tirant dessiné à l'encre rouge fait l'objet de la mention suivante : « Ce tirant existe déjà ». Celui-ci dut être ajouté lors d'un premier renfort, car les tirants en diagonales étaient probablement insuffisants pour éviter les mouvements dus au fonctionnement de la machine alternative. Les nouveaux renforts proposés par G. DELCOURT consistent à relier les têtes des montants milieu et avant par un tirant longitudinal marqué *a* et à ajouter à l'avant des chaudières un montant dépassant à peine le pont promenade et deux tirants marqués *b* et *c*. Ce second renfort servait surtout à soutenir la partie en porte à faux ; à l'avant de la coque en effet, à cet endroit, le poids n'est pas compensé par la réaction hydrostatique. Cette partie de la coque était devenue d'autant plus flexible que LIPPENS avait supprimé la cloison dans l'avant de la coque et la partie extrême avant du pont-promenade et de la toiture ainsi que nous le verrons plus loin. De cette façon, la solidarité entre l'étrave et les pont et toiture avait été supprimée, ce qui réduisait singulièrement la rigidité de l'extrémité avant de la coque. De plus, il est probable qu'une flèche faisait son apparition au droit des chaudières et de la machine avec contre-arc entre ces deux points.

Les vues en élévation et en plan sont dessinées à l'échelle de 6" par pied, soit 1 /72. Les cylindres et la roue sont supportés par

des élongis en bois de 6 m de long ayant une section approximative de 435×200 mm. La roue a un diamètre extérieur de 3,50 m ; elle comporte dix pales fixes de $3,25 \times 0,35$ m. Deux gouvernails situés devant les roues assurent la direction. La vapeur est produite dans deux chaudières situées à l'avant du bateau, côté à côté. Les cheminées sont séparées et une ouverture pratiquée dans le pont promenade leur livre passage ainsi qu'aux dômes de vapeur. Les chaudières sont du type locomotive et reposent directement sur le pont en bois. Ceci donna lieu d'ailleurs à un incident qui aurait pu avoir les suites les plus graves. En effet, après le premier essai à Léopoldville, on s'aperçut que le pont et les barrots avaient commencé à se consumer. Aussi, il fallut les réparer et isoler les chaudières du pont.

Entre les chaudières et la machine, aucun rouffle n'est prévu sur le pont principal ; un escalier donne accès au pont-promenade et quatre écoutilles, deux à chaque bord, de $1,10 \times 0,86$ m, donnent accès aux cales à marchandises.

A l'avant un petit cabestan sert à la manœuvre des ancrès ; un pavois assez court et bas protège le pont contre les embruns. La flottaison est dessinée à environ 55 cm de tirant d'eau, alors que théoriquement avec 22 tonnes de chargement l'unité calait 61 cm.

Sur le pont-promenade, un rouffle de $1,80 \times 2,50$ m servait d'abri pour le barreur et de support pour la toiture. Le rouffle de logement des passagers était divisé en deux par un couloir central. Vers l'avant, une cuisine et un office de $1,30 \times 1,80$ m ; vers l'arrière, quatre cabines de dimensions identiques à celles des locaux précédents. Entre les deux, une salle à manger divisée en deux, de $2,90 \times 3,60$ m, couloir central compris. Les dimensions totales du rouffle étaient de $8,50 \times 3,60$ m. Le couloir central provoquait une perte d'espace importante à laquelle LIPPENS portera remède.

Les drosses et les bras des gouvernails sont situés au dessus du pont promenade. Les supports transversaux du pont-promenade sont écartés de 4 mailles, soit 2,44 m, ce qui est énorme pour des planches de 2" ; les supports de la toiture sont distants de façon irrégulière ; le plus grand écart entre deux supports

atteint 4,50 m, ce qui doit être considéré comme exagéré pour des planches de 1".

Les deux exemplaires du plan des chaudières du s/w *Ville de Bruxelles* n'offrent rien de bien particulier. Ils sont dressés à l'échelle de 1" par pied, soit 1/12 et toutes les inscriptions sont en langue anglaise. Il y est indiqué. *Working pressure 140 lbs per square inch, Test pressure 280 lbs per square inch.* Il est assez curieux de constater que la pression d'épreuve était de 20 kg/cm², alors qu'aujourd'hui les règlements prévoient 15 kg/cm² en pareil cas.

Les 76 tubes à fumées ont une longueur de 4'4" 3/4 soit environ 1,35 m, entre plaques tubulaires et un diamètre extérieur de 1" 1/2, soit 38 mm. Ils sont vissés dans les deux plaques et il n'y a pas de tubes tirants d'épaisseur renforcée, selon le mode actuel de construction.

Les tôles de la boîte à feu et du corps cylindrique sont en acier, tandis que celles du foyer sont en fer. Cependant, les chaudières n'ont pas dû être réalisées entièrement selon ce plan car, par d'autres récits, nous savons que le foyer était en cuivre.

Le plan représente également la cheminée qui avait 11' 10" de long et qui était sans tôle doublante, ce qui devait être passablement inconfortable pour les passagers du pont-promenade.

Le plan repris au 4^o de la liste des documents (*Fig. 3*) porte les indications suivantes :

« N° 1. Plan pour la proposition de modifications à apporter dans la construction du SS *Ville de Bruxelles* — Échelle 1/50 — Léopoldville, le 15 mai 1888 ; il est signé LIPPENS. Au dos, on lit les inscriptions suivantes : « 14 M/2. Annexe à sp. 523-14 /6-1888. »

Ceci peut laisser supposer que LIPPENS avait transmis les trois plans au Gouvernement général qui les a envoyés à Bruxelles en annexe à une lettre.

Ce plan se rapporte à la modification de cloisonnement proposée par LIPPENS. La cloison centrale est supprimée sur 8,50 m de longueur ; trois cloisons transversales étanches sont prévues, une à 1,50 m de l'étrave, la deuxième à 6 m de l'étrave et la troisième à 8,50 m de l'étrave. Les compartiments ainsi formés sont appelés dans l'ordre à partir de l'avant : « Caisson pour les chaînes des ancrages », « Cale pour le bois de chauffage » et « Empla-

cement occupé par les dépendances des chaudières ». Une écoutille de $1,00 \times 0,50$ m est prévue dans la cale à bois et une ouverture dans le pont de $0,60 \times 0,60$ m à tribord pour l'accès dans le troisième compartiment. La cale pour la cargaison située à l'arrière restait dépourvue de cloisons étanches ; elle mesurait 16 m de longueur. Comme la longueur totale du bateau n'était que 24,50 m, une voie d'eau dans la cale à marchandise devait entraîner le naufrage. Cela ne manqua d'ailleurs pas de se produire.

Si les cloisons transversales augmentaient sérieusement la sécurité du bateau, la suppression de la cloison longitudinale sur $1/3$ de la longueur réduisait la rigidité longitudinale, d'autant plus qu'en raccourcissant la passerelle avant, la liaison entre l'étrave, le pont supérieur et la toiture avait été supprimée.

Ceci fait l'objet du plan repris au 5^o de la liste ci-avant (*Fig. 4*). Ce plan, également dressé à l'échelle 1/50, porte le n° 2 et les mêmes inscriptions que le plan précédent. La passerelle du pont-promenade et la toiture sont raccourcies de 2 m, ce qui entraîne la suppression de l'épontille qui prenait appui sur l'étrave. La cabine du barreur est supprimée ; ainsi, cet homme était exposé aux intempéries lors des tornades. Il fallut attendre jusqu'en 1925, au début de l'UNATRA, pour voir le général OLSEN exiger que le pilote fut protégé, sur tous les bateaux fluviaux, par un écran vitré à l'avant de la passerelle.

Deux épontilles allant du pont principal à la toiture ont été ajoutées à l'avant de la passerelle raccourcie, de même que quatre épontilles entre le pont-promenade et la toiture et un barrot sous toiture. De cette façon, le support de la toiture était amélioré. On constate également l'ajoute d'un télégraphe à la passerelle de commande.

Les modifications, proposées par LIPPENS, amélioraient la visibilité du barreur, mais, comme nous le savons déjà, la rigidité du bateau en avait souffert.

Le troisième plan dressé par LIPPENS porte le n° 3 et les mêmes inscriptions que les précédents (*Fig. 5*) ; il est dressé à l'échelle 1/20. LIPPENS propose la suppression du couloir central qui divise le roufle des passagers en deux et fait perdre pas mal de place. Ainsi, les quatre cabines à passagers auraient $1,80 \times 1,80$ m au lieu de $1,30 \times 1,80$ m selon la disposition primitive. La cui-

sine et l'office sont supprimés pour faire place à une grande cabine de $3,60 \times 1,60$ m. Rien n'indique sur ces plans où la cuisine fut déplacée, mais il est probable qu'elle fut reportée sur le pont principal. Le buffet de l'office fut déplacé dans la salle à manger dont la superficie devenait $3,40 \times 3,60$ m. Un des deux w. c. de l'arrière devenait un magasin.

Les fenêtres à charnière verticale des cabines étaient remplacées par des fenêtres à charnière horizontale, s'ouvrant vers l'intérieur en pivotant autour d'une charnière horizontale.

Une chose étonne cependant dans les aménagements proposés par LIPPENS. Toutes les portes des locaux s'ouvraient vers l'intérieur au lieu de l'extérieur, selon la pratique courante sur les bateaux. A part cette remarque, les modifications proposées par LIPPENS sont dans l'ensemble très judicieuses et améliorent sensiblement le bateau.

Les plans, bien que dessinés à l'encre ordinaire, sont dressés avec soin pour l'époque et les moyens dont on disposait alors à Léopoldville. Les trois plans comportent toujours deux parties à même échelle : la disposition primitive et la disposition proposée, ce qui permet de juger aisément l'intention de leur auteur. La disposition primitive concorde avec le plan de G. DELCOURT.

Enfin, il reste à commenter les deux photos reprises au 7^o et 8^o de la liste. Rien ne prouve qu'elles se rapportent à une chaudière et à un cylindre du s/w *Ville de Bruxelles*, bien que cela soit très vraisemblable. En effet, ces photos se trouvaient dans le dossier du s/w *Ville de Bruxelles*, les dimensions des objets transportés correspondent, le nom du constructeur est bien celui du bateau et l'utilisation de chariots pour la route des caravanes est également un élément favorable. Toutefois, la chaudière (*Fig. 6*) ne correspond pas au plan cité au 3^o; en effet, sur le plan, les tubes sont disposés en quinconce, alors qu'ils ne le sont pas sur la photo. Mais nous avons vu que le plan n'avait pas été respecté en ce qui concerne les tôles de foyer. De même, sur la photo les ouvertures pour le nettoyage des lames d'eau sont munies de bouchons filetés, alors que le plan prévoit des auto-claves fixés par boulon et cavalier.

Ce qui paraît le plus intéressant, c'est le chariot dont les détails d'exécution sont bien visibles.

Les quelques documents présentés ci-dessus feront digne figure dans les archives du Musée de Tervuren, où ils seront les témoins de l'action de deux pionniers des premières heures de l'influence belge dans l'histoire congolaise.

Nous remercions d'ailleurs la direction du Musée d'avoir accepté de photographier les documents qui illustrent cette communication.

Le 27 janvier 1961.

**Cl. Blot et H. Tazieff. — Quelques résultats
de séismologie volcanique au volcan Yahue, dans l'île
de Tanna. (Nouvelles-Hébrides).**

(Note présentée par M. I. de Magnée)

Dans le cadre de la mission volcanologique faite en avril-mai 1959 à la demande du Gouvernement condonial des Nouvelles-Hébrides, nous avons fait une première reconnaissance séismologique du volcan Yahue (ou Yasour) situé dans l'île de Tanna ($19^{\circ}31'$ lat. S., $169^{\circ}25'30''$ long. E). Le matériel utilisé, aimablement mis à notre disposition par M^{me} Y. LABROUSTE (I. P. G. Paris) comportait :

2 séismographes électromagnétiques verticaux de courte période ($T = 0,9$ s) ;

6 géophones de prospection (C. G. G.) $T = 0,05$ s ;

2 enregistreurs photographiques à plusieurs vitesses de déroulement, enregistrement sur bobines de 20 ou de 70 m, type HB-A15 des Ateliers BEAUDOUIN (les vitesses les plus utilisées furent 6 et 60 cm/min) ;

3 galvanomètres (type Schlumberger, $T = 0,45$ s).

Nous avons utilisé 5 km de fils électriques prêtés par l'armée et 6 batteries de 6 volts.

L'archipel des Nouvelles-Hébrides comporte une soixantaine d'appareils volcaniques récents (AUBERT DE LA RUË) dont plusieurs ont une activité importante (v. d'Ambrym, Lopevi, volcans sous-marins de Karua, d'Epi, d'Erromango ...). Nous avons choisi celui de Tanna, quoiqu'aucune éruption grave ne s'y soit produite durant l'époque historique (qui remonte à la découverte de l'île par le capitaine J. COOK à bord de la *Resolution* en 1774), parce que son dynamisme continual de type strombolien est générateur de secousses abondantes sinon fortes, et par là même favorable aux enregistrements d'ondes élastiques.

Les objectifs poursuivis ici étaient :

1. Établir une première statistique des secousses ;
2. Différencier les types de séismes de ce volcan ;
3. Analyser les périodes et les amplitudes des séismes volcaniques et de la vibration volcanique (*volcanic tremor*) ;
4. Déterminer les vitesses de propagation dans l'appareil même, dans les couches volcaniques environnantes, dans les terrains plus anciens.

En plus du caractère strombolien de son activité, le volcan de Tanna se prête particulièrement à une étude de ce genre à cause de sa parfaite accessibilité. Le Yahue est, en effet, un petit cône de cendres de 300 m d'altitude à peine, et, malgré la fréquence des explosions, le danger y est d'ordinaire nul, même sur la lèvre du cratère, car la profondeur de ce dernier et la raideur de ses parois obligent les projectiles à une trajectoire s'écartant fort peu de la verticale, de sorte que la majeure partie en retombent dans le gouffre ; le niveau de la lave se trouvant à une profondeur supérieure à 100 mètres, les bombes qui s'élèvent au-dessus du rebord du cratère sont relativement rares et éparses, et l'énergie cinétique qu'elles possèdent encore est faible.

Ces remarques s'appliquent à l'activité habituelle du Yahue, mais ne valent plus lorsque celle-ci s'exacerbe en crise éruptive. Même alors cependant, ce volcan est incomparablement plus abordable que tout autre appareil de ce type. Il est à remarquer que le dynamisme strombolien est en relation ici non pas avec un magma basique mais avec une lave andésitique à 55,5 % de SiO₂ en moyenne (AUBERT DE LA RUË, LIVERSIDGE).

Malheureusement, notre mission s'est heurtée à un obstacle d'un autre genre, qui nous a fortement entravés : l'hostilité très marquée des indigènes canaques, persuadés que les fils électriques que nous avions tirés sur plusieurs kilomètres étaient des pièges destinés à la capture des génies tutélaires de la tribu, dont ce cratère est la demeure. L'attitude menaçante de groupes fanatisés et drogués nous obligèrent à de longues palabres et à des concessions successives qui nous contraignirent à supprimer d'abord les appareils placés au sommet et ensuite ceux placés sur le cône. De même, dûmes-nous promettre de ne pas

essayer de descendre dans le cratère. Leur phobie des fils électriques poussa les indigènes à nous empêcher d'établir tout autre réseau que celui que nous avions initialement mis en place, et donc de prospector, comme nous l'aurions souhaité, la région située autour du volcan.

Pendant les dix jours (du 19 au 29 avril 1959) que nous avons pu passer à Tanna dans ces conditions, le Yahue s'est, d'autre part, montré exceptionnellement calme (d'après le témoignage du commissaire du Gouvernement M. DUC DUFAYARD, et celui du Dr COLLIN, directeur du Dispensaire français situé à 3 km du volcan). Ce calme inusité a réduit la fréquence des secousses et leur énergie, réduisant d'autant les possibilités statistiques et celle d'enregistrements interprétables au delà de quelques kilomètres du volcan.

Le levé topographique (*fig. 1*) exécuté par MM. R. PRIAM et Cl. REICHENFELD, donne la disposition du réseau séismologique utilisé.

1. *Séismes volcaniques.*

La moyenne des secousses locales (à l'exclusion des télésismes tectoniques) enregistrées pendant la période du 20 au 26 avril 1959, est de 5 par heure.

Ces secousses appartiennent à deux types différents :

a. *Séismes d'explosion superficielle* : Enregistrement comportant une première phase de courte période (de l'ordre de 0,05 s à 400 m du cratère, 0,1 s à 1,5 km, du cratère, 0,25 s à 3,15 km du cratère, 0,5 s à 5 km, vitesse = 1,5 km/s), suivie d'une deuxième phase de période plus courte encore et de plus grande amplitude, de durée variable, correspondant à l'onde sonore d'une explosion survenue dans le cratère ; vitesse : 0,4 km/s. L'amplitude semble être toujours inversement proportionnelle à l'intensité acoustique du bruit perçu. Cette deuxième phase disparaît dans la trace d'un séismographe situé à 3 km et protégé sous abri (*fig. 2*). La vitesse de l'onde aérienne est parfaitement mise en évidence sur les séismogrammes 1A5, 1A7 et 1A8 où elle arrive avec régularité 7 secondes après le 1^{er} impétus (*fig. 3*), ainsi que sur les enregistrements de la

fig. 3 bis, pour un même séisme, enregistré, d'une part à 1450 m de son épicentre où l'onde aérienne arrive avec 3 sec de retard (séismogrammes 12a, et 12C₃) et à Port-Resolution, $\Delta = 5,4$ km (13a₂ et 13 C₂) où elle arrive avec 13 secondes de retard.

b. *Séismes volcaniques vrais* : Séismogrammes d'aspect normal comportant l'arrivée d'ondes P et S, directes et réfléchies, d'une onde R et d'une onde aérienne (*fig. 4*).

Une 1^{re} phase (de vitesse : 1,5 km/s) faiblement marquée sur la trace du géophone ($\Delta = 400$ m de l'origine arbitraire constituée par le centre du cratère) et sur celle du séismographe S₁ situé au pied du volcan ($\Delta = 1$ km 5), pourrait correspondre à une onde de Rayleigh, période approximative 1 sec. à 1 km 5, env. 2 s à 3 km 150.

Les phases suivantes (P et S et peut-être leurs réflexions) ont des vitesses de 1,8 à 1,7 km/s pour les ondes longitudinales, de 1,2 à 1,1 km/s pour les ondes transversales, et une période de 0,2 à 0,4 s.

L'onde aérienne a une vitesse de 0,35 km/s et une période, à $\Delta = 1500$ m, de 0,6 (1/16 s) pour les fréquences sonores, et des impétus pour les fréquences inaudibles. L'analyse des enregistrements de ce type conduit à placer l'origine de ces séismes à une profondeur plus grande que celle des secousses d'explosion superficielle, et à plusieurs centaines de mètres au S.-E. du cratère (*fig. 6*). Cette localisation des foyers a été confirmée par les enregistrements effectués à Port-Resolution situé à 5,4 du cratère (*fig. 1*), où les premières ondes arrivent 0,5 s avant d'arriver en S₁, situé à 1,45 km du cratère. Les droites hodochrones sont reproduites (*fig. 5*). Devant l'interdiction qui nous était faite de tirer de nouvelles lignes de câbles pour placer des séismographes en d'autres endroits, il a été impossible de localiser l'épicentre de ces chocs relativement profonds, et par conséquent de déterminer exactement les vitesses des ondes P et S, comprises entre 4 et 2 km/s.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que les chocs proviennent de la région située entre le volcan et Port-Resolution : cette zone, difficilement accessible, est le siège de manifestations fumero-liennes importantes : émanations sulfhydriques, sources bouillantes, geysers, et fort dégagement thermique par conduction. C'est d'ailleurs là que nous avons suggéré au Bureau minier de

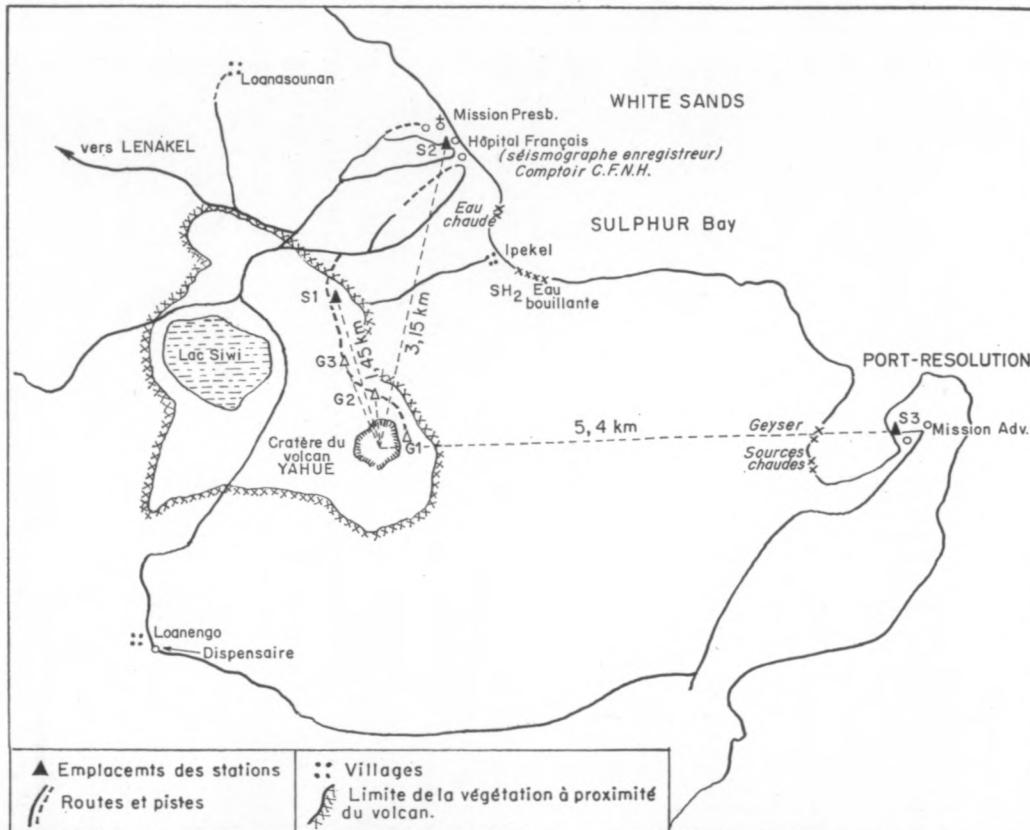
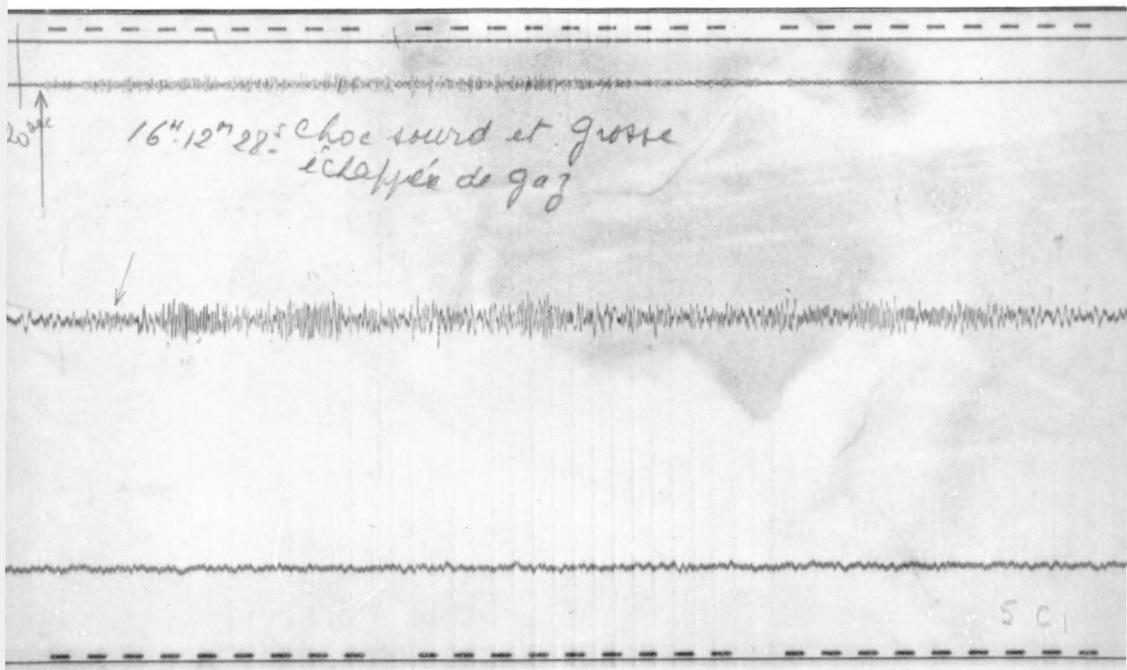
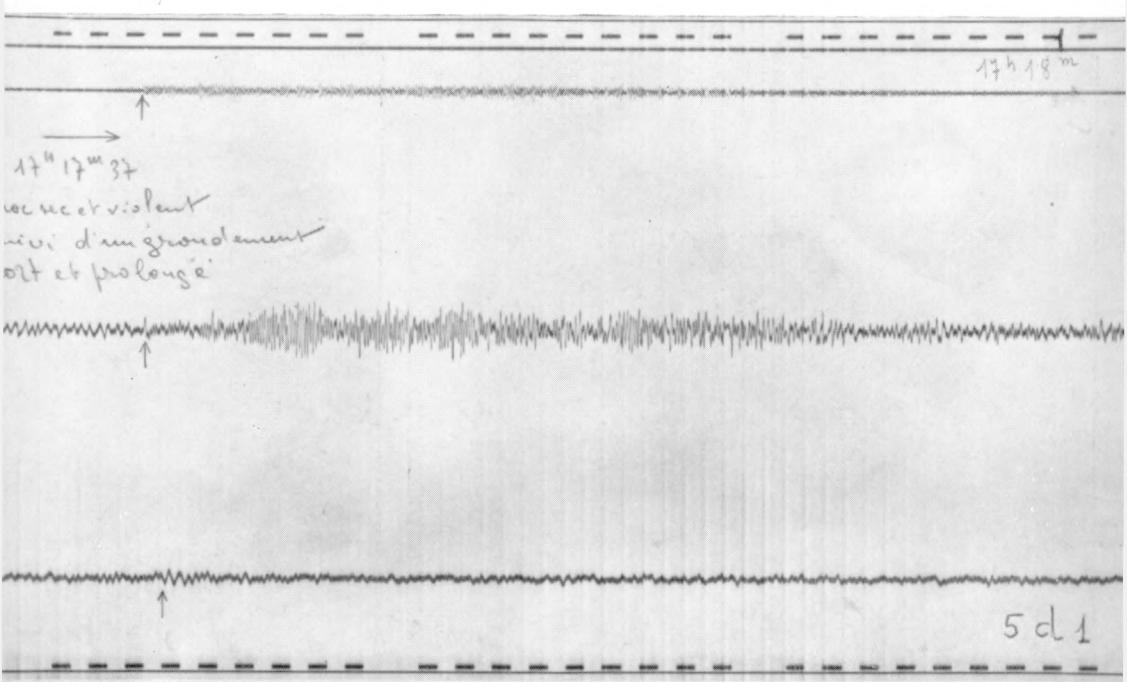


FIG. 1. — Nouvelles-Hébrides, *Ile Tanna*. Prospection séismologique aux abords du volcan Yahue.
Avril 1959. Échelle : 1/45.000 env.

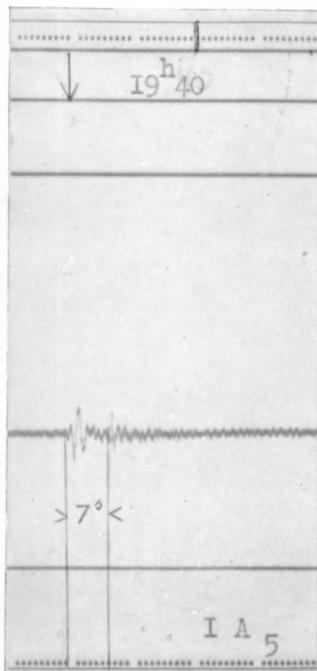


(1)

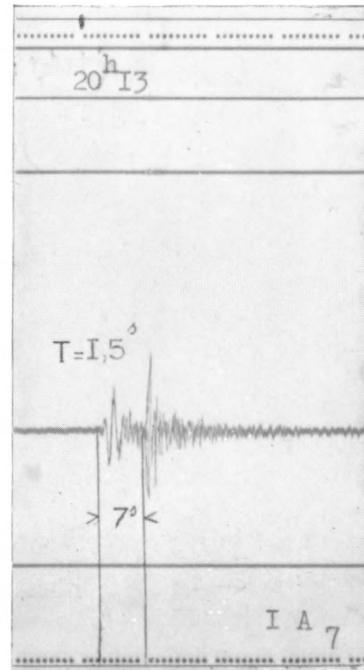


(2)

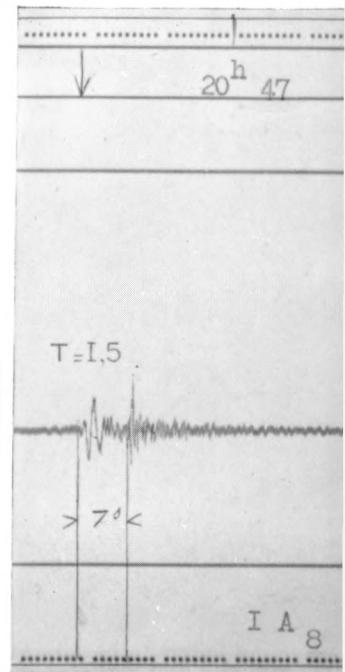
FIG. 2.



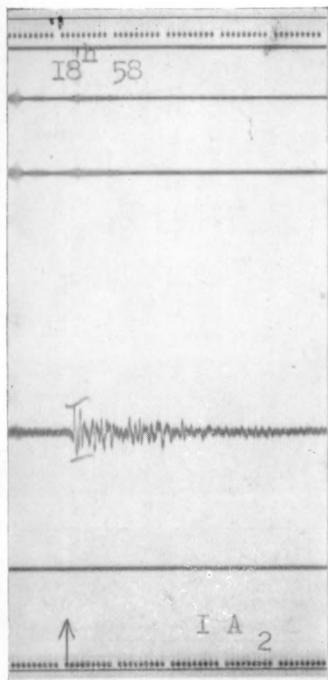
(1)



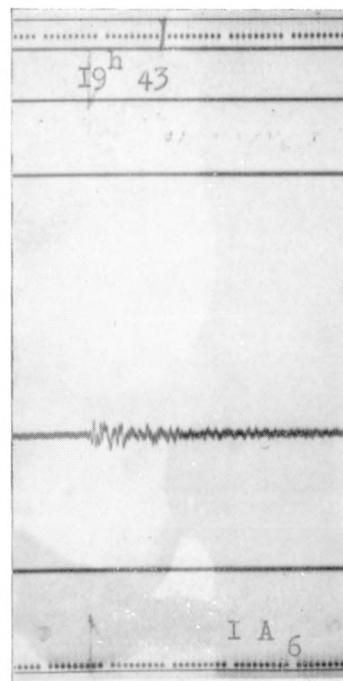
(2)



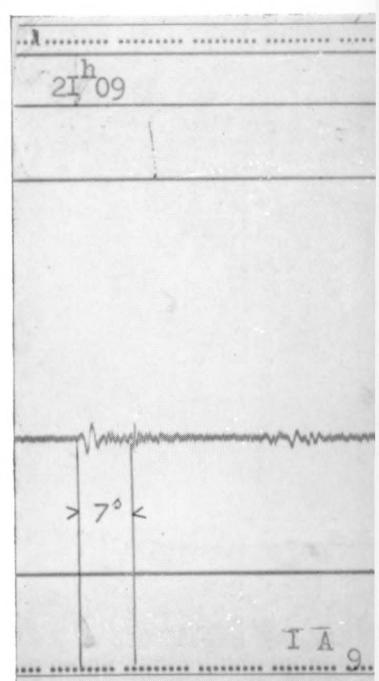
(3)



(4)

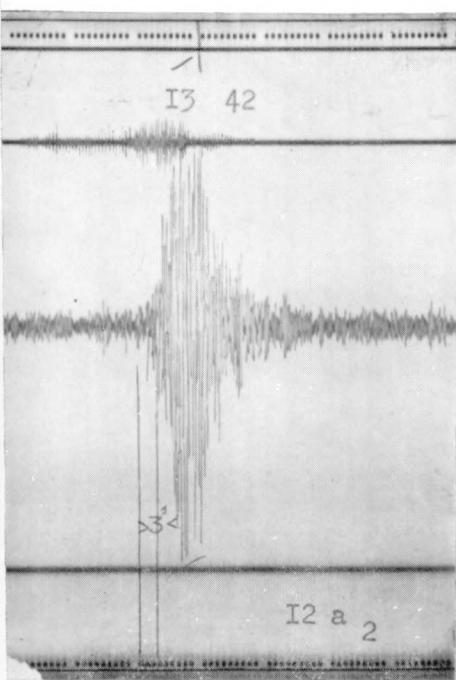


(5)

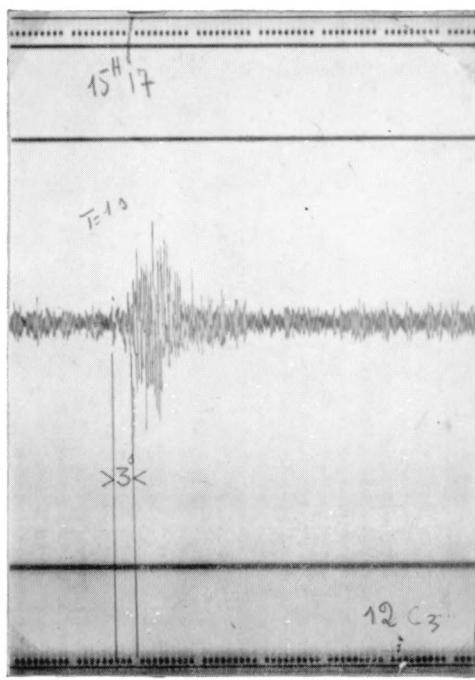


(6)

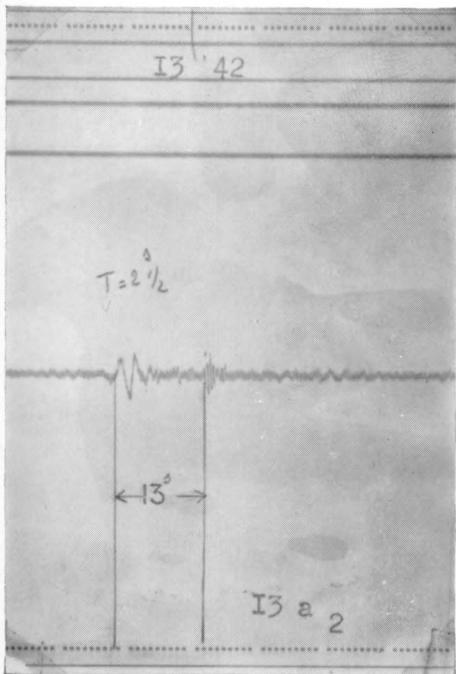
FIG. 3



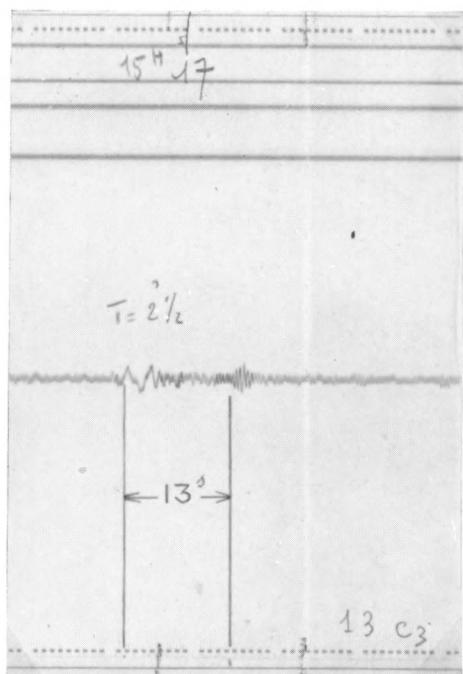
(1)



(2)



(3)



(4)

FIG. 3bis. — (1) (2) Enregistrements obtenus par S¹ à la Plaine de Cendre.
Enregistrements obtenus par S¹ à Port-Résolution.

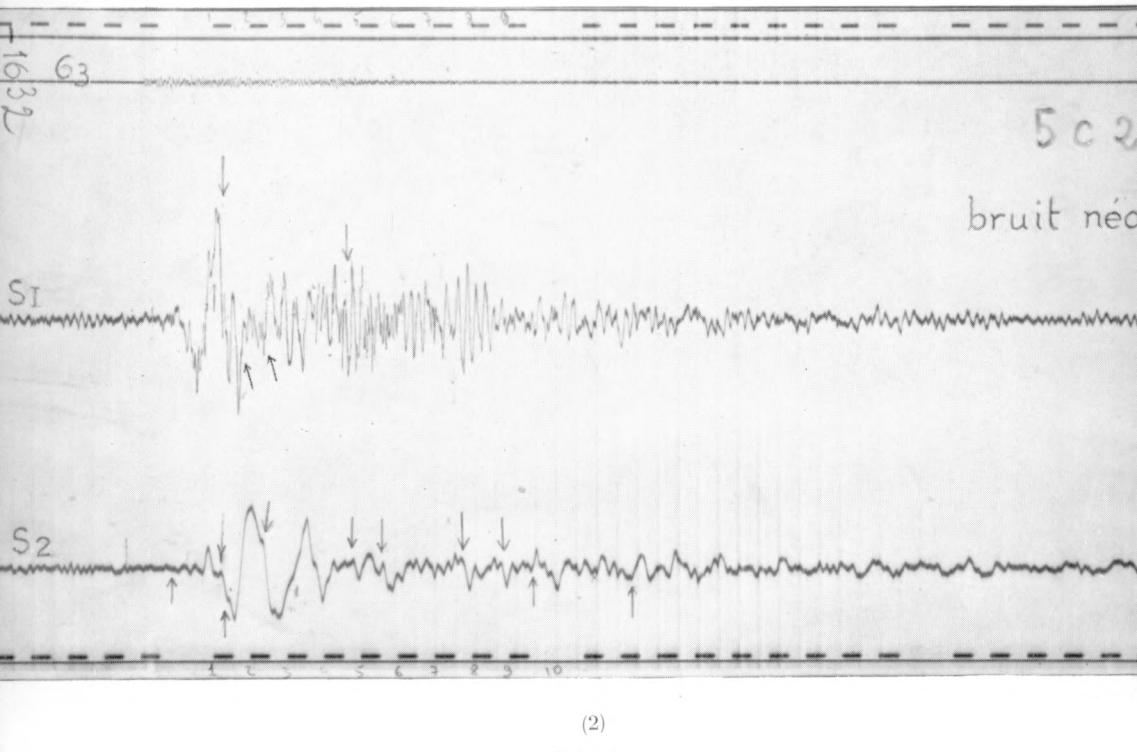
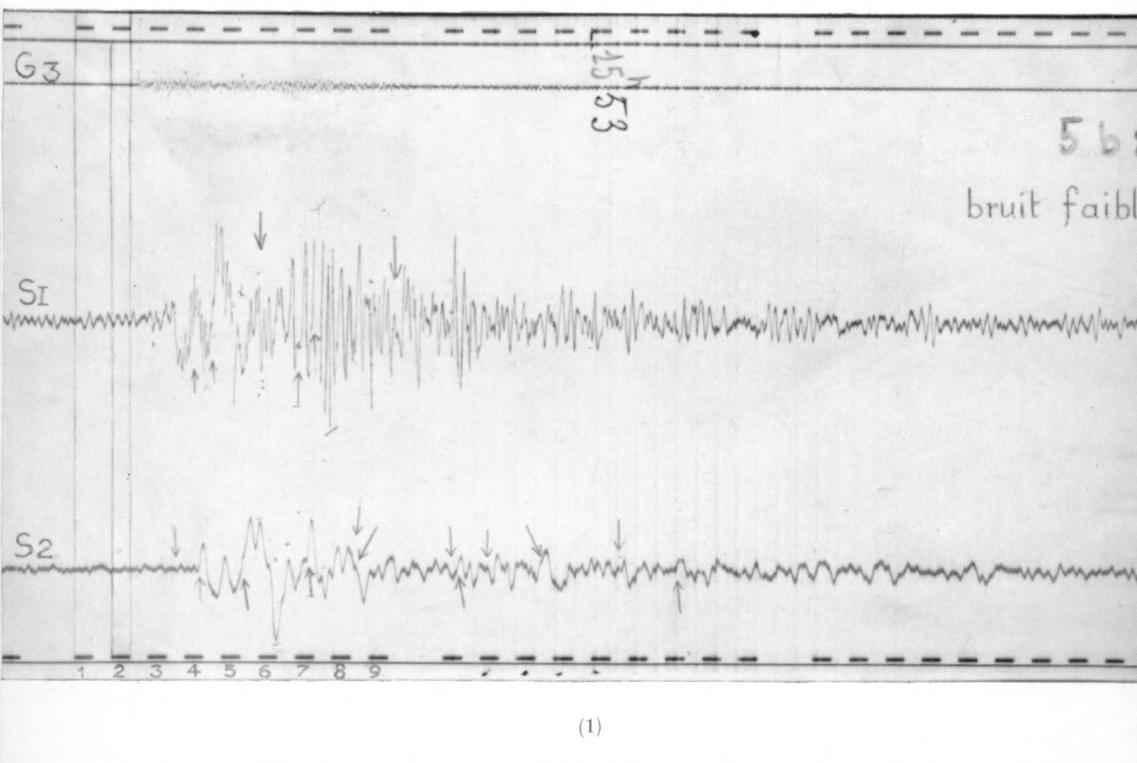


FIG. 4.

la France d'Outre-Mer qu'un captage de vapeurs pour utilisation industrielle d'énergie géothermique pourrait se faire dans des conditions rentables.

L'interprétation des séismogrammes 7 a2 et 7 b2 ont permis de déterminer les vitesses apparentes ci-après :

$$V_p = 1,8 \text{ km/s}$$

$$V_s = 1,4 \text{ km/s}$$

ainsi que l'existence probable d'une couche réfléchissante située à 1,4 km de profondeur.

Il est à remarquer que ces deux séismogrammes, enregistrés à 2 heures de distance, sont identiques jusque dans le détail. Les impétus s'y succèdent avec régularité à 1,5 s d'intervalle (*fig. 5*).

Il est intéressant de comparer les résultats de cette première prospection du comportement séismique du volcan de Tanna avec ceux que T. MINAKAMI (1950) avait tirés des enregistrements faits à 4,5 km du cratère de l'Asama Yama (Japon). Là-bas de même, deux types de séismes ont été mis en évidence :

- a. Les *explosion-earthquakes*, à période de 0,5 à 0,8 s avec ondes superficielles d'amplitude cinq à dix fois plus grande que celle des P et des S ; (à Tanna, à 1.500 m la période était de 0,1 et de 0,25 à 3 km 150 ; les différences d'amplitude des ondes des séismes d'explosion sont peu marquées) ;
- b. Les *volcanic earthquakes* à période de 0,2 à 0,4 et foyer à 2 et 4 km de profondeur (ici de même).

2. Agitation microsismique.

La période des microsismes volcaniques croît avec la distance (*fig. 7*).

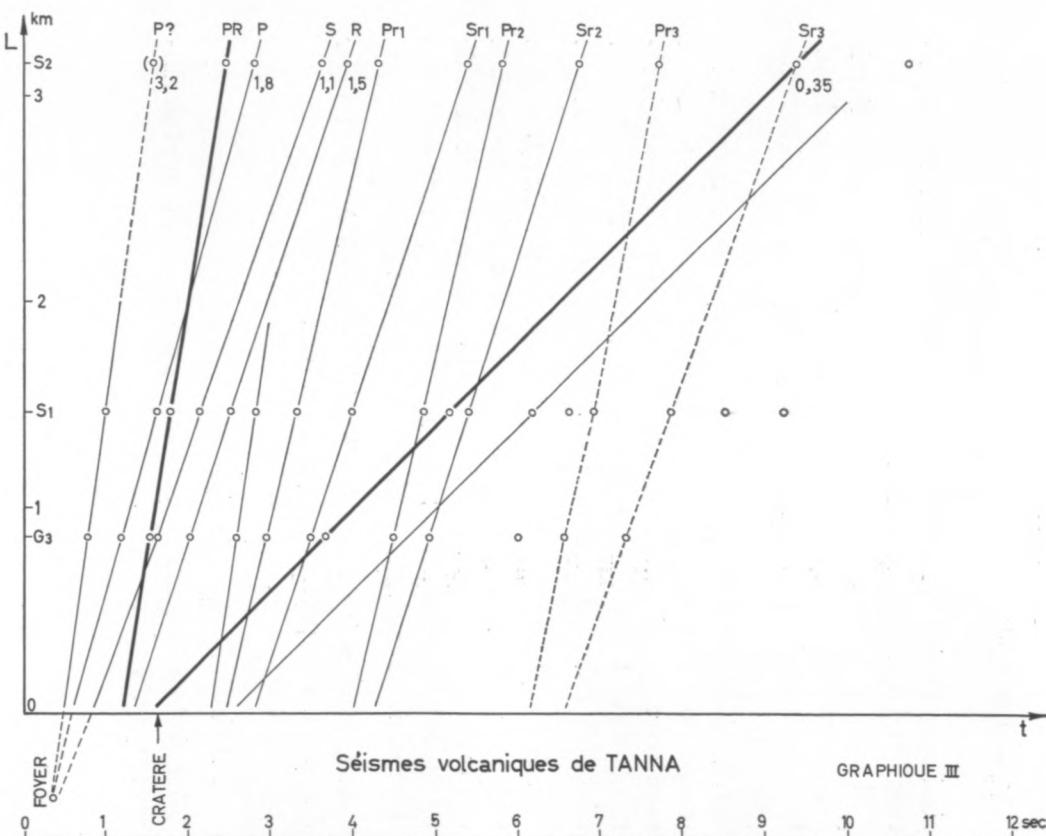


FIG. 5.

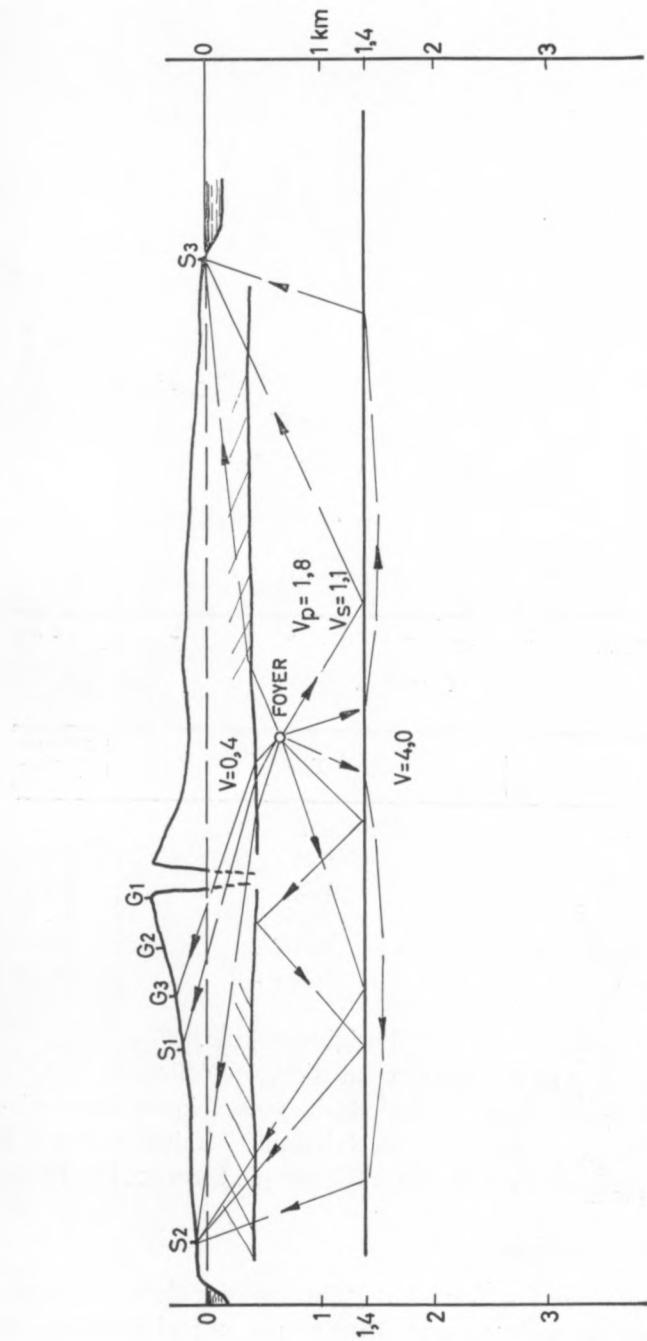


FIG. 6.

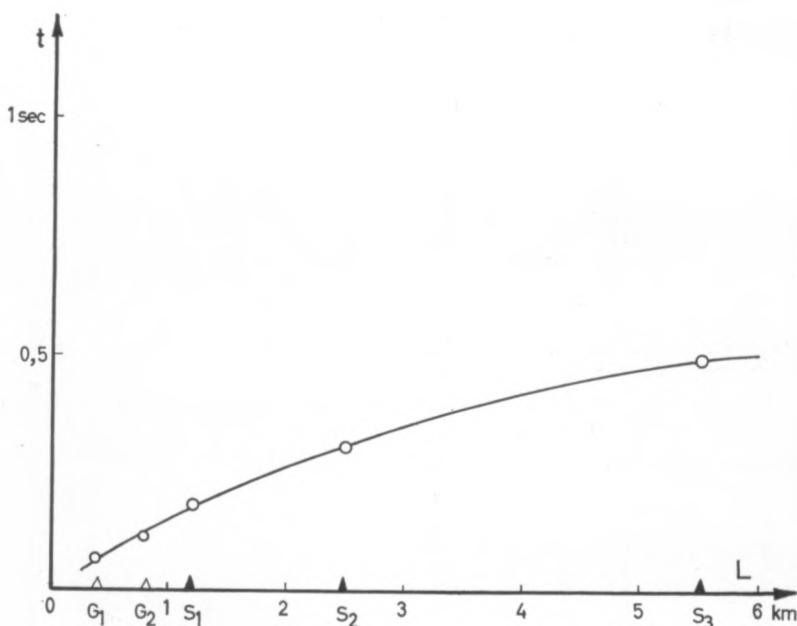


FIGURE 7.

m	Lieu	T _{sec}	Période du séismomètre
400	Flanc du cône	0,07	0,05
850	Base du cône	0,12	0,05
1.450	Plaine des Cendres	0,20	0,9
3.150	White-Sands	0,30	id.
5.500	Port-Resolution	0,50 à 2,0	id.
15.000	Lenakel	0,15 à 2,0	id.

La période de 2 secondes est d'origine marine.

La période de 0,15 à LENAKEL est d'origine éolienne.

Au volcan Nyiragongo, la période la plus fréquente enregistrée avec un géophone de caractéristiques similaires, placé à 300 m de l'épicentre, était de 0,1 à 0,2 sec (D. SHIMOZURU, 1960).

3. Séismes tectoniques.

Nul n'ignore que les Nouvelles-Hébrides sont l'une des zones les plus séismiques du monde. Durant nos enregistrements de

Tanna, cinq séismes tectoniques assez profonds se sont produits, mais ce n'est pas ici le lieu où en faire l'analyse.

Paris décembre 1960.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBERT DE LA RUË, E. : Le volcanisme aux Nouvelles-Hébrides (B. V., T. II. p. 128, 1937).
- LIVERSIDGE, A. : On the composition of some lavas and pumice from the Pacific (Proc. Roy. Soc. N. S. W. 20. p. 235, 1887).
- MINAKAMI, T. : On explosive activities of andesitic volcanoes (B. V. T. X., 1950).
- SHIMIZURU, D. : Étude séismologique du volcan Nyiragongo. (C. N. V., Publication n° 4, 1960).

Séance commune du 25 février 1961.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. l'écuyer *E. Mertens de Wilmars*, président de l'Académie, ayant à ses côtés MM. *J.-M. Jadot* et *A. Duren*, respectivement directeurs de la Classe des Sciences morales et politiques, et de celle des Sciences naturelles et médicales, ainsi que MM. *E.-J. Devroey*, secrétaire perpétuel, et *M. Walraet*, secrétaire des séances.

Sont en outre présents :

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES : MM. le baron H. Carton de Tournai, N. De Cleene, L. Guébels, Th. Heyse, A. Moeller de Laddersous, F. Van der Linden, le R. P. J. Van Wing, membres titulaires ; le R. P. E. Boelaert, MM. P. Coppens, V. Devaux, A. Durieux, F. Grévisse, G. Malengreau, P. Orban, le R. P. A. Roeykens, MM. E. Van der Straeten, J. Vanhove, J. Stengers, membres associés ; MM. J.-J. Maquet, M. Raë, A. Stenmans, le R. P. M. Storme, membres correspondants.

CLASSE DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES : MM. P. Brien, A. Dubois, P. Fourmarier, J. Lepersonne, R. Mouchet, G. Passau, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, V. Van Straelen, membres titulaires ; MM. B. Aderca, R. Bouillenne, L. Cahen, A. Castille, C. Donis, A. Fain, M. Homès, J. Jadin, F. Jurion, J. Kufferath, J. Lebrun, G. Neujean, J. Opsomer, M. Poll, G. Sladden, M. Sluys, L. Soyer, J. Thoreau, O. Tulippe, R. Vanbreuseghem, membres associés ; MM. E. Bernard, F. Corin, R. Devignat, F. Evens, R. Germain, J. Hiernaux, P. Raucq, N. Varlamoff, membres correspondants.

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES : MM. R. Bette, F. Campus, C. Camus, S. De Backer, R. Deguent, I. de Magnée, R. du Trieu de Terdonck, P. Fontainas, P. Geulette, R. Vanderlinden, membres honoraire et titulaires ; MM. H. Barzin, P. Bourgeois, F. Bultot, L. Calembert, M. De Roover, E. Frenay, L. Jones, F. Kaisin, P. Kipfer, A. Lederer, L. Pauwen, F. Pietermaat,

Gemeenschappelijke zitting van 25 februari 1961.

De zitting wordt geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van jonkheer *E. Mertens de Wilmars*, voorzitter der Academie, bijgestaan door de HH. *J.-M. Jadot* en *A. Duren*, respectievelijk directeurs van de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, en van deze voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, alsook door de HH. *E.-J. Devroey*, vaste secretaris, en *M. Walraet*, secretaris der zittingen.

Zijn verder aanwezig :

KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN : De HH. baron H. Carton de Tournai, N. De Cleene, L. Guébels, Th. Heyse, A. Moeller de Laddersous, F. Van der Linden, E. P. J. Van Wing, titelvoerende leden ; E. P. E. Boelaert, de HH. P. Coppens, V. Devaux, A. Durieux F. Grévisse, G. Malengreau, P. Orban, E.P. A. Roeykens, de HH. E. Van der Straeten, J. Vanhove, J. Stengers buitengewone leden ; de HH. J.-J. Maquet, M. Raë, A. Stenmans, E. P. M. Storme, corresponderende leden.

KLASSE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN : De HH. P. Brien, A. Dubois, P. Fourmarier, J. Lepersonne, R. Mouchet, G. Passau, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, V. Van Straelen, titelvoerende leden ; de HH. B. Aderca, R. Bouillenne, L. Cahen, A. Castille, C. Donis, A. Fain, M. Homès, J. Jadin, F. Jurion, J. Kufferath, J. Lebrun, G. Neujean, J. Opsomer, M. Poll, G. Sladden, M. Sluys, L. Soyer, J. Thoreau, O. Tulippe, R. Vanbreuseghem, buitengewone leden ; de HH. E. Bernard, F. Corin, R. Devignat, F. Evens, R. Germain, J. Hiernaux, P. Raucq, N. Varlamoff, correspondeerde leden.

KLASSE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN : De HH. R. Bette, F. Campus, C. Camus, S. De Backer, R. Deguent, I. de Magnée, R. du Trieu de Terdonck, P. Fontainas, P. Geulette, R. Vander-

A. Rollet, L. Tison, membres associés ; MM. J. Charlier, J. Quets, P. Herrinck, R. Van Ganse, membres correspondants.

Absents et excusés :

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES : S. E. M^{gr} J. Cuvelier, MM. le baron A. de Vleeschauwer, N. Laude, M. Verstraete.

CLASSE DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES : MM. M. De Smet, G. De Witte, P. Gourou, L. Hauman, G. Mortelmans, W. Robijns, J. Van Riel.

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES : MM. L. Brison, W. De Keyser, M.-E. Denaeyer, P. Evrard, J. Lamoen, P. Lancsweert, E. Roger, M. van de Putte, J. Van der Straeten, J. Verdeyen.

Décès de M. G. Smets.

Devant l'assemblée debout, M. *J.-M. Jadot*, directeur de la Classe des Sciences morales et politiques, évoque la mémoire de notre regretté confrère, M. *G. Smets*, décédé à Etterbeek le 8 février 1961 (voir p. 302).

L'assemblée désigne M. *A. Doucy* pour rédiger la notice nécrologique destinée à l'Annuaire.

Perspectives de l'A. R. S. O. M. — Rapport au Gouvernement.

A la lumière du rapport en date du 10.2.1961 établi par le *Secrétaire perpétuel* (voir p. 304) et des notes de travail en date des 1^{er}, 22 et 24 février 1961, le *Président* introduit la discussion.

Après un large échange de vues, auquel participent outre le *Président* et le *Secrétaire perpétuel*, MM. *A. Dubois, P. Fourmarier* (voir p. 346), *M. De Roover, E. Bernard, R. Vanderlinden, C. Donis, P. Staner, F. Van der Linden*, ainsi que le *R. P. A. Roeykens*, les Classes arrêtent (voir p. 348) les termes des conclusions et propositions à soumettre au Gouvernement.

Elles chargent le *Secrétaire perpétuel* d'adresser ces documents au Premier Ministre et aux membres du prochain Gouvernement, de même qu'à MM. les Présidents des Institutions suivantes :

linden, ere- en titelvoerende leden ; de HH. H. Barzin, P. Bourgeois, F. Bultot, L. Calembert, M. De Roover, E. Frenay, L. Jones, F. Kaisin, P. Kipfer, A. Lederer, L. Pauwen, F. Pietermaat, A. Rollet, L. Tison, buitengewone leden ; de HH. J. Charlier, J. Quets, P. Herrinck, R. Van Ganse, correspondeerde leden.

Afwezig en verontschuldigd :

KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN :
Z. E. Mgr J. Cuvelier, de HH. baron A. de Vleeschauwer,
N. Laude, M. Verstraete.

KLASSE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN :
De HH. M. De Smet, G. De Witte, P. Gourou, L. Hauman,
G. Mortelmans, W. Robijns, J. Van Riel.

KLASSE VOOR TECHNISCHE WETENSCHAPPEN : De HH.
L. Brison, W. De Keyser, M.-E. Denaeyer, P. Evrard, J. Lamoen,
P. Lancsweert, E. Roger, M. van de Putte, J. Van der Straeten,
J. Verdeyen.

Overlijden van de H. G. Smets.

Voor de rechtstaande vergadering, brengt de H. *J.-M. Jadot*, directeur der Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, hulde aan de nagedachtenis van onze betreurde confrater, de H. *G. Smets*, overleden te Etterbeek op 8 februari 1961 (zie blz. 302).

De vergadering wijst de H. *A. Doucy* aan voor het opstellen van de necrologische nota, bestemd voor het Jaarboek.

Vooruitzichten der K. A. O. W. — Verslag aan de Regering.

In het licht van het verslag dd. 10.2.1961, opgesteld door de *Vaste Secretaris* (zie blz. 305) en der werknota's van 1, 22 en 24 februari 1961, leidt de *Voorzitter* de besprekking in.

Na een uitvoerige gedachtenwisseling waaraan, buiten de *Voorzitter* en de *Vaste Secretaris*, de HH. *A. Dubois*, *P. Fourmarier*, (zie blz. 346) *M. De Roover*, *E. Bernard*, *R. Vanderlinden*, *C. Donis*, *P. Staner*, *F. Van der Linden*, evenals *E. P. A. Roeykens* deelnehmen, stellen de Klassen de tekst der besluiten en voorstellen vast in te dienen bij de Regering (zie blz. 348).

Zij gelasten er de *Vaste Secretaris* mede deze dokumenten over te maken aan de Eerste Minister en leden van de aanstaande Regering, alsook aan de HH. Voorzitters der volgende Instellingen :

- a) Fonds national de la Recherche scientifique ;
- b) Conseil national de la Politique scientifique ;
- c) Institut belge pour l'Encouragement de la Recherche scientifique Outre-Mer (I.B.E.R.S.O.M.).

Assistance financière du F. N. R. S. aux universitaires belges victimes des événements du Congo.

Le *Secrétaire perpétuel* donne lecture d'une lettre en date du 8 février 1961 du Secrétaire général du Fonds national de la Recherche scientifique, demandant de porter à la connaissance des chercheurs intéressés qu'au cours de sa séance du 3 dito, le Conseil d'Administration du F.N.R.S. a décidé d'ouvrir, sur le budget de l'exercice 1960-61, un fonds spécial d'un montant de deux millions de francs

« ...destiné à assister temporairement des diplômés universitaires qui se sont distingués par leurs recherches et qui, rentrés au pays à la suite des événements d'Afrique, n'ont pas encore été mis en mesure de reprendre leur activité scientifique. »

Communications administratives.

Le *Secrétaire perpétuel* informe les Classes qu'en sa séance du 21 février 1961, la Commission administrative a pris les décisions suivantes :

- a) *Modifications de l'article 3 des Statuts* (voir *Bull.* 1960, p. 6).
« Art. 3. Chaque Classe peut comprendre quinze *membres titulaires*, de nationalité belge.
» Elle peut comprendre en outre :
 - » 1^o Des *membres honoraires* ;
 - » 2^o Vingt-cinq *associés régnicoles*, belges ou étrangers ;
 - » 3^o Vingt-cinq *correspondants*, nationaux ou étrangers, résidant en dehors de la Belgique ».
- Cette modification sera transmise à M. le Ministre des Affaires africaines en vue de la faire approuver par arrêté royal.

- a) Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek ;
- b) Nationale Raad voor Wetenschapsbeleid ;
- c) Belgisch Instituut ter bevordering van het Wetenschappelijk Onderzoek Overzee (B.I.B.W.O.O.).

Financiële bijstand van het N. F. W. O. aan de Belgische universitairen die slachtoffer werden van de gebeurtenissen in Congo.

De *Vaste Secretaris* geeft lezing van een brief dd. 8 februari 1961, uitgaande van de Algemene Secretaris van het Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek waarbij gevraagd wordt aan de geïnteresseerden mede te delen dat, tijdens haar zitting van 3 dito, de Beheerraad van het N.F.W.O. besloten heeft in het budget voor het boekjaar 1960-1961, een speciaal fonds te voorzien, ten bedrage van twee miljoen frank

« ...bestemd voor het tijdelijk bijstaan der gediplomeerden van het hoger onderwijs, die zich onderscheiden door hun opzoeken en die, teruggekeerd in het land ten gevolge van de gebeurtenissen in Afrika, nog niet de gelegenheid kregen hun wetenschappelijk werk te hervatten ».

Administratieve mededelingen.

De *Vaste Secretaris* deelt de Klassen mede dat in haar zitting van 21 februari 1961, de Bestuurscommissie volgende beslissingen nam :

- a) *Wijziging van artikel 3 der Statuten* (zie *Meded.*, 1960, blz. 6).
» Art. 3. Elke Klasse kan vijftien *titelvoerende leden* van Belgische nationaliteit tellen.
 - » Zij kan daarenboven tellen :
 - » 1º Ereleden ;
 - » 2º Vijfentwintig *geassocieerden in België gehuisvest*, van Belgische of buitenlandse nationaliteit ;
 - » 3º Vijfentwintig *korrespondenten*, Belgen of buitenlanders, die buiten het land woonachtig zijn ».

Deze wijziging zal aan de H. Minister van Afrikaanse Zaken overgemaakt worden, ten einde haar bij koninklijk besluit te doen goedkeuren.

b) *Modification à l'article 8 du Règlement général.*

Ajouter en alinéa 2 à l'article 8 du Règlement général (voir *Bull.* 1960, p. 18) :

« Au cours de la séance de novembre, les Classes procèdent, en Comité secret, à un échange de vues sur la désignation qui doit être décidée en décembre ».

c) *Démission d'office des membres de l'A.R.S.O.M.*

L'attention des membres sera attirée sur l'article 9 des Statuts, ainsi rédigé (voir *Bull.* 1960, p. 8) :

« Art. 9. Sera considéré comme *démissionnaire* tout Membre titulaire, de même que tout Membre associé résidant en Belgique, qui n'aura assisté à aucune séance pendant deux ans, sans motif d'absence admis par le règlement d'ordre intérieur.

» Pourra de même être considéré comme démissionnaire, tout Membre correspondant qui n'aura fait parvenir aucun travail pendant trois ans.

» Dans l'un et l'autre cas, l'arrêté de démission sera pris sur proposition de la Classe, formulée en Comité secret ».

Le *Secrétaire perpétuel* a été chargé en outre de rappeler aux membres titulaires atteints par l'âge ou une infirmité grave, qu'ils peuvent, à leur demande, être promus à l'honorariat (voir *Bull.*, p. 7).

d) *Rapports sur notes ou mémoires présentés aux Classes.*

En raison des restrictions budgétaires, les rapports sur notes ou mémoires présentés aux Classes ne seront plus publiés.

Si certains travaux incitent les rapporteurs à émettre des vues personnelles sur tel ou tel aspect de la question, il leur sera loisible d'en faire une communication spéciale indépendante du rapport proprement dit et qui sera, bien entendu, publiée.

e) *Modifications à la Notice sur la présentation des manuscrits.*

Ajouter au texte de la notice sous rubrique (*Bull. A.R.S.C.*, 1959, p. 340) un nouveau paragraphe, numéroté 7^o et ainsi rédigé :

b) *Wijziging aan artikel 8 van het Algemeen Reglement.*

Toevoegen van een tweede alinea aan artikel 8 van het Algemeen Reglement (zie *Meded.*, 1960, blz. 19) :

« Tijdens de zitting van november gaan de Klassen, in geheim comité, over tot een besprekking van de aanwijzing die in december moet gedaan worden ».

c) *Ontzetting van ambtswege van de leden der K.A.O.W.*

De aandacht van de leden zal gevastigd worden op artikel 9 der Statuten, dat als volgt luidt (zie *Meded.*, 1960, blz. 8) :

« Art. 9. Als ontslagnemer wordt beschouwd elk Titelvoerend Lid, evenals elk Buitengewoon Lid dat in België verblijft en zonder een door het huishoudelijk reglement aangenomen reden gedurende twee jaar geen enkele vergadering bijgewoond heeft.

» Als ontslagnemer kan eveneens worden beschouwd, elk Corresponderend Lid, dat gedurende drie jaar geen enkel werk ingezonden heeft.

» In beide gevallen wordt het besluit tot ontslagverlening genomen op een voorstel dat de Klasse in Geheim comité heeft gedaan ».

De *Vaste Secrataris* werd er daarenboven mede gelast er de titelvoerende leden die gehinderd worden door ouderdom of zware ziekte, aan te herinneren dat zij, op hun aanvraag, tot het erelidmaatschap kunnen toegelaten worden (zie *Meded.* 1960, blz. 7).

d) *Verslagen over nota's of verhandelingen, voorgesteld aan de Klassen.*

Ingevolde de budgetaire beperkingen zullen de verslagen over nota's of verhandelingen, voorgesteld aan de Klassen, niet meer gepubliceerd worden.

Indien bepaalde werken de verslaggevers er toe brengen persoonlijke meningen over bepaalde aspecten van het onderwerp te formuleren, staat het hen vrij er een afzonderlijke mededeling aan te wijden, los van het eigenlijke verslag en die, vanzelfsprekend, zal gepubliceerd worden.

e) *Wijziging van de nota over het indienen van handschriften.*

Aan de tekst van hogervermelde nota zal een nieuwe paragraaf toegevoegd worden, genummerd 7^e en luidend als volgt :

«Les filets diviseurs horizontaux des fractions seront remplacés par des barres obliques.

» Exemples : a/b et non $\frac{a}{b}$

$x^2/(x^2 + a^2)$ et non $\frac{x^2}{x^2 + a^2}$

$a^{x^{\frac{2}{2}}}$ et non $a^{\frac{x^2}{2}}$

Biographie coloniale belge.

Le Secrétaire perpétuel informe les Classes qu'en sa séance du 26 janvier 1961, la Commission de la Biographie a décidé de remplacer la dénomination « Biographie Coloniale Belge » par « Biographie de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer ».

Varia.

A la fin de la séance, MM. *V. Van Straelen* (voir p. 354) et *R. Vanbreuseghem* exposent des vues personnelles sur les activités et les buts de l'A.R.S.O.M.

La séance est levée à 16 h.

« De horizontale breukstrepen zullen door schuine strepen vervangen worden.

» Voorbeelden : a/b en niet $\frac{a}{b}$

$x^2/(x^2 + a^2)$ en niet $\frac{x^2}{x^2 + a^2}$

$a^{x^2/2}$ en niet $a^{\frac{x^2}{2}}$

Belgische Koloniale Biografie.

De *Vaste Secretaris* deelt de Klassen mede dat de Commissie voor de Biografie besloten heeft de benaming « Belgische Koloniale Biografie » te vervangen door « Biografie van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen ».

Varia.

Bij het einde der zitting zetten de HH. *V. Van Straelen* (zie blz. 354) en *R. Vanbreuseghem* persoonlijke standpunten uiteen over doel en aktiviteit van de K.A.O.W.

De zitting wordt geheven te 16 u.

P. de Briey. — La Conférence organisée par l'Institut international des Civilisations différentes à Munich, du 19 au 22 septembre 1960. *

La 32^e session d'études de l'INCIIDI s'est tenue à Munich du 19 au 22 septembre, sous la présidence d'honneur du Président de la République fédérale d'Allemagne et du Président du Conseil des Ministres de Bavière. L'Assemblée générale de l'Institut avait choisi comme thème des débats de sa 32^e session, le problème des cadres dans les pays tropicaux et subtropicaux. Il n'est pas nécessaire d'indiquer aux membres de l'Académie ce qu'est le problème des cadres, mais il n'est peut-être pas inutile de dire un mot des circonstances qui donnent à ce sujet une actualité particulière. En fait, dans le moment présent, le problème des cadres n'est pas seulement un problème de pénurie, bien que cette pénurie soit effrayante. Le manque de cadres s'accompagne dans la plupart des pays tropicaux d'antagonismes prononcés entre cadres d'origines diverses. On peut presque négliger l'antagonisme qui se produit dans les pays anciennement occupés par une puissance occidentale, entre cadres européens et autochtones. Cet antagonisme disparaît rapidement avec l'indigénisation des cadres. Mais la disparition des Occidentaux entraîne l'affrontement de deux hiérarchies autochtones, l'ancienne hiérarchie coutumière, forte de ses traditions, de sa continuité, de son caractère sacré — et le corps des nouveaux Chefs populaires, issus des associations urbaines et conscients de représenter la volonté des masses semi-prolétarisées. Dans la grande majorité des cas, les Chefs populaires se sont imposés, reléguant au second rang les autorités traditionnelles. On commence toutefois à comprendre que ce conflit en recouvre un ou plusieurs autres d'une bien plus grande gravité.

* Communication présentée à la séance du 19 décembre 1960 (*Bull.* 1960, p. 870).

Il ne s'agit pas seulement d'une rivalité entre des personnes et des groupes, bien que cette rivalité existe aussi, comme nous le montrerons plus loin. Il y a d'abord une rivalité d'idéaux. Tant qu'il a fallu lutter pour l'indépendance, les meneurs de jeu ont pu compter à peu près partout sur l'assentiment enthousiaste exprès ou tacite de la grande majorité de la population de leur pays. Cette lutte pour l'indépendance se poursuivait le plus souvent au nom d'une mystique de l'égalité humaine et tendait à obtenir une reconnaissance sans réserve d'une personnalité nationale africaine ou asiatique égale en valeur, et en dignité à toutes les autres personnalités nationales existantes. Lorsque l'indépendance a été obtenue, cette mystique de l'égalité a changé de nature. Il est vraisemblable qu'un grand nombre de personnes ont cru confusément dans tous les pays qui ont récemment accédé à l'indépendance, qu'une ère nouvelle de progrès et de prospérité commencerait le jour où l'occupation étrangère prendrait fin. La déception ressentie n'a pas entraîné de regret du passé, mais un furieux désir de s'aligner sur le plan technique et matériel avec les pays les plus avancés du monde occidental.

La mystique de l'égalité est devenue une mystique du développement. Les hommes qui avaient dirigé le mouvement nationaliste et qui se trouvaient portés aux postes les plus élevés, à la suite du départ des occupants auraient peut-être été tentés d'estimer que la Révolution était finie en ce qui les concernait. Ils en ont toutefois été empêchés non seulement par leurs promesses passées, mais par la pression de leurs troupes. Il faut tenir compte, en effet, non seulement de ceux qu'on appelle déjà les vétérans de la Révolution, mais des plus jeunes éléments des partis qui n'ont pas trouvé de place dans les bureaux ministériels et qui reprochent aux Anciens de s'enliser dans leur confort actuel. C'est un groupe plus dur et plus extrême, un groupe naturellement tenté par les expériences sociales les plus radicales. Entre cette aile gauche marchante et les Anciens des villages, un gouffre s'est creusé. La différence de rythme était trop grande. Et c'est ici que se révèle le nouveau conflit des élites d'outre-mer. Dans le texte de leur programme agricole pour 1959, les gouvernants africains de la Côte d'Ivoire s'expriment comme suit :

« La Côte d'Ivoire, comme l'Afrique dans son ensemble et, d'une façon générale, tous les pays soumis à un processus d'évolution rapide,

souffre d'un déséquilibre social et économique profond dont l'origine tient pour une bonne part au grave malentendu qui, chaque jour davantage, sépare les anciens et les jeunes... Deux blocs se sont formés qui, après avoir cessé de vouloir se comprendre, risquent de s'affronter... » (1)

Ce problème de la Côte d'Ivoire se pose dans les mêmes termes au Cameroun. Au congrès de l'INDICI, M. Paul AUJOULAT, rapporteur de la commission sociale, a déclaré :

« Chez les Bamiléké du Cameroun, les cadres administratifs ont disparu avant que leur remplacement ait pu être assuré. Il se produit alors une rupture entre les cadres anciens et modernes, un conflit de générations, qui prend souvent un caractère dramatique... Les élites formées dans les pays occidentaux se retrouvent, à leur retour, devant leurs parents, comme nous nous retrouverions devant nos ancêtres du 16^e siècle. Pour peu que les anciens s'accrochent à leur puissance coutumièrre, c'est la rupture ».

Et Vincent OWONA, rapporteur camerounais, ajoutait :

« Si on laissait faire les autorités traditionnelles, ce serait l'émettement de la Révolution ».

Il va sans dire que la tension dont il s'agit se retrouve aussi dans les pays soumis à l'occupation britannique. Dans un livre qui vient de paraître, *The Politics of the Developing Areas*, le Dr James S. COLEMAN, fondant son opinion sur l'analyse des groupements politiques du Ghana et de la Nigeria, montre que cette opposition entre jeunes et anciens n'existe pas seulement entre une minorité de chefs traditionnels et de vieillards attachés aux rites d'autrefois, et une majorité progressiste massée autour du gouvernement. Elle existe même au sein de la majorité gouvernementale entre révolutionnaires nantis et jeunes radicaux. COLEMAN parle du

...clivage de générations qui s'est produit entre les gouvernants au pouvoir, qui sont pour la plupart des nationalistes chevronnés et des anciens membres du parti majoritaire

(1) Programme agricole du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération de la Côte d'Ivoire, Abidjan, 1959, pp. 14-15.

et la génération montante composée surtout de jeunes universitaires. Le fait que l'âge moyen des législateurs du Ghana et de la Nigeria est de trente-huit ans illustre le caractère juvénile de l'élite nationale actuelle comparée à celle des pays anciennement développés.

Mais cette élite juvénile est cependant plus vieille d'une génération que l'élite sortie à présent des universités.

Beaucoup de membres de la nouvelle génération sont mécontents du gouvernement et de la situation qui a suivi la reconnaissance de l'indépendance de leur pays. Ils sont en outre désireux d'occuper les emplois élevés que monopolisent les agitateurs nationalistes de l'ancienne génération. L'ascension météorique de ces derniers d'un statut médiocre aux postes de commande a été suivie avec un mélange d'adulation et d'envie. L'ambition démesurée des jeunes est le résultat de leur attente et de l'espoir qu'ils ont de voir se répéter pour eux-mêmes, ce phénomène de poussée vers le haut. Ils se trouvent toutefois en présence d'une élite retranchée dans ses positions, déterminée à garder pour elle les hautes situations conquises et les avantages qui en découlent. Cette détermination est d'autant plus arrêtée que la seule alternative qui se présenterait pour les personnages démis de leurs fonctions serait un retour au palier inférieur d'où ils sont partis⁽¹⁾.

Dans le territoire de Sierra Leone, la majorité des personnes éduquées sont des créoles de Freetown, alors que la majorité des votants est constituée par la population des Provinces. Un des résultats de cette division est un certain manque de confiance réciproque entre ministres et fonctionnaires. Les ministres sont enclins à mettre en doute le loyalisme des fonctionnaires jaloux de la rapide carrière de leurs chefs. Et les fonctionnaires, de leur côté, redoutent d'être victimes de mesures arbitraires⁽²⁾.

Il faut encore ajouter qu'un des résultats de l'application de la procédure du scrutin au suffrage universel a été l'envoi aux conseils législatifs d'un assez grand nombre de ruraux dont

(¹) *The Politics of the Developing Areas*, publié par Gabriel A. ALMOND et James S. COLEMAN (Princeton University Press, 1960, pp. 344 et 345).

(²) *International Affairs*, octobre 1960, pp. 455 et 456.

l'instruction, l'origine et les tendances diffèrent nettement de celles des gouvernants en place. A certains égards, ils peuvent prétendre représenter le pays réel de façon plus adéquate que l'équipe au pouvoir, plus occidentalisée et dont l'autorité résulte de l'appui d'un groupe urbain singulièrement flottant et disparate.

En résumé, il semble qu'on puisse dire avec COLEMAN que les nouveaux gouvernements d'Afrique noire rencontrent deux sortes d'oppositions : celle de groupes tribaux ou régionaux qui réclament un plus grand degré d'autonomie et menacent de faire sécession ; et celles de nouveaux partis créés par la jeune génération, partis de tendance plus idéologique et plus déterminés à pousser la révolution jusqu'à son terme ultime. Par rapport à ces jeunes politiciens, les anciens révolutionnaires font maintenant figure de conservateurs. Quant aux jeunes opposants, leur nombre ne cesse de croître par suite du développement de l'éducation et des autres facteurs de changement social⁽¹⁾.

Bien que ces conflits n'aient pas été fréquemment évoqués au Congrès de Munich, ils ont donné leur force et leur vie aux débats de la session. Les rapporteurs et les congressistes se sont efforcés de trouver des suggestions constructives qui permettent d'assurer l'évolution harmonieuse des nouveaux États en dépit des problèmes posés par les rivalités intestines. Il était, en effet, important de montrer que la pénurie ou la division des cadres n'empêchait pas un développement valable fondé sur le travail et l'assistance internationale. Il avait été demandé aux rapporteurs de formuler des conclusions pratiques à la fin de leurs exposés sur les aspects du problème des cadres, car il s'avérait nécessaire de considérer séparément divers aspects du problème : un aspect politique, puisque les nouveaux États d'Asie et d'Afrique doivent constituer une administration publique viable et cohérente ; un aspect social, puisque c'est l'évolution de la société autochtone qui est à l'origine du problème ; un aspect économique, car une structure économique nouvelle s'édifie nécessairement dès qu'un pays accède à l'indépendance ; un aspect juridique, qui est capital et qui se rapporte à l'institutionnalisation des cadres. La reconnaissance des cadres nouveaux se traduit tôt ou tard par des institutions et des lois. Mais cette reconnaissance n'est possible que si ces

(1) *Op. cit.*, p. 555.

cadres sont légitimés par un soutien populaire exprimé ou implicite. Enfin, il y a un aspect culturel du problème des cadres et c'est peut-être le plus important, car il concerne la formation de ces cadres et les mesures que cette formation implique. Il fut donc décidé d'étudier le thème choisi sous cinq aspects différents.

Les sujets adoptés furent traités par cinq rapporteurs généraux qui appartenaient ou devaient appartenir à quatre continents et à cinq pays différents. Le rapport juridique fut rédigé par le Dr James S. COLEMAN, professeur de science politique à l'Université de Californie. Le rapport relatif à l'aspect social fut fait par M. Georges BALANDIER, directeur d'Études à l'École pratique des Hautes Études (Sorbonne). Le rapport économique fut l'œuvre de Sir Sydney CAINE, directeur de la London School of Economics. Le quatrième, relatif à l'aspect politique, devait être élaboré par M. Gabriel d'ARBOUSSIER, ministre de la Justice dans le Gouvernement du Sénégal, mais dut, en raison de l'absence de M. d'ARBOUSSIER, retenu par les devoirs de sa charge, être rédigé par un remplaçant. Enfin, le rapport sur l'aspect culturel du problème des cadres fut préparé par S. E. M. Charles AMMOUN, ministre plénipotentiaire et délégué permanent du Liban auprès de l'U.N.E.S.C.O. Ces rapports ont déterminé la nature des débats et leurs conclusions furent adoptées avec quelques modifications peu importantes pour la plupart.

Plusieurs traits se dégagent de l'examen des rapports généraux. Comme il fallait s'y attendre, leurs conclusions convergent et se recoupent sur un certain nombre de points. Les rapports juridique, économique et social réclament tous une indigénisation rapide des cadres. Tous les rapports sans exception mentionnent cependant la nécessité de faire appel, au cours de la période de transition, à du personnel étranger recruté éventuellement par une organisation internationale, pour remplir les fonctions qui ne pourraient pas encore être exercées par des fonctionnaires autochtones. Plusieurs rapports font allusion à la nécessité d'assurer un recrutement impartial des agents de l'État, d'accélérer la formation de fonctionnaires autochtones et de prendre des mesures pour écarter le népotisme, la concussion et la corruption. Ces conclusions pouvaient assurément être tenues pour normales ou évidentes. Plus particulières sont déjà les suggestions rela-

tives à la coexistence de la hiérarchie traditionnelle et des cadres nouveaux surgis à la suite du développement économique et social des pays tropicaux. Les rapporteurs politique, juridique et social estiment tous les trois que la formation d'un État moderne suppose l'abolition des féodalités, mais qu'en certains cas les cadres traditionnels jouent encore un rôle utile et devraient être intégrés progressivement dans l'administration générale du pays. La procédure du suffrage universel paraît susceptible d'assurer au pouvoir un soutien général qui s'avère nécessaire. La représentation politique des campagnes et le renforcement des pouvoirs du gouvernement local semblent de nature à combler dans une certaine mesure l'intervalle qui sépare les élites urbaines des habitants des campagnes.

Une constatation intéressante, c'est que les rapporteurs occidentaux insistent tous sur la nécessité de former au plus vite des cadres proprement autochtones et de donner aux structures de l'État un caractère strictement national, tandis que le rapporteur général libanais, M. Charles AMMOUN, sans rejeter la perspective d'une formation nationale des cadres, la place néanmoins dans un avenir plus ou moins lointain et insiste avec énormément de force sur la nécessité, pour les pays tropicaux, d'associer leur culture nationale à une grande culture étrangère. Ces affirmations ne sont contradictoires qu'en apparence. Les rapporteurs occidentaux ont voulu tenir compte de la réaction légitime des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance ou qui vont y accéder. Ces pays estiment que leur indépendance n'est pas complète s'ils ne disposent pas de cadres nationaux et des moyens de les former. Dans d'autres pays dont l'accession à l'indépendance est plus ancienne et dont les gouvernements sont assurés du loyalisme des fonctionnaires, l'avantage d'associer étroitement à la culture nationale une grande culture susceptible de faciliter aux étudiants l'accès aux sciences et à la technique, apparaît plus nettement.

Les débats de la Conférence sur le texte des rapports commencèrent le 19 septembre. Trois commissions furent constituées pour l'examen et la discussion des cinq rapports. Une première commission (présidée par le Dr P.-J. IDENBURG, assisté par le Dr James S. COLEMAN, rapporteur général) aborda l'examen des

rapports relatifs aux aspects politique et juridique. Une seconde commission (présidée par M. l'Amiral Sarmento RODRIGUES, assisté par M. Charles AMMOUN et par M. P. AUJOULAT remplaçant M. G. BALANDIER, empêché) aborda l'examen des rapports social et culturel. Une troisième commission (présidée par le Dr POHLE assisté par Sir Sydney CAINE) s'attacha à l'examen du rapport économique.

I

La commission chargée de l'examen des rapports politique et juridique décida, dès le début de ses travaux, de tenir compte, dans l'examen de ces deux rapports, de la similitude qui semblait exister entre certaines dispositions de ces rapports, de façon à éviter les répétitions.

L'auteur du rapport juridique rappela, avant que la commission eut abordé l'examen de son rapport, les points principaux traités par celui-ci : l'accélération du processus d'indigénisation, la collaboration qui s'établit le plus souvent par des accords répétés entre les jeunes États et leurs anciennes métropoles pour l'installation, dans ces nouveaux États, d'un personnel en provenance de l'extérieur ; l'existence de deux groupes d'encadrement différents, le premier de caractère traditionnel, le deuxième de formation moderne ; la nécessité de trouver, pour l'établissement d'une administration de type moderne, des moyens de garantir la neutralité et l'indépendance des fonctionnaires et le recrutement de ceux-ci sur la base du mérite et de la capacité.

Lors de la discussion du rapport juridique en séance plénière, divers sujets furent abordés. En premier lieu, il fut suggéré de placer au début des conclusions, une recommandation d'ordre général relative au rôle que devrait jouer la législation comme instrument d'évolution sociale. Cependant, l'auteur même de l'amendement ainsi que d'autres participants à la conférence précisèrent qu'il ne faudrait pas trop attendre de l'action unilatérale de la loi, qu'il se produisait souvent dans les pays tropicaux un décalage entre la loi et la pratique, et qu'il ne convenait pas de promulguer des lois de caractère bienfaisant sans doute, mais qui ne pourraient jamais être appliquées.

Une deuxième question fut abordée en séance plénière. Elle

concernait l'accession d'éléments de la population locale aux échelons supérieurs de l'économie, dans le secteur privé. Ce sujet avait été discuté par la Commission chargée de l'examen du rapport économique et cette commission avait décidé de renvoyer l'examen de la question à la session plénière qui discuterait les conclusions du rapport juridique. Il s'agissait d'abord de proposer l'abrogation des dispositions législatives ou réglementaires qui établissent des discriminations au détriment de la population locale et empêchent ainsi les membres de cette population d'accéder aux cadres supérieurs des entreprises. Il était question ensuite de mesures législatives à prendre pour encourager la création ou le développement d'une classe autochtone d'industriels, de commerçants et de dirigeants d'entreprises. Le texte suggéré prévoyait, à ce propos, l'assistance d'experts en provenance de l'extérieur. Il fut adopté sans modification.

II

Au cours des débats relatifs au rapport politique, le premier point discuté fut celui du sens à attacher aux termes « classe moyenne ». Le rapport politique préconisait, en effet, la constitution d'une classe moyenne par le développement du commerce et de l'industrie et par la généralisation de l'instruction.

La discussion s'ouvrit entre ceux des membres qui désiraient préciser et définir les éléments dynamiques de la classe moyenne qui devraient être encouragés, à savoir la catégorie d'exploitants et d'hommes d'affaires que l'on appelle en anglais « classe des entrepreneurs », et les membres qui voulaient au contraire que le texte fût élargi et que l'on se borne à préconiser l'élévation du niveau de vie et de culture de la population. La commission décida finalement de s'arrêter à un compromis et de mentionner dans le texte final l'élévation du niveau de vie, tout comme la promotion d'une classe moyenne.

Une autre question importante discutée fut celle des modes de recrutement envisagés pour le choix des fonctionnaires étrangers à utiliser éventuellement dans les cadres nationaux. Le texte original suggérait l'intermédiaire éventuel des organisations internationales, à défaut de candidat autochtone qualifié. Certains membres estimèrent que ce texte avait le tort d'ignorer les accords bilatéraux de coopération qui s'établissent souvent

entre les nouveaux États indépendants et leurs anciennes Métropoles. Il fut décidé de mentionner les deux modes possibles de recrutement dans le texte définitif.

III

Les débats de la commission chargée de l'examen du rapport social portèrent surtout sur la question de l'intégration des autorités traditionnelles dans les sociétés en voie de transition rapide. Certains membres de la commission estimèrent que le rapporteur général avait été trop catégorique dans sa condamnation de la féodalité. Ils précisèrent qu'en Nigeria du Nord, par exemple, le maintien des autorités traditionnelles assistées de cadres modernes permit aux autorités villageoises de s'adapter à la vie moderne. Il semble qu'en bien des cas, la transformation des autorités traditionnelles soit préférable à leur abolition. D'autres membres indiquèrent que la transformation progressive du système traditionnel n'est pas toujours possible. Dans certains cas, les autorités traditionnelles s'accrochent à leur pouvoir. Les élites autochtones occidentalisées cherchent alors souvent à se débarrasser de cette tutelle, sans même se soucier d'assurer un remplacement. On aboutit alors à une rupture entre cadres anciens et modernes et à une sorte de chaos. C'est ce qui semble s'être produit chez les Bamileke au Cameroun. Un membre signala l'existence d'écoles de préparation à l'administration moderne, destinées aux chefs coutumiers.

Un membre africain montra que les gouvernements des nouveaux États sont obligés de mener à bonne fin une véritable révolution pour faire de leur pays, un pays moderne. A l'intérieur de ces pays, les chefferies traditionnelles constituent certes des îlots de stabilité, mais leur évolution, très lente, risque, en certains cas, de faire échouer la révolution et d'émettre l'autorité de l'État. Il est probable que l'exemple de SéKOU TOURÉ qui a remplacé en Guinée toutes les chefferies par des municipalités, sera suivi par beaucoup de chefs politiques africains. Enfin, un membre signala le fait que, dans certains pays comme la Nigeria et la Côte d'Ivoire, les élites modernes qui ont pris la place des autorités traditionnelles commettent les mêmes abus et repro-

duisent une stratification sociale semblable à l'ancienne, à cette différence près que la classe dirigeante nouvelle est une classe bourgeoise composée de commerçants et de planteurs.

Les modifications apportées en séance plénière au texte des conclusions adopté par la commission furent surtout des modifications de terminologie.

IV

Les débats de la commission chargée de l'examen du rapport économique commencèrent par un exposé du rapporteur général. Celui-ci rappela les quatre points qu'il estimait essentiel de souligner. Il s'agissait :

— De la nécessité de disposer d'un personnel susceptible de résoudre les problèmes du développement économique et d'accroître ce développement ;

— De la nécessité de répartir au mieux la main-d'œuvre disponible, suivant les divers degrés d'éducation et de formation requis ;

— De la nécessité de remplacer les fonctionnaires et agents provenant de l'extérieur par des fonctionnaires d'origine locale ;

— De la nécessité de remplacer les personnes provenant de l'extérieur, qui sont employées à la direction des entreprises et à des emplois techniques importants dans les entreprises privées.

La discussion générale en commission porta sur divers points. Un membre souligna l'importance de l'investissement humain qui peut seul donner sa valeur à l'investissement en capitaux. Cet investissement humain ne prend sa valeur entière que par l'éducation. A ce propos, d'autres membres montrèrent la nécessité de promouvoir l'instruction technique et scientifique en raison de la pénurie des cadres techniques et économiques. Un autre point intéressant discuté par la commission fut celui de l'importance du personnel étranger employé à des fonctions d'ordre économique dans les pays en voie de transition et de la possibilité de le remplacer par du personnel autochtone. Certains membres exprimèrent l'avis que, même dans les entreprises appartenant à des sociétés étrangères, les dirigeants de ces entreprises devraient

être agréés par les autorités locales ou du moins être acceptés en fait par ces autorités. Enfin, un membre indiqua la part décisive prise dans le démarrage économique des pays en transition, par les moniteurs et agents agricoles. La commission tint à souligner dans un texte spécial l'importance de la formation des cadres destinés à promouvoir le développement rural qui répond à un besoin économique majeur des pays en voie de développement.

V

La commission réunie pour l'examen du rapport culturel entendit pour commencer un exposé du rapporteur général. Celui-ci souligna l'absence, dans la plupart des pays tropicaux et subtropicaux, d'une classe moyenne pourvue de cadres adéquats. A l'heure actuelle, on constate souvent un vide quasi complet entre les universitaires et les élèves de l'école primaire. Il montra ensuite la nécessité de favoriser l'emploi des grandes langues étrangères universalistes qui permettent d'accéder à la science moderne. Il insista enfin sur l'urgence que présente l'institution d'organismes de recherche scientifique de valeur indiscutable et mis à même de poursuivre des travaux de caractère désintéressé.

Un membre exprima l'avis que les conclusions devraient montrer le rapport nécessaire qui doit s'établir entre l'enseignement en général et les besoins économiques et sociaux des pays. Dans beaucoup de pays tropicaux, on constate un divorce accusé entre les éléments éduqués et la masse, en particulier la masse rurale. Les moniteurs manquent et aussi les techniciens. Il conviendrait en conséquence de développer l'enseignement du niveau primaire supérieur et l'enseignement technique. Le rapporteur général montra l'avantage que les pays tropicaux pourraient retirer d'une vaste planification de l'enseignement sur une base internationale de façon à tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles et à éviter les doubles emplois. On pourrait alors créer une sorte de *clearing house*, dont les dirigeants recevraient des informations des gouvernements intéressés et orienteraient les étudiants vers les fonctions vacantes.

J.-M. Jadot.— Georges-Henri-Jean SMETS

(7 juillet 1881 — 8 février 1961)

Notre Compagnie vient de perdre, en la personne de M. Georges-Henri-Jean SMETS, un membre de sa Classe des Sciences morales et politiques dont la vive intelligence, l'application érudite et la finesse amène la servaient à l'envi, toujours éminemment.

Notre excellent Confrère s'était formé, en ordre principal, à l'Université libre de Bruxelles, dont il était docteur en philosophie et lettres, docteur spécial en Histoire et docteur en Droit. Mais il avait, de surcroît, suivi des cours aux Universités de Paris, de Strasbourg et de Fribourg.

Dès l'âge de 25 ans, alors qu'il poursuivait ses études de Droit, il fut nommé chargé de cours à l'U.L.B. où il professa jusqu'en 1953 et dont, de 1929 à 1932, il assuma la lourde charge de recteur.

Il avait aussi présidé l'Institut de philologie et d'histoire orientale et slave de l'U.L.B.

Directeur honoraire de l'Institut de Sociologie Solvay, il était membre du Conseil d'Administration et membre du Bureau de l'Université de Bruxelles.

Associé à l'Institut royal colonial belge le 28.7.1939, il en devint membre titulaire le 14.9.1950 et fut directeur de la Classe des Sciences morales et politiques en 1950. En 1947, il fut nommé président de la Commission d'Ethnologie et, depuis sa création en 1953, il présida la Commission d'Histoire. Depuis 1955, il siégeait à notre Commission administrative.

Auteur de plusieurs ouvrages d'histoire, on lui doit également des livres sur la politique et même sur la botanique, mais sa véritable vocation fut la sociologie et l'ethnologie.

En 1935, pour le Fonds Jacques CASSEL, il entreprit une mission en Urundi.

A diverses reprises, il représenta notre Compagnie à des réunions internationales, et notamment au Congrès des Sciences

anthropologiques et ethnologiques de Vienne en septembre 1952, à la Conférence interafricaine des Sciences humaines de Bukavu en septembre 1955, et au Congrès international des Sciences anthropologiques et ethnologiques de Philadelphie en septembre 1956.

Les publications de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer s'honorent de nombreuses contributions de cet éminent Confrère.

Porteur de très hautes distinctions honorifiques belges et étrangères, Georges SMETS avait été élu membre de l'Académie royale de Belgique en 1939.

Né à Molenbeek le 7 juillet 1881, il s'est éteint le 8 février dernier à Etterbeek. Nous garderons de lui le souvenir d'un Confrère parfait.

25 février 1961.

E.-J. Devroey. — Perspectives de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.

Le 30 juin 1960, la Colonie du Congo belge a cessé d'exister. Un nouvel État indépendant a vu le jour.

Cet événement a déjà eu et aura encore de profondes répercussions dans tous les domaines de l'activité humaine et plus particulièrement dans celui qui est le primordial objectif de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, à savoir la recherche scientifique.

Après 80 ans de présence belge en Afrique centrale, il est permis de croire que le développement économique et social du Congo n'a pas été étranger à celui de la Science et de ses applications.

Ainsi que l'écrivait en octobre 1958 l'un des rapporteurs de la Commission nationale des Sciences,

« ...l'effort réalisé jusqu'ici au Congo belge et au Ruanda-Urundi, dans le domaine de la recherche scientifique, est réellement considérable. Il est exact d'affirmer qu'aucun pays de l'Afrique au sud du Sahara, — à l'exception de l'Union Sud-Africaine, — n'a consenti, proportionnellement à ses ressources, autant de sacrifices en faveur d'activités que l'on s'accorde à rattacher directement ou indirectement à la recherche scientifique : inventaire et utilisation des ressources naturelles ; étude de l'homme : environnement, caractères ethniques, histoire..., connaissance et prévention des maladies, amélioration du milieu humain... » (¹).

Au cours des dix dernières années avant l'indépendance congolaise, la Belgique a consenti, en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Congo, un effort

(¹) Rapports de la Commission nationale pour l'étude des problèmes que posent à la Belgique et aux territoires d'Outre-Mer les progrès des sciences et leurs répercussions économiques et sociales (Bruxelles, 1959, p. 191).

E.-J. Devroey. — Vooruitzichten van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen.

De 30^{ste} juni 1960 hield de kolonie Belgisch-Congo op te bestaan. Een nieuwe Staat zag het licht.

Deze gebeurtenis had reeds een diepgaande weerslag — en zal hem verder hebben — op alle gebieden der menselijke aktiviteit en meer bepaald op datgene wat het voornaamste doel van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen uitmaakt, namelijk het wetenschappelijk onderzoek.

Na 80 jaar Belgische aanwezigheid in Centraal-Afrika, mag men aannemen dat de sociaal-economische ontwikkeling van Congo niet vreemd was aan deze van de Wetenschap en haar toepassingen.

Zoals één van de verslaggevers van de Nationale Commissie der Wetenschappen in oktober 1958 schreef :

« ...De wetenschappelijke inspanning die tot hertoe in Belgisch-Congo en in Ruanda-Urundi op gebied van wetenschappelijk onderzoek werd gedaan is werkelijk aanzienlijk. Er mag bevestigd dat geen enkel Afrikaans land ten Zuiden van de Sahara — de Zuidafrikaanse Unie uitgezonderd — naar evenredigheid van zijn ressources zich zoveel opofferingen heeft getroost ten gunste van activiteiten waarover men het eens is dat ze rechtstreeks of onrechtstreeks verband houden met het wetenschappelijk onderzoek : inventaris en aanwending van de natuurlijke ressources, studie van de mens (omgeving, etnische kenmerken, geschiedenis...), kennis en voorkoming van de ziekten, verbetering van het menselijk milieu, enz... » (1)

Gedurende de laatste tien jaren heeft België vóór de Congolese onafhankelijkheid, ten voordele van het hoger onderwijs en van het wetenschappelijk onderzoek in Congo, toegestemd in een

(1) Verslagen van de Nationale Commissie belast met de studie van de aan België en de Overzeese Gebieden gestelde problemen betreffende de vooruitgang der Wetenschappen en de weerslag ervan op economisch en sociaal gebied (Brussel, 1959, blz. 191).

financier bien plus grand que celui qu'elle s'imposait dans la Métropole. C'est ainsi qu'en 1957 le budget « scientifique » du Congo représentait 6,74 % du budget total, alors qu'en Belgique, il n'atteignait que 1,59 % de l'ensemble des dépenses de l'État (¹).

Aussi notre Compagnie a-t-elle jugé opportun d'envisager les perspectives qui s'offrent à la poursuite de son objet social dans le cadre rénové d'une Afrique dont l'éveil à la conscience et à l'indépendance politique constitue l'un des faits saillants du siècle.

C'est dans cette nouvelle conjoncture que, dès le 5 juillet 1960, le Secrétaire perpétuel de l'A.R.S.O.M. adressait à M. le Ministre des Affaires culturelles, au nom de la Commission administrative, une lettre où étaient énoncés quelques principes à partir desquels devrait être élargie l'action de notre Compagnie.

Ces propositions furent résumées et complétées dans une requête à M. le Ministre des Affaires culturelles, en date du 25 juillet 1960.

Portée à la connaissance de MM. le Premier Ministre et les membres du Gouvernement plus particulièrement intéressés aux activités de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, ladite requête avait pour but de solliciter l'aide des Pouvoirs publics pour assurer à l'Institution les moyens matériels et moraux indispensables à la poursuite de l'œuvre entamée il y a 33 ans sous l'égide du Roi ALBERT, et la mettre en état de collaborer efficacement à l'expansion belge dans le monde et, plus spécialement, dans les pays neufs en voie de développement.

Communiquée pour information à l'Académie royale de Belgique, notre requête y reçut un appui aussi confraternel qu'empressé (²).

(¹) Rapports de la Commission nationale pour l'étude des problèmes que posent à la Belgique et aux territoires d'Outre-Mer les progrès des sciences et leurs répercussions économiques et sociales (Bruxelles, 1959, p. 193).

(²) Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Sciences*, 5^e série, t. XLVI, 1960, n° 9, p. 710-712.

financiële inspanning, die groter was dan deze die ze zich oplegde in het Moederland.

Zo besloeg in 1957 het « wetenschappelijk » budget van Congo 6,74 % van het totaal budget, terwijl het in België slechts 1,59 % bereikte van het geheel der Staatsuitgaven (¹).

Ons Genootschap heeft het dan ook wenselijk geacht de toekomstmogelijkheden te onderzoeken van haar opdracht in het vernieuwd kader van een Afrika waarvan het ontwaken tot politiek bewustzijn en onafhankelijkheid, een der treffende feiten van deze eeuw zal blijven.

Het is in deze nieuwe conjunctuur dat, reeds op 5 juli 1960, de Vaste Secretaris van de K.A.O.W., namens de Bestuurscommissie, aan de H. Minister van Kulturele Zaken een brief richtte, waarin enkele principes uiteengezet werden die als grondslag zouden moeten dienen voor de uitbreiding van de aktiviteit van ons Genootschap.

Deze voorstellen werden samengevat en gepreciseerd in een rekest aan de H. Minister van Kulturele Zaken, dd. 25 juli 1960.

Dit verzoekschrift werd ter kennis gebracht van de HH. Eerste Minister en leden van de Regering die meer in 't bijzonder geïnteresseerd zijn in de bedrijvigheid van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen. Het had tot doel de bijstand te vragen van de Openbare Machten voor het verzekeren aan ons Genootschap, van de onontbeerlijke materiële en morele middelen om het werk voort te zetten dat 33 jaar geleden onder de bescherming van Koning ALBERT aangevat werd, en om het in de mogelijkheid te stellen doelmatig mede te werken aan de Belgische expansie in de wereld, meer bepaald in de nieuwe ontwikkelingslanden.

Ons verzoekschrift, dat ter inlichting aan de Koninklijke Academie van België werd medegedeeld, vond er een even confraternele als bereidwillige steun (²).

(¹) Verslagen van de Nationale Commissie belast met de studie van de aan België en de Overzeese gebieden gestelde problemen betreffende de vooruitgang der Wetenschappen en de weerslag ervan op economisch en sociaal gebied (Brussel, 1959, blz. 193).

(²) Koninklijke Academie van België, *Meded. van de Klasse der Wetenschappen*, 1960, nr 9, blz. 711-713.

Les contacts établis jusqu'à présent permettent d'augurer que le Gouvernement envisage favorablement la poursuite de l'œuvre de notre Compagnie. C'est ainsi, notamment, qu'au *vœu* émis par les cinq Académies royales de Belgique en décembre 1960, au sujet de la poursuite de l'action scientifique et technique belge au Congo ainsi qu'au rayonnement de la pensée nationale dans les pays du Tiers-Monde (Voir *Bull. A.R.S.O.M.*, 1960, p. 1068), M. P. HARMEL, ministre de la Fonction publique, a répondu que

« ...le Gouvernement met tout en œuvre pour réorganiser le cadre de l'action scientifique belge à l'étranger »⁽¹⁾.

A la demande de M. le Ministre des Affaires culturelles⁽²⁾ et à la lumière des conclusions des onze groupes d'études⁽³⁾ constitués au sein des Classes, l'Académie se trouve en mesure de faire connaître à MM. le Premier Ministre et Membres du Gouvernement, les propositions relatives à la réorientation géographique et scientifique de ses activités, compte tenu des recommandations du Conseil national de la Politique scientifique⁽⁴⁾.

* * *

Avant d'envisager les activités futures de l'Académie, il paraît opportun d'évoquer son *action passée*.

Comme il est rappelé ci-avant, c'est à l'initiative du Roi ALBERT que notre Compagnie fut créée et ce, par l'arrêté royal du 4 septembre 1928, sous le nom d'Institut royal colonial belge.

(1) Voir Annexe I, page 332.

(2) Voir Annexe II, page 333.

(3) A savoir : I. Groupe politique et juridique. — II. Groupe économique et social. — III. Groupe historique. — IV. Groupe des Sciences de l'homme. — V. Groupe « Géophysique et géographie ». — VI. Groupe géologique et minier. — VII. Groupe « Physique et Chimie ». — VIII. Groupe « Botanique-Zoologie ». — IX. Groupe agronomique et forestier. — X. Groupe « Médecine humaine et vétérinaire ». — XI. Groupe technique (voir *Bull. A. R. S. O. M.* 1960, p. 858, 904 et 984).

(4) Conseil national de la Politique scientifique. Rapport annuel 1960 (Bruxelles, 1960, 132 p.). Voir notamment pages 57-59 : Le problème des institutions scientifiques au Congo.

De tot op heden genomen kontakten laten toe te voorzien dat de Regering het voortzetten van het werk onzer Academie gunstig gezind is. Zo antwoordde onder meer de H. P. HARMEL, minister van de Openbare Functie, het volgende, op een *wens* uitgedrukt door de vijf Koninklijke Academiën van België in december 1960, betreffende het voortzetten der Belgische wetenschappelijke en technische aktiviteit in de landen van het Derde-Wereldblok (zie *Meded. K. A. O. W.*, 1960, blz. 1069).

« ...le Gouvernement met tout en œuvre pour réorganiser le cadre de l'action scientifique belge à l'étranger » ⁽¹⁾.

Hiertoe uitgenodigd door de H. Minister van Kulturele Zaken⁽²⁾ en in het licht der besluiten van de elf studiegroepen ⁽³⁾ opgericht in de schoot der Klassen, is het de Academie mogelijk aan de HH. Eerste Minister en Leden der Regering de voorstellen over te maken, betreffende de geografische en wetenschappelijke reoriëntatie van haar bedrijvigheid, hierbij rekening houdend met de aanbevelingen van de Nationale Raad voor Wetenschapsbeleid ⁽⁴⁾.

* * *

Alvorens de toekomstige bedrijvigheid der Academie te beschouwen, lijkt het wenselijk haar *vroegere aktiviteit* te schetsen.

Zoals reeds vermeld, werd ons Genootschap opgericht, ingevolge een initiatief van Koning ALBERT, onder de naam van Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, en dit bij koninklijk besluit van 4 september 1928.

⁽¹⁾ Zie Bijlage I, blz. 332.

⁽²⁾ Zie Bijlage II, blz. 333.

⁽³⁾ Te weten : I. Groep voor Politiek en Rechtswetenschap. — II. Sociaal-economische groep. — III. Geschiedkundige groep. — IV. Groep voor Wetenschappen omtrent de mens. — V. Groep voor Geofysica en Aardrijkskunde. — VI. Groep voor Aard- en Mijnbouwkunde. — VII. Groep voor Natuur- en Scheikunde. — VIII. Groep voor Plant- en Dierkunde. — IX. Groep voor Land- en Bosbouwkunde. — X. Groep voor Genees- en Veeartsenkunde. — XI. Groep voor Techniek (Zie *Meded. K. A. O. W.*, 1960, blz. 859, 905 en 985).

⁽⁴⁾ Nationale Raad voor Wetenschapsbeleid, Jaarverslag 1960 (Brussel, 1960, 137 blz.). Zie o. m. bladzijden 59-62. Het vraagstuk der wetenschappelijke instellingen in Congo.

La personnalité civile lui fut conférée par l'arrêté royal du 31 octobre 1931, modifié par l'arrêté royal du 3 juin 1955 (¹).

La dénomination actuelle de l'Académie résulte de l'arrêté royal du 8 décembre 1959 (²).

Conformément à ses statuts, notre Académie a pour mission d'entreprendre l'étude des sciences d'Outre-Mer, de favoriser le développement de celles-ci et leur propagation dans l'enseignement supérieur, et d'assurer la liaison entre les différents organismes s'occupant d'études d'Outre-Mer.

Elle donne son avis sur les projets et les questions que lui soumet le Chef du Département auquel elle est rattachée.

Dès sa création, elle fut divisée en trois Sections, dénommées Classes depuis le 25 octobre 1954 (³), à savoir : la Classe des Sciences morales et politiques, la Classe des Sciences naturelles et médicales, la Classe des Sciences techniques.

Chaque Classe comprend 15 membres titulaires, de nationalité belge, 30 associés de nationalité belge ou étrangère, 15 correspondants choisis parmi les personnalités belges et étrangères résidant au Congo ou au Rwanda-Burundi. Depuis 1950, l'Académie compte en outre des membres honoraires, ce titre étant conféré, à leur demande, aux membres titulaires auxquels il devient difficile de prendre part d'une manière active et continue à ses travaux.

Chaque Classe élit son Directeur pour un an. Le Roi nomme en qualité de Président de l'Académie pour un an, le Directeur à tour de rôle de chacune des Classes.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie est nommé par le Roi parmi les membres titulaires de l'Académie, et celle-ci est gérée, sous la haute autorité du Ministre des Affaires africaines, par une *Commission administrative* investie des pouvoirs les plus étendus et composée de 6 membres titulaires désignés pour trois ans par le Ministre.

(¹) *Moniteur belge*, 5 octobre 1955.

(²) Arrêté royal portant changement d'appellation de l'Institut royal colonial belge, *Moniteur belge*, 20 novembre 1954.

(³) *Ibid.*, 14 janvier 1960.

Het verkreeg de rechtspersoonlijkheid bij koninklijk besluit van 3 juni 1955 (¹).

De huidige benaming der Academie werd vastgesteld bij koninklijk besluit van 8 december 1959 (²).

Overeenkomstig haar Statuten, bestaat de opdracht van onze Academie in het ondernemen van overzeese studiën, in het bevorderen van hun ontwikkeling en verbreiding in het hoger onderwijs, en in het verzekeren van de verbinding tussen de verschillende organismen die zich met overzeese studiën bezighouden,

Zij geeft haar advies over de ontwerpen en vraagstukken die haar het Hoofd van het Ministerie, waaraan zij gehecht werd, voorlegt.

Sinds haar oprichting werd zij ingedeeld in drie Secties, sedert 25 oktober 1954 (³) Klassen genoemd, te weten : de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, de Klasse voor Technische Wetenschappen.

Elke Klasse bestaat uit 15 titelvoerende leden, van Belgische nationaliteit, 30 geassocieerden, van Belgische of vreemde nationaliteit, en 15 korrespondenten, gekozen tussen de Belgische en vreemde personaliteiten verblijvend in Congo of in Rwanda-Burundi. Sinds 1950 telt de Academie daarenboven ereleden ; deze titel wordt op hun aanvraag toegekend aan de titelvoerende leden die moeilijkheden ondervinden nog aktief en doorlopend aan haar werkzaamheden deel te nemen.

Tot Voorzitter der Academie voor één jaar, benoemt de Koning om beurt de Directeur van elke der Klassen.

De Vaste Secretaris van de Academie wordt benoemd door de Koning, tussen de titelvoerende leden der Academie. Deze wordt beheerd, onder het hoge gezag van de Minister van Afrikaanse Zaken, door een *Bestuurscommissie*, bekleed met de meest uitgebreide bevoegdheden en samengesteld uit 6 titelvoerende leden, aangeduid, voor drie jaar, door de Minister.

(¹) *Belgisch Staatsblad*, 5 oktober 1955.

(²) Koninklijk besluit, tot wijziging der benaming van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, *Belgisch Staatsblad*, 20 november 1954.

(³) *Ibid.*, 14 januari 1960.

Les *travaux* publiés par l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer ont été consacrés aux sujets les plus divers. La Classe des Sciences morales et politiques s'est plus spécialement occupée de questions d'histoire, de politique indigène, de législation, d'ethnologie, de linguistique, de littérature, d'art et de missiologie. Les questions de géographie physique et économique, de chimie, de minéralogie, de botanique, de zoologie, de médecine et d'agronomie, ont fait l'objet des travaux de la Classe des Sciences naturelles et médicales, tandis que celle des Sciences techniques s'attacha aux questions de transport, de communications, de génie civil, de matériel, d'outillage, d'exploitation des mines et de métallurgie.

« En face de travaux recherchant chez les Égyptiens pharaoniques la filiation des coutumes et du langage des populations noires, note M. A. SOHIER, on en trouve consacrés à l'exploitation des chutes d'eau, aux gisements de métaux rares ou à la radiodiffusion ».

Et notre Confrère d'ajouter :

« Comment s'étonner de cette variété en voyant notre composition ? Sur nos listes, missionnaires, fonctionnaires, magistrats et officiers avoisinent médecins, hommes d'affaires, ingénieurs... » (¹).

L'organe périodique de l'Académie est le *Bulletin des Séances*, recueil consacré aux procès-verbaux, rapports et autres communications de peu d'étendue. A ce jour, le *Bulletin* en est à son XXXI^e tome et il comporte plus de 30.000 pages, couvrant les quelque 2.400 communications présentées dans les trois Classes. Le contenu en est inventorié de façon permanente et fait l'objet de tables décennales dont la troisième, couvrant la période de 1950-1959, a vu le jour en 1960 (²).

(¹) SOHIER, A. : En relisant les publications de l'Institut royal colonial belge (*Bull. des Séances de l'I. R. C. B.*, 1941, p. 395-396).

(²) DEVROEY, E.-J. : Table alphabétique générale 1930-1939 du *Bulletin des Séances* (Brux., 1940, 87 p.). — Table alphabétique générale 1940-1949 du *Bulletin des Séances* (Brux., 1950, 130 p.). — Table alphabétique générale 1950-1959 du *Bulletin des Séances* (Brux., 1960, 127 p.).

De *werken* die door de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen gepubliceerd werden, behandelen de meest verscheidene onderwerpen. De Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen hield zich meer in 't bijzonder bezig met vraagstukken betreffende geschiedenis, inlandse politiek, wetgeving, etnologie, taalkunde, literatuur, kunst en missiologie. Vraagstukken van natuurkundige en economische aardrijkskunde, scheikunde, mineralogie, plant- en dierkunde, genees- en landbouwkunde, maakten het voorwerp uit van de werkzaamheden van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, terwijl deze voor Technische Wetenschappen vraagstukken bestudeerde aangaande het vervoer, de verbindingsmiddelen, de burgerlijke genie, het materieel, de uitrusting en de uitbating van mijnen, en de metaalbewerking.

« En face de travaux recherchant chez les Égyptiens pharaoniques la filiation des coutumes et du langage des populations noires, noteert de H. A. SOHIER, on en trouve consacrés à l'exploitation des chutes d'eau, aux gisements de métaux rares ou à la radiodiffusion ».

En onze Confrater voegde er aan toe :

« Comment s'étonner de cette variété en voyant notre composition ? Sur nos listes, missionnaires, fonctionnaires, magistrats et officiers avoisinent médecins, hommes d'affaires, ingénieurs... » (¹).

In het tijdschrift van de Academie, de *Mededelingen der Zittingen*, worden de notulen, verslagen en andere weinig omvangrijke mededelingen opgenomen. De *Mededelingen* tellen thans XXXI delen die meer dan 30.000 bladzijden beslaan, en die ongeveer 2.400 referaten omvatten, voorgelegd aan de drie Klassen.

De inhoud wordt doorlopend geïnventariseerd en maakt het voorwerp uit van tienjaarlijkse tabellen, waarvan de laatste, die de periode 1950-1959 omvat, het licht zag in 1960 (²).

(¹) SOHIER, A. : En relisant les publications de l'Institut royal colonial belge (*Meded. der Zittingen van K. B. K. I.*, 1941, blz. 395-396).

(²) DEVROEY, E.-J. : Table alphabétique générale 1930-1939 du *Bulletin des Séances* (Brux., 1940, 87 blz.). — Table alphabétique générale 1940-1949 du *Bulletin des Séances* (Brux., 1950, 130 blz.). — Table alphabétique générale 1950-1959 du *Bulletin des Séances* (Brux., 1960, 127 blz.).

A côté de son *Bulletin*, l'Académie publie, par fascicules, des *Mémoires* comprenant trois séries, lesquelles correspondent aux activités de chacune des Classes.

La matière publiée dans les 535 mémoires parus à ce jour est riche et variée, totalisant 76.500 pages, à savoir :

Sciences morales et politiques : 190 mémoires ;
Sciences naturelles et médicales : 234 mémoires ;
Sciences techniques : 111 mémoires.

Aucun des grands problèmes africains n'est resté étranger aux préoccupations de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer qui, rejetant tout isolement égoïste et stérile, a accueilli de nombreuses contributions de savants et chercheurs belges et étrangers, s'en tenant, comme seul critère de son choix, à la valeur scientifique des travaux.

Ceux-ci n'ont d'ailleurs pas été focalisés seulement sur le Congo et le Rwanda-Burundi, ainsi qu'il résulte d'un grand nombre de publications que l'Académie a consacrées à d'autres parties du monde : problèmes coloniaux internationaux, Compagnie des Indes, Indonésie, Guatémala, Éthiopie, Siam, etc.

L'Académie a inauguré en outre, en 1948, deux importantes publications hors série : la *Biographie coloniale belge*⁽¹⁾, qui compte actuellement 5 volumes d'environ 500 pages chacun représentant 4.166 notices, et l'*Atlas général du Congo* comprenant à l'heure présente 28 cartes avec notice bilingue.

Depuis sa fondation, notre Compagnie a mis annuellement au concours deux questions par Classe, qui ont permis de couronner et de publier :

- a) 10 mémoires à la Classe des Sciences morales et politiques ;
- b) 14 mémoires à la Classe des Sciences naturelles et médicales ;
- c) 7 mémoires à la Classe des Sciences techniques.

(1) Dénommée *Biographie de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer* depuis le 26 janvier 1961, en vertu d'une décision de la Commission intéressée.

Naast haar *Mededelingen* publiceert de Academie, in afleveringen, haar drie reeksen *Verhandelingen* die overeenstemmen met de aktiviteiten van elk der Klassen.

De inhoud van de 535 tot op heden uitgegeven verhandelingen, in totaal 76.500 bladzijden tellend, is van een rijke verscheidenheid, te weten :

Morele en Politieke Wetenschappen : 190 verhandelingen ;
Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen : 234 verhandelingen ;
Technische Wetenschappen : 111 verhandelingen.

Geen enkel groot Afrikaans probleem ontging de belangstelling van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen. Zij verwierp elke egoïstische en onvruchtbare afzondering en aanvaardde talrijke bijdragen van Belgische en buitenlandse geleerden en vorsers, waarbij als enige maatstaf voor haar keuze, de wetenschappelijke waarde der voorgelegde werken gold.

Deze bleven overigens niet omschreven binnen Congo en Rwanda-Burundi, zoals blijkt uit een groot aantal publicaties die de Academie wijdde aan andere delen van de wereld : internationale koloniale problemen, de Oost-Indische Compagnie, Indonésië, Guatemala, Ethiopië, Siam, enz.

De Academie vatte daarenboven, in 1948, twee belangrijke buiten-reeks publicaties aan : de *Belgische Koloniale Biografie* ⁽¹⁾, die thans 4.166 nota's telt in 5 delen van elk ongeveer 500 bladzijden, en de *Algemene Atlas van Congo* waarin tot op heden 28 kaarten verschenen met tweetalige nota.

Sinds haar oprichting schreef ons Genootschap elk jaar twee *prijsvragen* per Klasse uit, die het bekronen en publiceren toelieten van :

- a) 10 verhandelingen in de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen ;
- b) 14 verhandelingen in de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen ;
- c) 7 verhandelingen in de Klasse voor Technische Wetenschappen.

⁽¹⁾ *Biografie van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen* genoemd sinds 26 januari 1961, ingevolge een beslissing van de betrokken Commissie.

De même, un *prix triennal de littérature africaine*, fondé en faveur du meilleur ouvrage français ou néerlandais, manuscrit ou imprimé, composé par des auteurs belges et se rapportant au Congo ex-belge ou aux territoires placés sous la tutelle de la Belgique, a pu être attribué depuis 1929, par un jury désigné au sein de l'Académie, à seize œuvres marquantes, à savoir :

- 1926-1929 : J.-M. JADOT : Blancs et Noirs au Congo belge ;
1929-1932 : L. GUÉBELS : La légende héroïque des bêtes de la brousse ;
1932-1935 : J. MAQUET-TOMBU : Le siècle marche ;
M. MALCORPS : De reus van Congo ;
1935-1938 : E. STRAVEN : Le fou du lac et Sinakwabo ;
1938-1941 : A. MASSAUT : Sous les tropiques ;
Mgr J. CUVELIER et R. P. BOONE : Het oud koninkrijk Kongo ;
1941-1944 : Dr J. MEYERS : Le prix d'un empire ;
1944-1947 : Ph. EDME : Scènes de la vie au Katanga (Nkoya Kalambwa et les Doléances du Kunda Kaluksi) ;
R.P. L. MINJAUW : Schaduwen over het land der Bakongo ;
1947-1950 : J. MINNE : Les moissons intérieures. — Tant que la lumière monte ;
1950-1953 : G. WALSCHAP : Oproer in Congo ;
1953-1956 : M. TINEL : Elianga, roman de la forêt iturienne ;
M. COOLE : Kaluwa, Kongogedichten ;
1956-1959 : Daisy VERBOVEN : La piste étroite ;
J. BERGEYCK : Arbeidsongeval. — Het onzeker hart.

Par ailleurs, plusieurs *commissions de travail* ont été constituées. Trois d'entre elles fonctionnent régulièrement, outre la Commission administrative :

a) *La Commission centrale de l'Atlas général du Congo* créée en 1933 à l'initiative de notre Confrère M. H. BUTTGENBACH. Interrrompus par la guerre au moment où des résultats commençaient à être acquis, ses travaux furent repris en 1947 et les trois premières cartes parurent en 1948. On en compte 28 à ce jour.

Eveneens werd een *Driejaarlijkse Prijs voor Afrikaanse Letterkunde* ingesteld voor het beste Nederlands of Frans werk, gedrukt of in handschrift, van Belgische auteurs en betreffende ex-Belgisch-Congo of de voogdijgebieden van België. Hij kon sinds 1929, door een in de schoot der Academie aangewezen jury, aan zestien opvallende werken toegekend worden, namelijk :

- 1926-1929 : J.-M. JADOT : *Blancs et Noirs au Congo belge* ;
1929-1932 : L. GUÉBELS : *La légende héroïque des bêtes de la brousse* ;
1932-1935 : J. MAQUET-TOMBU : *Le siècle marche* ;
M. MALCORPS : *De reus van Congo* ;
1935-1938 : E. STRAVEN : *Le fou du lac et Sinakwabo* ;
1938-1941 : A. MASSAUT : *Sous les tropiques* ;
Mgr J. CUVELIER en E. P. BOONE : *Het oud koninkrijk Congo* ;
1941-1944 : Dr J. MEYERS : *Le prix d'un empire* ;
1944-1947 : Ph. EDME : *Scènes de la vie au Katanga (Nkoya Kalambwa et les Doléances du Kunda Kaluksi)* ;
E. P. L. MINJAUW : *Schaduwen over het land der Bakongo* ;
1947-1950 : J. MINNE : *Les moissons intérieures. — Tant que la lumière monte* ;
1950-1953 : G. WALSCHAP : *Oproer in Congo* ;
1953-1956 : M. TINEL : *Elianga, roman de la forêt iturienne* ;
M. COOLE : *Kaluwa, Kongogedichten* ;
1956-1959 : Daisy VERBOVEN : *La piste étroite* ;
J. BERGEYCK : *Arbeidsongeval. — Het onzeker hart*.

Anderzijds werden verscheidene *werkcommissies* ingesteld. Buiten de Bestuurscommissie werken drie van hen regelmatig :

a) *De Centrale Commissie voor de Algemene Atlas van Congo* opgericht in 1933 op initiatief van onze Confrater, de H. H. BUTTGENBACH. Haar werkzaamheden, onderbroken door de oorlog, op het ogenblik dat de eerste resultaten zich aankondigden, werden hervat in 1947, en in 1948 verschenen de eerste kaarten. Men telt er thans 28.

b) *La Commission de la Biographie*, constituée en 1941, à l'initiative de nos regrettés Confrères le R. P. L. LOTAR et M. E. DE JONGHE. Dès juin 1943, une liste provisoire de personnalités susceptibles de figurer dans ladite Biographie put être dressée et le premier tome sortit de presse en 1949. Les cinq volumes parus à ce jour et auxquels ont collaboré de nombreuses personnalités, constituent non seulement un hommage à plus de quatre mille pionniers, vétérans et artisans de l'œuvre civilisatrice belge en Afrique centrale, mais aussi un précieux instrument de travail pour les historiens du continent noir.

c) En 1952 enfin, et grâce aux efforts du regretté R. P. P. CHARLES, fut constituée une *Commission d'Histoire* dans le but d'encourager et de coordonner toutes études se rapportant à l'histoire du Congo et du Rwanda-Burundi. Un grand nombre d'études (76 notes et 30 mémoires) ont été publiées à son intervention et elle a mené à bien, en outre, l'inventaire systématique des archives historiques confiées à notre Compagnie lors de sa fondation et qui, depuis lors, ont été remises au Service des Archives du Ministère des Affaires africaines, ainsi qu'aux Archives générales du Royaume.

D'année en année, les diverses publications de l'Académie ont connu un attrait grandissant, attesté notamment par leur succès en librairie, et dont la vente rapporte une moyenne annuelle d'un million de francs. Elles sont en outre adressées, à titre gracieux et par voie d'échange, à quelque seize cents correspondants et institutions scientifiques du monde entier. Parmi les ouvrages obtenus par voie d'échange, on compte près de 800 périodiques.

Le bilan qui vient d'être résumé montre, à travers la sécheresse des chiffres, que l'œuvre accomplie par l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, au cours des trente premières années de son existence, a été féconde, tant sur le plan intérieur que dans le domaine international.

Dans la réalisation de cette œuvre, notre Compagnie a tenu, dans toute la mesure du possible, à s'inspirer des règles et tradi-

b) *De Commissie voor de Biografie* opgericht in 1941 op initiatief van onze betreurde Confraters E. P. L. LOTAR en de H. E. DE JONGHE. Reeds in juni 1943 kon een voorlopige lijst opgesteld worden van de personaliteiten die in aanmerking kwamen om in gezegde Biografie opgenomen te worden ; het eerste deel kwam van de pers in 1949. De vijf tot op heden verschenen delen, waaraan talrijke personaliteiten medewerkten, zijn niet enkel een huldebetoon aan de meer dan vierduizend pioniers, veteranen en uitvoerders van het Belgische beschavingswerk in Centraal-Afrika, maar vormen tevens een kostbaar werkinstrument voor de geschiedschrijvers van het zwarte werelddel.

c) In 1952 tenslotte, werd, dank zij de inspanningen van de betreurde E. P. P. CHARLES, een *Commissie voor de Geschiedenis* opgericht, om de studie van de geschiedenis van Congo en Rwanda-Burundi aan te moedigen en te ordenen. Een groot aantal werken (76 nota's en 30 verhandelingen) werden door haar bemiddeling gepubliceerd. Zij voleindde daarenboven de systematische inventaris der geschiedkundige archieven die aan ons Genootschap bij zijn stichting werden toevertrouwd, en die sindsdien aan de Dienst voor Archieven van het Ministerie van Afrikaanse Zaken, alsook aan het Algemeen Rijksarchief werden overgemaakt.

Van jaar tot jaar kenden de publicaties van de Academie een steeds grotere belangstelling, blijkend onder meer uit de stijgende vraag van de boekhandel, en waarvan de verkoop een jaarlijks gemiddelde van een miljoen frank opbrengt. Onze uitgaven worden daarenboven kosteloos en in het kader van ruilovereenkomsten, aan ongeveer duizend zeshonderd correspondenten en wetenschappelijke instellingen over de gehele wereld toegestuurd. Onder de werken verkregen door ruilovereenkomsten, telt men ongeveer 800 tijdschriften.

De balans die wij bondig opmaakten toont aan, in de taal van droge cijfers, dat het werk volbracht door de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen tijdens de eerste dertig jaren van haar bestaan, vruchtbaar geweest is, zo op binnenlands plan als op internationaal gebied.

Bij het verwezenlijken van dit werk, heeft ons Genootschap er prijs op gesteld, in de mate van het mogelijke, zich te richten naar

tions académiques⁽¹⁾. Ces règles, nos Confrères entendent continuer à s'y tenir.

Mais, pour l'évolution des activités scientifiques des transformations profondes résultent de l'extension géographique du Tiers-Monde et des urgences nouvelles que cette conjoncture a suscitées tant pour la satisfaction des besoins de populations récemment émancipées que dans l'accomplissement des tâches humanitaires des pays développés en faveur de régions économiquement et socialement attardées du Globe.

Cette situation, à laquelle les événements africains des douze derniers mois ont conféré pour notre Pays un caractère d'exceptionnelle gravité, oblige l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer à reconsiderer ses missions et ses activités, non seulement dans le cadre de la nouvelle politique scientifique gourvernementale, mais encore à l'échelle mondiale de la révision des valeurs et de la réorientation des programmes nationaux et internationaux d'assistance technique aux pays en voie d'essor.

Par suite de l'accession du Congo à l'indépendance, la Belgique a retrouvé un nombre important d'experts, de techniciens et de chercheurs, que leur formation et leur expérience orientent vers l'étude des problèmes des pays tropicaux.

Devant l'incertitude du lendemain, quelques-uns de ces spécialistes se sont déjà décidés à se reclasser en dehors de nos frontières et notre amour-propre ne peut que s'en réjouir.

Cependant, méconnaître ce capital humain et assister passivement à sa désintégration à l'étranger se traduirait par une perte de substance irréparable, mais seraient aussi une lourde

(1) Sur le rôle des Académies, voir le Rapport de M. J. COX dans le *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXVII, 1955, fasc. 5-9, p. 104-105. — Voir aussi le Rapport de M. H. LAVACHERY dans le *Bulletin de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, t. XLVI, 1960, fasc. 3-4, p. 313-318. — Cf. en outre E.-J. DEVROEY : Méditations sur une consécration académique (*Bull. de l'Académie royale des Sciences coloniales* 1955, p. 1050-1064) et, du même : Rapport sur la mission et les activités de l'A. R. S. C. ainsi que sur la place qu'elle devrait occuper dans le cadre des institutions scientifiques du pays (*Bull. de l'Académie royale des Sciences coloniales*, 1957, p. 848-854).

de academische voorschriften en gebruiken (¹). Onze Confraters hebben het inzicht verder deze gedragslijn te volgen.

Maar diepgaande wijzigingen voor de evolutie van de wetenschappelijke bedrijvigheid, vloeien voort uit de geografische uitbreiding van het Derde-Wereldblok en de nieuwe dringende behoeften die deze conjunktuur deed ontstaan, zo voor het voldoen der noden van onlangs geëmancipeerde bevolkingen, als voor de humanitaire opdrachten der ontwikkelde landen ten voordele van de economisch en sociaal achtergebleven streken van de wereld. Deze toestand, die door de Afrikaanse gebeurtenissen der laatste twaalf maanden voor ons Land een accent van uitzonderlijke ernst verkreeg, verplicht er de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen toe, haar opdrachten en werkzaamheden te herzien, niet alleen in het kader van de nieuwe wetenschappelijke politiek van de Regering maar tevens op het wereldplan van het herwaarderen en het heroriënteren van de nationale en internationale programma's van technische bijstand aan de ontwikkelingslanden.

Ingevolge het onafhankelijk worden van Congo, kreeg België terug de beschikking over een belangrijk aantal deskundigen, technici en vonders, die door hun vorming en ervaring op de studie van de problemen der tropische landen gericht zijn.

Met het oog op de onzekerheid der toekomst, besloten reeds enkele van die specialisten in het buitenland een nieuwe werkgroep te aanvaarden, en onze eigenliefde kan zich daardoor maar gestreeld voelen.

Dit menselijk kapitaal voorbijzien en het zonder meer laten verbrokkelen buiten onze landsgrenzen, zou echter op een onherstelbaar verlies neerkomen en tevens een zware vergissing

(¹) Betreffende de rol der Academies, zie het Verslag van de H. J. COX in de *Mededelingen van de Klasse voor Schone Kunsten van de Koninklijke Academie van België*, boek XXXVII, 1955, blz. 104-105. — Zie ook het verslag van de H. H. LAVACHERY in *Mededelingen van de Klasse der Letteren van de Koninklijke Academie van België*, Boek XLVI, 1960, 3-4, blz. 313-318. — Cf. verder E.-J. DEVROEY: Beschouwingen over een Academische bekragting (*Mededelingen der Koninklijke Academie voor Koloniale Wetenschappen*, 1955, blz. 1051-1065) en, van dezelfde: Verslag over de opdracht en de aktiviteit van de Koninklijke Academie voor Koloniale Wetenschappen en over de plaats die zij zou dienen te bekleden in het geheel der wetenschappelijke instellingen van het land (*Meded. der Koninklijke Academie voor Koloniale Wetenschappen*, 1957, blz. 849-855).

faute dont les conséquences ne manqueraient pas d'être funestes, tant sur le plan national que sur le plan psychologique et social (1).

Il importe dès lors de ne pas sous-estimer l'attrait que présentent, pour des compatriotes rentrés du Congo, les conditions souvent alléchantes qu'offrent de grands pays neufs comme les États-Unis, le Canada et l'Australie dans le cadre d'une politique d'immigration.

C'est en Belgique même ou à l'occasion de missions d'études à l'étranger organisées par le Gouvernement ou des institutions scientifiques belges, qu'il est souhaitable de mettre à profit l'expérience acquise par nos compatriotes en terre d'Afrique, c'est-à-dire en régions sous-développées de climat tropical.

En effet, beaucoup de pays tropicaux présentent des problèmes communs ; ils comportent de vastes régions dont l'économie est primitive, le mode de vie imprégné de tradition, l'hygiène et la nutrition déficientes. Ces territoires sont appelés à une évolution de grande amplitude s'ils veulent atteindre le niveau économique des pays développés. Pareille évolution entraîne fatalement de graves problèmes d'adaptation qui requièrent, pour leur étude comme pour leur solution, des spécialistes avertis.

Sans une volonté tenace d'élargir ses horizons scientifiques, la Belgique risque de perdre rapidement la très honorable place qu'elle a su se tailler jusqu'à ce jour dans le domaine des sciences d'Outre-Mer. La fin de l'œuvre coloniale belge, loin de sonner le glas de l'expansion nationale, doit ouvrir aux jeunes chercheurs de nouveaux champs d'action, sans lesquels la Belgique ne manquera pas de redevenir « ce pays de petites gens » qui faisait naguère le cauchemar du roi LÉOPOLD II.

Nos voisins du Nord nous donnent à cet égard un exemple démonstratif. Évincés de la majeure partie de l'archipel indonésien, ils n'en ont pas moins poursuivi une remarquable activité dans le domaine de la recherche scientifique outre-mer, ainsi qu'en

(1) Déjà l'on apprend que plusieurs pays européens procèdent à un « écrémage » de nos meilleurs éléments rentrés du Congo et que « tel spécialiste est parti au Brésil pour une firme de Stockholm qui a su mettre à profit ses connaissances sur la résistance des matériaux en climat tropical, et que tel autre est au Pakistan pour le compte d'une société hollandaise » (*Le Soir*, Bruxelles, 10. 3. 1961).

zijn, waarvan de gevolgen, zowel op nationaal als op psychologisch en sociaal plan, rampspoedig zouden blijken (¹).

Wij mogen dus geenszins de aantrekkelijkheid onderschatten, voor onze uit Congo teruggekeerde landgenoten, van de vaak aanlokkelijke voorstellen die grote nieuwe landen als de Vereenigde Staten, Canada en Australië, in het kader van een immigratiepolitiek, aanbieden.

In België zelf dient door opdrachtenreizen, naar het buitenland ingericht door de Belgische Regering of wetenschappelijke instellingen, gebruik gemaakt te worden van de ervaring die onze landgenoten verwierven op Afrikaanse bodem, het is te zeggen in tropische ontwikkelingsstreken.

Inderdaad, vele tropische landen kennen gemeenschappelijke problemen ; zij beschikken over uitgestrekte gebieden waar de economie primitief is, de levenswijze traditioneel, de hygiëne en de voeding ontoereikend. Indien zij het economisch peil der ontwikkelde landen willen bereiken, zullen deze gebieden een zeer ruime evolutie moeten doormaken. Dergelijke ontwikkeling brengt onvermijdelijk zware aanpassingsproblemen mede, die slechts door ervaren deskundigen kunnen bestudeerd en opgelost worden.

Zonder een hardnekkige wil zijn wetenschappelijke horizont te verruimen, dreigt België zeer spoedig de eervolle plaats te verliezen die het tot op heden wist te verwerven op het gebied der overzeese wetenschappen. Het afsluiten van de Belgische koloniale onderneming, ver van het einde te betekenen der nationale expansie, moet de jonge wetenschapsmensen nieuwe werkgebieden openen, zonder dewelke België gevaar loopt terug te worden « dit land van kleine lieden » dat eertijds de nachtmerrie was van Koning LEOPOLD II.

Onze Noorderburen geven ons, wat dit betreft, een sprekend voorbeeld. Verdreven uit het grootste deel van de Indonesische archipel, zetten zij niettemin een merkwaardige bedrijvigheid voort op het gebied van overzeese wetenschappen, wat bewezen

(¹) Reeds verneemt men dat verscheidene Europese landen bezig zijn onze beste, uit Congo teruggekeerde deskundigen «af te romen» en dat ... «tel » spécialiste est parti au Brésil pour une firme de Stockholm qui a su mettre » à profit ses connaissances sur la résistance des matériaux en climat tropical, » et que tel autre est au Pakistan pour le compte d'une société hollandaise» (*Le Soir*, Brussel, 10. 3. 1961).

atteste l'œuvre féconde d'institutions comme l'*Afrika Studiecentrum* de Leiden et le *Koninklijk Instituut voor de Tropen* d'Amsterdam, lequel vient de célébrer le cinquantenaire de sa fondation.

Ainsi qu'il appert d'une récente publication⁽¹⁾, les Pays-Bas envisagent leur action outre-mer sous deux aspects :

- a) L'aide technique aux pays en voie de développement ;
- b) L'expansion des industries néerlandaises dans les pays tropicaux⁽²⁾.

L'organisation politique et administrative du Royaume des Pays-Bas atteste d'ailleurs éloquemment l'importance qu'il accorde aux problèmes d'Outre-Mer. Sans compter les institutions qui poursuivent leur contrôle sur les territoires faisant encore partie intégrante du Royaume (Nouvelle-Guinée, Antilles, Suriname), il existe toujours à La Haye un commissaire du Gouvernement pour les Affaires indonésiennes, ainsi que deux directions du Ministère des Affaires étrangères spécialement affectées aux relations avec le Gouvernement de Djakarta.

D'autres pays européens, qui n'ont jamais participé au mouvement de colonisation ou qui ont perdu leur territoires coloniaux, certains depuis fort longtemps, n'ont pas pour autant « jeté le manche après la cognée ». Ils ont créé ou maintenu en activité en les adaptant aux situations nouvelles, des centres de recherches orientées vers l'Outre-Mer.

C'est ainsi qu'en Europe occidentale existent actuellement, outre les instituts néerlandais précités, la *Deutsche Afrika Gesellschaft* (Bonn), l'*Afrika-Verein* (Hamburg), l'*Institut für Auslandsbeziehungen* (Stuttgart), l'*Istituto italiano per l'Africa* (Rome), l'*Institut tropical suisse* (Bâle), etc.⁽³⁾.

(¹) LUYTJES, A. : Nederlandse activiteiten in de Tropen na de tweede wereldoorlog (*Meded. van het Kon. Inst. voor de Tropen*, Amsterdam, CXXXVII, 1960, 37 blz.).

(²) L'*Afrika-Instituut* de Rotterdam joue, en la matière, un rôle important par les informations économiques qu'il centralise et diffuse.

(³) Tout récemment — et alors que le présent rapport était à l'impression — il a été annoncé, à quelques jours d'intervalle, que

a) La Communauté Économique Européenne a décidé de créer un groupe de coordination de l'assistance technique des États membres, et d'étudier la création

wordt door het vruchtbare werk van instellingen als het *Afrika-Studiecentrum* te Leiden en het *Koninklijk Instituut voor de Tropen* te Amsterdam, dat zo pas zijn vijftigjarig bestaan herdacht.

Zoals blijkt uit een recente publicatie (¹), ziet Holland zijn overzeese bedrijvigheid van uit een dubbel standpunt :

- a) De technische bijstand aan de ontwikkelingslanden ;
- b) De expansie der Nederlandse nijverheid in de tropische landen (²).

De politieke en administratieve organisatie van het Koninkrijk der Nederlanden toont overigens op welsprekende wijze het belang dat het hecht aan de overzeese vraagstukken. Buiten de instellingen die verder controle uitoefenen op gebieden die nog deel uitmaken van het Koninkrijk (Nieuw-Guinea, Antillen, Suriname) bestaan nog steeds in Den Haag een Regeringscommissaris voor Indonesische Zaken, en tevens twee Besturen van het Ministerie van Buitenlandse Zaken die uitsluitend zorgen voor de betrekkingen met de Regering van Djakarta.

Andere Europese landen, die nooit aan de kolonisatie-beweging deelnamen of hun koloniale gebieden vaak sinds geruime tijd verloren, legden er daarom niet « het bijltje bij neer ». Zij hebben onderzoekscentra voor de overzeese gebieden opgericht of in werking gehouden, door ze aan de nieuwe omstandigheden aan te passen.

Zo bestaan thans in West-Europa, buiten de reeds vermelde Nederlandse instituten, het *Deutsche Afrika Gesellschaft* (Bonn), het *Afrika-Verein* (Hamburg), het *Institut für Auslandsbeziehungen* (Stuttgart), het *Istituto italiano per l'Africa* (Rome), het *Institut tropical suisse* (Bazel), enz (³).

(¹) LUYTJES, A. : Nederlandse activiteiten in de Tropen na de tweede wereldoorlog (*Meded. v. h. Kon. Inst. voor de Tropen*, Amsterdam, CXXXVII, 1960, 37 blz.).

(²) Het *Afrika-Instituut* te Rotterdam speelt op dit gebied een belangrijke rol door het centraliseren en verspreiden van economische inlichtingen.

(³) Zeer onlangs — terwijl onderhavig verslag in druk was — werd op enkele dagen afstand aangekondigd dat :

a) De Europese Economische Gemeenschap besliste een coördinatiegroep van de technische bijstand der aangesloten Staten op te richten, en de stichting

Par ailleurs, plus personne n'ignore la puissante action de pénétration et de propagande réalisée de Moscou ou d'autres capitales d'Europe orientale à l'égard des pays sous-développés d'Asie et d'Afrique. L'un des plus récents et spectaculaires exemples nous est fourni par la décision du Gouvernement soviétique de fonder à Moscou l'*Université de l'Amitié des Peuples*, sous l'égide du Comité soviétique de Solidarité des pays de l'Asie et de l'Afrique, de l'Union des Sociétés soviétiques de l'Amitié et de liens culturels avec l'étranger, et du Soviet central des Syndicats de l'U.R.S.S. (¹)

Il apparaît ainsi que le Tiers-Monde devient l'enjeu de la paix mondiale. Pour conserver, d'une part, la place que la Belgique s'était acquise par son action congolaise sur le plan international et, d'autre part, pour amplifier le rôle qu'elle devrait jouer à l'avenir dans l'assistance scientifique et technique aux pays en voie de développement, il importe avant tout de lui assurer les moyens matériels et spirituels de cette « opération-survie ».

* * *

d'un Institut européen de développement (Lettre-circulaire de la C. E. E., Direction des Pays et Territoires d'Outre-Mer, en date du 7 mars 1961) ;

b) L'Université de Columbia (New York) a inauguré des cours d'études africaines, soulignant ainsi l'importance des débouchés qui vont s'offrir dans l'Afrique indépendante aux experts familiarisés avec la connaissance des problèmes du continent noir (Communiqué BELGA du 20 mars 1961) ;

c) Le Gouvernement britannique a créé un nouveau ministère, celui de la Coopération technique, destiné à coordonner l'aide technique aux colonies, aux pays du Commonwealth et aux pays étrangers (Communiqué BELGA du 21 mars 1961).

(¹) Cfr. la *Pravda* n° 55 du 24 février 1960. Cette Université a été inaugurée à Moscou le 17 novembre 1960 par M. Nikita KHROUCHTCHEV (Communiqué BELGA). Par ailleurs et au début d'avril 1961, la délégation soviétique à l'O. N. U. a présenté pour adoption par le Conseil économique et social, un projet de déclaration sur la coopération économique internationale, dont le point 8 est ainsi rédigé :

Les réalisations scientifiques et techniques doivent devenir l'apanage des peuples de tous les pays et il convient, à cette fin, d'encourager au maximum la coopération scientifique et technique entre tous les États, tant dans le cadre de l'O. N. U. que sur une base bilatérale (Communiqué BELGA, 6.4.1961).

Overigens ontgaat niemand nog de sterke penetratie- en propaganda-actie die door Moskou en andere Oost-Europese hoofdsteden in de ontwikkelingslanden van Azië en Afrika gevoerd wordt. Een der jongste en opzienbarendste voorbeelden is wel de beslissing van de Sovjetregering in Moskou een *Universiteit der Vriendschap tussen de Volkeren* op te richten, onder de bescherming van het Sovjetcomité voor de solidariteit der Aziatische en Afrikaanse landen, de Unie der Sovjetverenigingen voor vriendschap en kultuurbanden met het buitenland, en de Centrale Sovjet der Syndicaten van de U.S.S.R. (¹).

Het blijkt dus dat het Derde-Wereldblok de inzet wordt van de wereldvrede. Om enerzijds de plaats te handhaven die België op internationaal plan verworven had door zijn Congolees werk en anderzijds, om de rol te verruimen die het in de toekomst zou moeten spelen in de wetenschappelijke en technische bijstand aan de ontwikkelingslanden, komt het er in de eerste plaats op aan het de materiële en morele middelen te verzekeren voor deze « overlevingsonderneming ».

* * *

te bestuderen van een Europees Instituut voor ontwikkeling (Rondschrifven van de E. E. G., Directie der Overzeese Landen en Gebieden, d. d. 7 maart 1961) ;

b) De Universiteit te Columbia (New York) een aanvang maakte met cursussen van Afrikaanse studiën, aldus de belangrijkheid onderlijnend van de uitwegen die in het onafhankelijk Afrika beschikbaar zullen zijn voor de deskundigen in de vraagstukken van het zwarte wereldeel (Communiqué BELGA van 20 maart 1961) ;

c) De Britse Regering een nieuw ministerie oprichtte, dit van de Technische Samenwerking, bestemd tot het coördineren van de technische bijstand aan de kolonies, de landen van het Commonwealth en de vreemde landen (Communiqué BELGA van 21 maart 1961).

(¹) Cfr. de *Pravda*, nr 55 van 24 februari 1960. Deze universiteit werd geopend te Moscou op 17 november 1960 door de H. Nikita KHROUCHTCHEV (Communiqué BELGA). Anderzijds legde de Sovjetafvaardiging bij de U. N. O. begin april 1961 een ontwerp van verklaring neer over de internationale economische coöperatie om aangenomen te worden door de Economische en Sociale Raad en waarvan punt 8 als volgt opgesteld is :

De wetenschappelijke en technische verwezenlijkingen moeten het voorrecht worden van de volken van alle landen, en te dien einde is het nodig de wetenschappelijke en technische coöperatie tussen alle Staten zoveel mogelijk aan te moedigen, zowel in het kader van de U. N. O. als op wederzijdse basis (Communiqué BELGA, 6.4.1961).

Dans cette optique, et dès le 23 juillet 1960, le Gouvernement belge invita le Conseil national de la politique scientifique (¹) à constituer un Comité de Coordination pour l'Aide aux Institutions de haut enseignement et de recherche scientifique au Congo (²). Placé sous la présidence de M. A. MOLITOR, secrétaire général du Conseil national, ce Comité a fait parvenir au Gouvernement le 12 septembre 1960 un premier rapport, dans lequel il préconise une série de mesures dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

Dans l'attente des décisions que le Gouvernement sera appelé à prendre et dont l'une, particulièrement importante, vient d'être rendue officielle (³), notre Compagnie estime devoir définir les buts de sa mission future.

La préservation et le développement de la connaissance belge de l'Outre-Mer peut se concevoir non seulement par la création d'institutions nouvelles destinées à résoudre les problèmes actuels et à asseoir les solutions de l'avenir sur des bases scientifiques solides, mais aussi par la consolidation d'organismes existants dont les buts et moyens d'action sont adaptés à la nouvelle conjoncture internationale.

L'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer est l'une des institutions dont la poursuite et le développement de l'action sont de nature à servir le prestige de la Belgique dans le monde et, plus particulièrement, aux yeux des jeunes nations afro-asiatiques, et ce, par la valeur de ses travaux scientifiques, par l'ampleur de ses activités, et par la solidité des sympathies qu'elle a su s'attirer.

C'est donc vers l'ensemble des pays tropicaux sous-développés

(¹) Crée par l'arrêté royal du 16 septembre 1959 (*Moniteur belge*, 22 septembre 1959).

(²) La première réunion eut lieu le 28 juillet 1960.

(³) Il s'agit de l'*Institut belge pour l'Encouragement de la Recherche scientifique Outre-Mer* (I. B. E. R. S. O. M.), constitué le 10.2.1961, dont la présidence a été dévolue à M. J.-J. BOUCKAERT, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Gand.

Les statuts de cet *Établissement d'utilité publique* ont été approuvés par arrêté royal donné à San Calixto (Espagne), le 16.3.1961 et contresigné par M. A. LILAR, ministre de la Justice (*Moniteur belge*, 25.3.1961, p. 2401-2405).

Van uit dit standpunt, en reeds op 23 juli 1960, nodigde de Belgische Regering de Nationale Raad voor Wetenschapsbeleid (¹) uit, een coördinatie-Comité voor bijstand aan de instellingen van hoger onderwijs en wetenschappelijk onderzoek in Congo (²) op te richten. Geplaatst onder het voorzitterschap van de H. A. MOLITOR, secretaris-generaal van de Nationale Raad, liet dit Comité op 12 september 1960 aan de Regering een eerste verslag toekomen, waarin het een reeks maatregelen voorstelt in het kader van zijn opdracht.

In afwachting van de beslissingen die van de Regering afhangen en waarvan er één, van bijzonder belang, zopas uitgevaardigd werd (³), meent ons Genootschap de doeleinden van haar toekomstige opdracht te moeten bepalen.

Het handhaven en ontwikkelen van de Belgische overzeese wetenschap kan geschieden, niet alleen door het oprichten van nieuwe instellingen voor het oplossen van de huidige problemen en het verzekeren van een stevige wetenschappelijke basis aan de toekomstige werking, maar tevens door het consolideren van bestaande organismen, waarvan de taak en de aktiemiddelen aangepast moeten worden aan de nieuwe internationale conjunctuur.

De Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen is één der instellingen die, door het behouden en ontwikkelen van haar bedrijvigheid, het aanzien van België in de wereld kan bevorderen, meer bepaald in de ogen van de jonge Afro-Aziatische naties, en dit door de waarde van haar wetenschappelijk werk, door de omvang van haar aktiviteit en door de sterke sympathieën die zij er in slaagde te verwerven.

De werking van de Koninklijke Academie voor Overzeese

(¹) Opgericht bij koninklijk besluit van 16 september 1959 (*Belgisch Staatsblad*, 22 september 1959).

(²) De eerste vergadering werd gehouden op 28 juli 1960.

(³) Het betreft het *Belgisch Instituut ter Bevordering van het Wetenschappelijk Onderzoek Overzee* (B. I. B. W. O. O.), opgericht op 10.2.1961, waarvan het voorzitterschap aan de H. J.-J. BOUCKAERT, deken der Faculteit voor Geneeskunde van de Universiteit te Gent, opgedragen werd.

De statuten van deze *Instelling van Openbaar Nut* werden goedgekeurd bij koninklijk besluit van 16.3.1961, gegeven te San Calixto (Spanje) en tegengetekend door de H. A. LILAR, minister van Justitie (*Belgisch Staatsblad*, 25.3.1961, blz. 2401-2405).

et, d'une manière plus générale, vers les pays qu'il est accoutumé aujourd'hui d'englober sous la dénomination « Tiers-Monde », que l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer devra désormais orienter ses travaux. Notre Compagnie rassemble, en effet, d'éminents spécialistes. Elle se doit de mettre à la disposition de nations en voie d'essor les connaissances qu'elle recueille et diffuse, et elle est à même d'apporter une collaboration efficace aux chercheurs des pays dans lesquels se posent des problèmes analogues à ceux qu'elle a contribué à résoudre en Afrique centrale (¹).

* * *

L'orientation nouvelle des travaux de notre Compagnie étant ainsi définie, il importe de préciser, avec quelques détails, les modalités de son action future.

Et tout d'abord, rappelons la définition donnée au vocable « Académie » par la *Commission nationale des Sciences pour l'étude des problèmes que posent à la Belgique et aux Territoires d'Outre-Mer les progrès de la science et leurs répercussions économiques et sociales* (Commission Léopold III, voir *Bull. A. R. S. C.* 1957, p. 848-855) :

« Une Académie est une institution savante, indépendante, dont les membres se recrutent par cooptation parmi l'élite scientifique, artistique et littéraire du pays (²) ».

Pour qu'elle puisse efficacement remplir sa *mission*, notre Académie veillera plus que jamais à la haute tenue scientifique et à l'intérêt général des travaux qu'elle patronnera. Elle conservera à son activité un caractère purement académique, et elle ne doit pas se muer en un centre de recherches ; elle n'a pas à diriger les travaux de ses membres et collaborateurs et il serait présomptueux de sa part d'entreprendre un travail collectif, car elle n'est pas dotée de moyens d'action de cette sorte, et ses membres sont trop engagés dans leurs disciplines respectives

(¹) Déjà, comme l'apprend un communiqué BELGA du 18 avril 1961, le Rwanda-Burundi a sollicité l'aide d'un bureau français d'études et de développement pour l'élaboration de sa politique rurale.

(²) Rapport général du groupe de travail, institué pour étudier le rôle des Académies dans le cadre des institutions scientifiques du pays (Bruxelles, 28 mai 1957, p. 1).

Wetenschappen zal dus voortaan dienen gericht te zijn op het geheel der tropische ontwikkelingslanden en, meer in 't algemeen, op de landen die men thans gewoon werd te omvatten in de benaming « Derde-Wereldblok ». Ons Genootschap verenigt inderdaad uitstekende deskundigen. Het heeft als plicht de kennis die het verzamelt en verbreidt ter beschikking van de ontwikkelingslanden te stellen, en het kan doelmatig samenwerken met vorsers der landen waar zich problemen stellen die analoog zijn met deze die het in Centraal-Afrika hielp oplossen (¹).

* * *

Na aldus de nieuwe richting der werkzaamheden van ons Genootschap bepaald te hebben, is het van belang enigszins gedetailleerd de aard van zijn toekomstige taak te omschrijven.

En laten wij vooreerst herinneren aan de bepaling van het woord « Academie », zoals zij gegeven werd door de *Nationale Commissie belast met de studie van de aan België en de overzeese gebieden gestelde problemen betreffende de vooruitgang der wetenschappen en de weerslag er van op economisch en sociaal gebied* (Commissie LEOPOLD III, zie *Meded. van de K. A. K. W.*, 1957, blz. 849-855) :

« Een Academie is een geleerd Genootschap, dat onafhankelijk is en zijn leden aanwerft door coöptatie tussen de wetenschappelijke, artistieke en letterkundige elite van het land » (²).

Om haar *opdracht* doelmatig te vervullen, zal onze Academie, meer dan ooit, over het hoog wetenschappelijk peil en de algemene belangrijkheid waken van de werken die zij aanvaardt. Zij zal haar aktiviteit op een strikt academisch plan houden, en dient geen opzoekingscentrum te worden ; zij moet de werkzaamheden van haar leden en medewerkers niet leiden, en het zou verwaand zijn indien zij een gezamenlijk werk wilde ondernemen, want zij beschikt niet over de hiertoe vereiste aktiemiddelen en haar leden zijn te zeer in beslag genomen door hun eigen wetenschap-

(¹) Volgens een communiqué BELGA van 18 april 1961, solliciteerde Rwanda-Burundi reeds de hulp van een Frans studie- en ontwikkelingsbureau voor de uitwerking van zijn landbouwpolitiek.

(²) Rapport général du groupe de travail, institué pour étudier le rôle des Académies dans le cadre des institutions scientifiques du pays (Brussel, 28 mei 1957, blz. 1).

pour pouvoir se livrer efficacement à une tâche commune. Elle ne doit donc pas confondre sa mission avec celle d'institutions d'utilité plus restreinte ou d'orientation plus pratique.

L'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer doit rester, comme les autres Académies nationales, une société d'hommes de science et non pas une assemblée d'hommes de bien, si éminents ou représentatifs soient-ils. Elle doit avant tout donner à ses membres l'occasion de se réunir régulièrement pour échanger librement leurs idées dans les domaines scientifiques qui leur sont propres, pour se communiquer et discuter les résultats ou l'état d'avancement de leurs études, pour encourager et mettre en lumière, grâce à ses prix et ses publications, les travaux sur lesquels il convient d'attirer tout particulièrement l'attention et, éventuellement, pour émettre des *vœux* auprès des autorités compétentes, en faveur du progrès des sciences auxquelles elle se consacre.

Notre Compagnie continuera donc, comme par le passé, à être une *tribune*, un lieu de rencontre, en même temps qu'un aréopage dont la qualité auréole de son prestige les prix qu'il distribuera et les publications auxquelles il apportera son patronage.

Pour demeurer fidèle à sa vocation particulière, notre Académie devra accueillir dans son sein d'autres savants que des spécialistes de l'Afrique centrale. Sans doute, cette représentation élargie ne se réalisera pas dans l'immédiat, mais à mesure que de nos universités et instituts nationaux sortiront des américanistes, des orientalistes, des arabisants, il conviendra d'élargir le recrutement aux experts d'autres régions en retard de développement.

Dans cet ordre d'idées, la cooptation de nos nationaux spécialistes du Congo devra être ralentie de manière à nous associer des personnalités belges ou étrangères dont les activités sont fixées sur le Tiers-Monde ou orientées vers des problèmes connexes.

Par ailleurs, l'Académie s'en tiendra à sa ligne de conduite, suivant laquelle le fait d'être appelé à en faire partie ne constitue ni une récompense pour services rendus, ni une fin de carrière honorifique et que l'élection vise moins à honorer le candidat qu'à

pelijke arbeid om zich doelmatig aan een gemeenschappelijke taak te kunnen wijden.

Zij mag dus haar opdracht niet verwassen met deze van instellingen die een beperkter gebied omvatten of meer praktisch gericht zijn.

De Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen dient, zoals de andere nationale Academies, een genootschap van wetenschapsmensen te blijven en geenszins een vergadering van rechtschappen mensen, hoe vooraanstaand en representatief zij ook wezen. Zij moet in de eerste plaats aan haar leden de gelegenheid geven regelmatig samen te komen om vrij hun standpunten op wetenschappelijk gebied te confronteren, om de resultaten of de stand van hun opzoeken mede te delen en te bespreken, om door prijzen en publicatie de werken, waarop de zeer bijzondere aandacht dient gevestigd, aan te moedigen en in het licht te stellen, om *wensen* uit te drukken bij de bevoegde overheden, in het belang van de wetenschappen waaraan zij zich wijdt.

Zoals in het verleden, zal ons Genootschap dus een *tribune* blijven, een ontmoetingsplaats, en tevens een areopaag die door zijn faam en invloed luister verleent aan de prijzen die het toekent en de publicaties die het aanvaardt.

Om trouw te blijven aan haar bijzondere opdracht dient onze Academie ook andere geleerden dan specialisten voor Centraal-Afrika aan te werven. Zonder twijfel zal een ruimere vertegenwoordiging niet onmiddellijk te verwezenlijken zijn, maar naargelang onze universiteiten en nationale instituten Amerikanisten, Oriëntalisten, Arabisten zullen opgeleid hebben, zal de aanwerving moeten uitgebreid worden tot experts van andere ontwikkelingsgebieden.

Van uit dit standpunt, zal het coöpteren onzer Belgische deskundigen voor Congo dienen vertraagd te worden om ons toe te laten Belgische of buitenlandse personaliteiten op te nemen, wier aktiviteit gericht is op het Derde-Werdblok of verwante problemen.

Voor het overige blijft de Academie haar gedragslijn volgen, het lidmaatschap niet te aanzien als een beloning voor bewezen diensten, noch als het eervol besluit van een loopbaan, want het verkiezen van een kandidaat bedoelt niet zozeer hem te eren,

enrichir la Compagnie d'un élément de valeur capable d'en rehausser le prestige et d'en renforcer le rayonnement dans le domaine culturel national et international.

Aussi, à l'instar de ce qu'a décidé la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique en sa séance du 30.7.1960 (¹), l'élargissement du recrutement ne sera réalisé qu'avec la plus grande circonspection et un rigoureux électisme, de manière non seulement à sauvegarder mais aussi à accroître la réputation scientifique de notre Compagnie.

Sur le plan humain, il serait hautement souhaitable que le *titre de membre* d'une Académie royale bénéficie, comme à l'étranger, d'une reconnaissance officielle, conforme au rôle éminent que les Académies doivent jouer dans le cadre des institutions savantes belges.

Afin de réaliser une meilleure compénétration des disciplines propres à notre Compagnie, il est apparu désirable d'organiser des *séances communes de Classes*. C'est, entre autres, le cas de l'anthropologie physique qui, relevant à juste titre de la Classe des Sciences naturelles et médicales, a constamment besoin de confronter ses résultats avec ceux que mettent en lumière les ethnologues, les linguistes, les historiens... De nombreux autres exemples pourraient être cités.

En somme, les travaux de notre Académie gagneraient en efficacité si, de temps en temps, étaient organisées des séances qui grouperaient, sur un thème convenu, les membres intéressés quelle que soit la Classe à laquelle ils appartiennent.

Des communications pourront aussi être utilement consacrées périodiquement à l'exposé des plus récentes acquisitions de la Science dans les disciplines propres à notre Compagnie (²).

Plus que jamais, l'Académie veillera à l'éminente qualité des études qu'elle se propose de publier. Elle accueillera non seulement le résultat des recherches fondamentales et de leurs

(¹) Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Sciences*, 1960, p. 718. — Il pourrait par exemple être convenu qu'à partir de juillet 1961, une seule place de correspondant «nouveau style» serait déclarée vacante par an dans chaque Classe.

(²) Dans cette perspective, l'A. R. S. O. M. se propose d'organiser sous peu un colloque national consacré à un problème géophysique fort controversé, à savoir la dérive des continents (E.-J. D., 6.4.1961).

dan wel het Genootschap te verrijken met een waardevolle kracht die zijn aanzien en invloed op nationaal en internationaal kultureel gebied doet toenemen.

In navolging van de op 30.7.1960 door de Klasse van Wetenschappen der Koninklijke Academie van België getroffen beslissing (¹), zal dan ook het uitbreiden der aanwerving met de grootste omzichtigheid en naar de strengste maatstaven gebeuren, ten einde de wetenschappelijke reputatie van ons Genootschap niet alleen te bewaren, maar tevens te vergroten.

Op menselijk plan zou het zeer gewenst zijn dat, zoals in het buitenland, de *titel van lid* ener Koninklijke Academie officieel zou erkend worden, overeenkomstig de uitnemende rol die de Academiën dienen te spelen in het kader van de Belgische wetenschappelijke instellingen.

Ten einde de wetenschapsvakken die ons Genootschap beoefent, beter in elkaar te schakelen, is het wenselijk gebleken *gemeenschappelijke zittingen der Klassen* in te richten. Dit geldt, onder meer, voor de natuurkundige antropologie die terecht van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen afhangt, maar doorlopend haar resultaten moet vergelijken met deze van etnologen, taalkundigen, geschiedkundigen... Talrijke andere voorbeelden zouden kunnen aangehaald worden.

Ten slotte zouden de werkzaamheden van onze Academie doelmatiger worden indien, van tijd tot tijd, vergaderingen gehouden werden die, op een overeengekomen thema, de geïnteresseerde leden groepeerden, tot welke Klasse ze ook behoren.

Het zal eveneens nuttig zijn geregeld mededelingen te wijden aan de jongste wetenschappelijke verwervingen op de gebieden die de Academie bestrijkt (²).

Meer dan ooit zal de Academie waken over de uitnemende waarde der studiën die zij wil uitgeven. Zij zal niet alleen de resultaten der fundamentele opzoeken en hun toepassingen

(¹) Koninklijke Academie van België, *Mededelingen der Klasse van Wetenschappen*, 1960, blz. 719. Er zou bijvoorbeeld kunnen overeengekomen worden dat, vanaf juli 1961, één enkele plaats per jaar van correspondent «nieuwe stijl», vacant zou verklaard worden in elke Klasse,

(²) Met dat vooruitzicht neemt de K. A. O. W. zich voor, binnenkort een nationaal colloquium in te richten gewijd aan een zeer omstreden geofysisch probleem, namelijk de afdrijving der continenten (E.-J.D., 6.4.1961).

applications de nos compatriotes œuvrant sur le sol national ou dans d'autres régions du monde, mais aussi les travaux de spécialistes étrangers.

Dans ce domaine, l'Académie devrait pouvoir *revaloriser le montant des prix annuels* qu'elle décerne, de manière à intéresser un plus grand nombre de jeunes chercheurs à son action. Elle assouplira aussi le règlement de ses concours en n'imposant plus de sujets trop limités.

Notre Compagnie *diffusera* ses travaux le plus largement possible et elle poursuivra et intensifiera les relations d'échange qu'elle a nouées depuis de nombreuses années avec les institutions scientifiques mondiales. Elle développera aussi son action dans les établissements d'enseignement supérieur, où elle s'efforcera notamment de susciter la *création de cours et de conférences* sur des matières relevant des disciplines qui lui sont propres. Elle recommandera de donner à ces leçons une portée pratique, afin qu'elles puissent être immédiatement profitables, tant aux spécialistes nationaux qu'à ceux des pays insuffisamment développés qui viendraient se perfectionner en Belgique.

L'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer développera ses *Public Relations* avec le monde industriel belge — que le Conseil national de la Politique scientifique vient d'ailleurs d'associer à ses travaux — en le documentant le plus largement possible, tant par ses publications que par l'organisation de conférences d'information sur les aspects particuliers des problèmes techniques de l'Outre-Mer.

Dans le même ordre d'idées, il va de soi que notre Compagnie continuera, si les conditions politiques et psychologiques le permettent, à porter le plus grand intérêt à la République du Congo (ex-belge), au Rwanda-Burundi, et à tous autres États qui se constitueront dans le bassin du Congo car, par ses travaux, notre Compagnie peut contribuer à *créer un climat de mutuelle compréhension et de fructueuse collaboration belgo-africaine*. Aussi a-t-elle le ferme propos de poursuivre ou de renouer les relations culturelles avec les autorités et institutions congolaises, ainsi qu'avec celles du Rwanda-Burundi. Elle est disposée à leur prêter son concours en vue de la coordination de leur action sur le plan scientifique et technique, à

aanvaarden van onze landgenoten, werkzaam op het nationaal grondgebied of in andere streken van de wereld, maar eveneens de studiën van buitenlandse deskundigen.

In dit verband zou de Academie het *bedrag der jaarlijkse prijzen* die zij toekent, moeten kunnen *herwaarderen*, ten einde de belangstelling van een groter aantal jonge vorsers voor haar actie te wekken. Zij zal tevens het reglement van haar wedstrijden versoepelen, door niet te beperkte onderwerpen voor te stellen.

Ons Genootschap zal zijn werken zo ruim mogelijk *verspreiden* en de ruilbetrekkingen die het sinds talrijke jaren met de wetenschappelijke instituten over de gehele wereld aanknoopte, voortzetten en uitbreiden. Het zal eveneens zijn werking in de instellingen voor hoger onderwijs ontwikkelen, waar het meer bepaald zal streven naar het *inrichten van cursussen en lezingen* over onderwerpen in verband met de wetenschappen die zij beoefent. Zij zal aanbevelen deze lessen een praktische betekenis te geven, opdat ze onmiddellijk nut zouden afwerpen, zowel voor de Belgische deskundigen als voor deze der ontwikkelingslanden die zich verder in België willen bekwamen.

De Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen zal haar *Public Relations* met de Belgische nijverheid, die de Nationale Raad voor Wetenschapsbeleid aan zijn werkzaamheden interesseerde, ontwikkelen door ze zo ruim mogelijk te dokumenteren, zowel door haar publikaties als door het inrichten van informatievoordrachten over de bijzondere aspekten van de overzeese technische problemen.

In dit verband is het duidelijk dat ons Genootschap, voor zover de politieke en psychologische omstandigheden het toelaten, zal voortgaan de grootste belangstelling te wijden aan de Republiek Congo (ex-Belgisch), aan Rwanda-Burundi of aan alle andere Staten die in het Congobekken zullen opgericht worden. Door zijn bedrijvigheid kan ons Genootschap bijdragen tot het *scheppen van een klimaat van wederzijds begrip en vruchtbare Belgisch-Afrikaanse samenwerking*. Het is dan ook vast besloten de kulturele betrekkingen met de Congolese overheden en instellingen, evenals met deze van Rwanda-Burundi, voort te zetten of opnieuw aan te knopen. Het is bereid mede te werken aan het coördineren van hun wetenschappelijke en technische

assurer la liaison entre les universités africaines et les institutions de recherche belges, à favoriser les stages en Europe de jeunes chercheurs africains, à étudier les moyens de réaliser des échanges culturels et de susciter des colloques entre des personnalités du monde scientifique belge et africain, à organiser, de commun accord avec les Gouvernements intéressés, des missions scientifiques et techniques au Congo et au Rwanda-Burundi.

Cette tâche exaltante peut s'exercer *mutatis mutandis* sur le plan de l'assistance belge et internationale au Tiers-Monde. L'A.R.S.O.M. peut, à cet effet, établir des contacts fructueux en organisant régulièrement des *colloques* et *symposia*, qui réuniraient des délégués d'institutions scientifiques nationales et étrangères et, en outre, en désignant des représentants qualifiés aux *journées* et *congrès* organisés à l'étranger.

Seule ou en collaboration avec d'autres Académies nationales et centres de recherche, elle organisera et subventionnera des *missions d'études* dans les pays du Tiers-Monde.

Dans le cadre rénové de la recherche scientifique outre-mer, il apparaît que l'A.R.S.O.M. est en mesure de jouer le rôle éminent — qui sied d'ailleurs à sa vocation académique — de *Conseil consultatif supérieur*, que le Gouvernement belge ou les organismes scientifiques consulteraient chaque fois que se manifesterait la nécessité de décider une contribution scientifique et technique nationale au développement d'une région du Tiers-Monde. Pour assurer ce rôle avec efficacité, elle créerait en son sein des Commissions d'études semblables aux Commissions de travail déjà existantes.

Dans ce domaine, elle ne se lassera point d'attirer l'attention des Pouvoirs publics, sous forme de *vœux*, *d'avis* ou de *recommandations*, sur la nécessité des « *investissements culturels* » et sur l'importance nationale de la constitution d'équipes de techniciens pouvant être mises à la disposition d'organismes belges ou internationaux au profit des pays en voie d'essor.

Dans cette perspective, elle attirera la particulière attention du Gouvernement sur l'urgence des résultats concrets que l'on est en droit d'attendre de la création récente de l'Institut belge pour l'Encouragement de la Recherche scientifique Outre-Mer

bedrijvigheid, de verbinding te verzekeren tussen de Afrikaanse universiteiten en de Belgische onderzoeksinstellingen, proeftijden van jonge Afrikaanse vorsers in Europa te bevorderen, de mogelijkheid te onderzoeken kulturele uitwisselingen tot stand te brengen en samenspraken tussen Belgische en Afrikaanse wetenschapsmensen te doen ontstaan en, in gemeenschappelijk overleg met de betrokken Regeringen, wetenschappelijke en technische reizen in Congo en Rwanda-Burundi te bevorderen.

Deze bezielende taak kan, *mutatis mutandis*, uitgevoerd worden op het plan van de Belgische en internationale bijstand aan het Derde-Wereldblok. Te dien einde kan de K.A.O.W. vruchtbare betrekkingen aanknopen door regelmatig *colloquia* en *symposia* in te richten, die afgevaardigden van nationale en buitenlandse wetenschappelijke instellingen zouden verenigen, én bovendien door bevoegde vertegenwoordigers aan te duiden op de in het buitenland ingerichte *dagen* en *congressen*.

Alleen of in samenwerking met andere nationale Academiën en onderzoekscentra, zal zij opdrachtreizen naar de landen van het Derde-Wereldblok organiseren of subsidiëren.

In het vernieuwd kader van het overzees wetenschappelijk onderzoek, blijkt het dat de K.A.O.W. de vooraanstaande rol kan spelen — die overigens bij zijn academische roeping past, — van *Hogere adviserende Raad*. Deze zou door de Belgische Regering of de wetenschappelijke instellingen geraadplegd worden, telkens over een nationale wetenschappelijke of technische bijdrage tot de ontwikkeling van een streek uit het Derde-Wereldblok dient te worden beslist. Om doelmatig deze rol te kunnen vervullen, zou zij in haar schoot Studiecommissies oprichten in de aard van de reeds bestaande Werkcommissies.

Op dit gebied zal zij onverpoosd, door *wensen*, *adviezen* of *aanbevelingen*, de aandacht der Openbare Machten vestigen op de noodzakelijkheid van «*kulturele investeringen*», en op het nationaal belang van technische ploegen die ter beschikking kunnen gesteld worden van Belgische of internationale organisaties, ten voordele van ontwikkelingslanden.

In dit vooruitzicht zal zij de bijzondere aandacht der Regering vestigen op de dringende noodzakelijkheid van concrete resultaten die men gerechtigd is te verwachten van de recente oprichting van het Belgisch Instituut ter Bevordering van het Weten-

(I.B.E.R.S.O.M.), recommandé par le Comité de coordination pour l'aide aux institutions de haut enseignement et de recherche scientifique au Congo⁽¹⁾.

Enfin, l'A.R.S.O.M. entreprendra l'élaboration d'un *bilan* des activités scientifiques de la Belgique en Afrique centrale depuis 1885.

* * *

Pour réorienter ses activités, l'A.R.S.O.M. devra être dotée non seulement d'un statut réadapté, mais encore de *voies et moyens* adéquats.

L'élargissement du champ d'action de notre Compagnie semble devoir entraîner à bref délai une révision de sa dépendance administrative. C'est dans le cadre du Ministère des Affaires étrangères ou de celui de l'Instruction publique que son œuvre future paraît logiquement devoir s'inscrire. Mais, quelle que soit la décision du Gouvernement à ce propos, l'autonomie de l'A.R.S.O.M. devra être maintenue pour lui permettre de développer ses activités en toute indépendance.

L'adaptation des statuts de l'A.R.S.O.M. aux contingences administratives résultant de l'accession du Congo à l'indépendance, devra aller de pair avec une répartition des diverses disciplines au sein des Classes, afin de les mettre en harmonie avec les activités futures de notre Compagnie.

Il faudra aussi reviser les catégories de membres. Seuls des Belges, comme par le passé, accéderait à la qualité de *membre titulaire* et à celle de *membre honoraire*. Il serait précisé que les *associés*, belges ou étrangers, dont le nombre serait ramené à vingt-cinq, seront *régionales*, tandis que les *correspondants*, au

⁽¹⁾ L'I.B.E.R.S.O.M. paraît décidé à ne pas décevoir les espoirs que sa création a fait naître ; en sa séance du 24.3.1961, son Conseil d'Administration, choisi parmi des spécialistes des quatre universités et de diverses institutions scientifiques, a, en effet, procédé à la nomination d'un directeur (M. Étienne BERNARD) et d'un secrétaire général (M. Frédéric HENDRICKX). (Ajouté pendant la correction des épreuves).

schappelijk Onderzoek Overzee (B.I.B.W.O.O.), aanbevolen door het Comité voor coördinatie der hulp aan de inrichtingen voor hoger onderwijs en wetenschappelijk onderzoek in Congo (¹).

Ten slotte zal de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen het opmaken aanvatten van een *balans* van de Belgische wetenschappelijke aktiviteit in Centraal-Afrika sinds 1885.

* * *

Om een nieuwe richting aan haar bedrijvigheid te kunnen geven, dient aan de K.A.O.W. niet alleen een aangepast statuut verleend te worden, doch moet zij daarenboven over aangepaste *mogelijkheden en middelen* beschikken.

Het verruimen van het werkingsgebied onzer Academie schijnt eerlang het herzien van haar administratieve afhankelijkheid te moeten meebrengen. Het is in het kader van het Ministerie van Buitenlandse Zaken of in dat van het Ministerie van Openbaar Onderwijs dat logischerwijze haar toekomstige aktiviteit dient gezien te worden. Maar welke ook de beslissing van de Regering ter zake weze, de zelfstandigheid der K. A. O. W. zal moeten gehandhaafd blijven om haar toe te laten haar werking in volledige onafhankelijkheid te ontwikkelen.

Het *aanpassen der statuten* van de K.A.O.W. aan de administratieve gebeurlijkheden die voortvloeiden uit het onafhankelijk worden van Congo, zal dienen gepaard te gaan met een nieuwe indeling der wetenschapsvakken in het kader der Klassen, ten einde ze af te stemmen op de toekomstige aktiviteit van ons Genootschap.

Ook de categoriën der leden dienen herzien te worden. Zoals vroeger, zouden alleen Belgen toegang hebben tot het *titelvoerende en erelidmaatschap*. Er zou bovendien vermeld worden dat de *geassocieerden*, Belgen of buitenlanders, waarvan het aantal tot vijfentwintig zou herleid worden, ook *in het land* zullen ver-

(¹) Het B. I. B. W. O. O. schijnt besloten te zijn de hoop, die zijn oprichting deed ontstaan, niet te ontgoochelen. Zijn Beheerraad, gekozen onder de specialisten der vier universiteiten en verscheidene wetenschappelijke instellingen, is inderdaad tijdens zijn zitting van 24.3.1961 overgegaan tot de benoeming van een directeur (de H. Étienne BERNARD) en van een secretaris-generaal (de H. Frédéric HENDRICKX). (Bijgevoegd tijdens de verbetering der drukproeven).

nombre de vingt-cinq, devront être des nationaux ou des étrangers résidant en dehors de la Belgique (¹).

Par ailleurs, l'A.R.S.O.M. déposant à la Bibliothèque du Ministère des Affaires africaines tous les ouvrages qu'elle reçoit en hommage, elle devra émettre le *vœu* que tous ses membres puissent librement emprunter lesdits ouvrages pour leurs travaux scientifiques.

En cas de transfert de cette Bibliothèque, ce privilège devra leur être maintenu.

D'autres modifications des statuts, moins importantes, seront examinées par la Commission administrative.

Quant aux *voies et moyens* indispensables à la réalisation du nouvel objet social de l'A.R.S.O.M., ils devront dorénavant être assurés par le budget métropolitain, dans le cadre de l'accroissement des crédits à la recherche scientifique et à l'assistance technique. L'Académie continuera cependant à contribuer elle-même au financement de ses activités par la vente de ses publications. Mais rien de durable ne pourra être réalisé si, compte tenu des lourdes charges budgétaires qu'elle supporte actuellement, l'A.R.S.O.M. n'est pas assurée d'une subvention gouvernementale annuelle de *trois millions de francs*, étant entendu qu'elle devra disposer gratuitement de ses locaux administratifs.

10 février 1961.

(¹) A l'Académie royale de Belgique, chaque Classe comprend trente *membres* et, en outre, cinquante *associés étrangers* et dix *correspondants régnicoles*.

En sa séance du 6. 2. 1960, la Classe des Sciences de ladite Académie a proposé de porter à 20 le nombre de ses correspondants. Cette modification a été approuvée par arrêté royal du 20. 6. 1960.

blijven, terwijl de *korrespondenten*, ten getale van vijfentwintig, Belgen of buitenlanders zullen moeten zijn, woonachtig in het buitenland ⁽¹⁾.

De K.A.O.W., die al de haar aangeboden publikaties aan de Bibliotheek van het Ministerie van Afrikaanse Zaken overmaakt, dient de *wens* uit te drukken dat haar leden gezegde boeken vrij zullen kunnen ontlenen ten bate van hun wetenschappelijk werk. Wordt deze Bibliotheek overgedragen dan zal dit voorrecht hun toegekend moeten blijven.

Andere, minder belangrijke wijzigingen der statuten, zullen door de Bestuurscommissie onderzocht worden.

Wat de *middelen en mogelijkheden* betreft, die onontbeerlijk zijn voor het vervullen van de nieuwe taak der K.A.O.W., zij zullen voortaan moeten verschaft worden door de moederlandse begroting, in het kader van het verhogen der kredieten bestemd voor het wetenschappelijk onderzoek en de technische bijstand. De Academie zal echter voortgaan zelf bij te dragen tot het financieren van haar werkzaamheden, door de verkoop van haar publikaties. Maar niets duurzaams zal kunnen verwezenlijkt worden indien, rekening gehouden met de zware budgetaire lasten die zij thans draagt, aan de K.A.O.W. niet een jaarlijkse Regeringssubsidie van *drie miljoen frank* verzekerd wordt, met dien verstande dat zij kosteloos over haar administratieve lokalen zal moeten beschikken.

10 februari 1961.

(1) Bij de Koninklijke Academie van België telt elke Klasse dertig *leden* en daarenboven vijftig buitenlandse *geassocieeraen* en tien in het land verblijvende *korrespondenten*. In haar zitting van 6. 2. 1960 heeft de Klasse voor Wetenschappen van gezegde Academie voorgesteld het aantal van haar korrespondenten op 20 te brengen. Deze wijziging werd bij koninklijk besluit van 20. 6. 1960 goedgekeurd.

MINISTÈRE
DE LA
FONCTION PUBLIQUE.

Annexe I

Le Ministre.

« Bruxelles, le 4 février 1961.
» 4, place de Louvain.

J/JL/T

» Monsieur le Secrétaire perpétuel,

» J'ai bien reçu, le 30 décembre, le texte du voeu qui m'a été adressé le 20 décembre par les Académies royales de Belgique au sujet de l'action scientifique et technique belge au Congo et dans les pays du Tiers-Monde.

» Un de mes principaux soucis est de veiller à la poursuite de l'effort d'expansion scientifique belge à l'étranger. Notre pays a dans ce domaine, non seulement une tradition bien établie, mais il dispose surtout actuellement d'hommes jeunes et dynamiques qui ne demandent qu'à servir la science et la Belgique à l'étranger dans le plus pur esprit de désintéressement.

» Ces talents et ces bonnes volontés ne peuvent pas rester inemployés.

» Je puis vous donner l'assurance que le Gouvernement met tout en œuvre pour réorganiser le cadre de l'action scientifique belge à l'étranger.

» Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de mes sentiments de considération distinguée.

» (s) Pierre HARMEL.

« A Monsieur E.-J. DEVROEY,
*Secrétaire perpétuel de l'Académie
royale des Sciences d'Outre-Mer,*
80 A, rue de Livourne,
BRUXELLES 5. »

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES CULTURELLES.

Annexe II

Le Ministre
J/JL/T

« Bruxelles, le 13 juillet 1960.
» 4, place de Louvain.

» Monsieur le Secrétaire perpétuel,

» J'ai bien reçu votre lettre du 5 juillet 1960, par laquelle vous avez attiré mon attention sur les problèmes nouveaux qui se posent à l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.

» Soyez assuré que je suis très attentif, dans les circonstances difficiles du moment, aux problèmes des institutions scientifiques belges et congolaises qui ont des activités au Congo.

» L'évolution rapide de la situation au Congo ne nous permet évidemment pas, à l'heure actuelle, de prendre des décisions valables quant à l'avenir de nos institutions d'outre-mer.

» Mon souci va vers la sauvegarde des vies humaines et du potentiel scientifique du Congo. Il serait très dommage que les événements actuels compromettent définitivement l'action de la Belgique au Congo dans le domaine scientifique et je vous serais reconnaissant, dans cet ordre d'idée, de me faire part des mesures concrètes qui seraient susceptibles, selon vous, de maintenir ou de restaurer les activités qui doivent assurer l'épanouissement futur du Congo sur le plan scientifique.

» Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de mes sentiments de considération distinguée.

» (s) Pierre HARMEL.

» A Monsieur E.-J. DEVROEY,
*Secrétaire perpétuel de l'Académie
royale des Sciences d'Outre-Mer,*
80 A, rue de Livourne,
BRUXELLES 5. »

**P. Fourmarier. — Publication d'un ouvrage, intitulé:
« Royaume de la Belgique.
Soixante-quinze années de présence en Afrique centrale».**

La note de travail du 22 février 1961, *Annexe 1*, propose la publication, par l'Académie, d'un *Livre blanc*, où, dans le cadre d'une Encyclopédie congolaise qui évoquerait la part prise par la Belgique depuis 1885 dans la promotion scientifique de l'Afrique, notre Compagnie retracerait ses activités passées. Je me rallie pleinement au principe même du vœu émis par notre confrère M. A. DUBOIS : j'estime que l'Académie doit entreprendre sans tarder la publication d'un ouvrage de haute tenue scientifique, qui mettrait en lumière l'œuvre réalisée par les Belges pendant 75 ans dans le Centre africain.

Je déplore d'ailleurs le mot « bilan », qui apparaît dans le texte amendé de la conclusion XI. En effet, un bilan peut être long ou bref. Il peut revêtir un caractère hautement scientifique, ou n'être qu'une œuvre de vulgarisation — telle une Encyclopédie — ou encore une œuvre de justification, à l'instar d'un Livre blanc.

Pour ma part, je considère qu'il appartient à notre Compagnie de publier un important ouvrage sur l'œuvre scientifique belge en Afrique et ce, dans tous les domaines de la science pure et appliquée, ainsi que dans celui des sciences humaines.

Certes, il ne m'échappe point qu'un tel ouvrage exigera une assez longue préparation. Aussi pourrait-on envisager la possibilité de le publier par fascicules au fur et à mesure de l'achèvement d'une section, ceci afin de ne pas retarder l'impression du livre ni de compromettre, par de longs délais, sa portée psychologique dans le monde scientifique international.

Cet ouvrage ne se bornerait point à dresser l'inventaire des connaissances acquises par les Belges en Afrique centrale ; il indiquerait aussi, pour chaque discipline, le champ des travaux futurs des chercheurs.

Je vois dans la publication d'un tel recueil un hommage rendu à la science nationale et une contribution non négligeable à la restauration d'un prestige que d'injustes attaques semblent avoir compromis.

Comme titre de cet ouvrage, je propose :

Royaume de Belgique. — Soixante-quinze années de présence en Afrique centrale.

Le 25 février 1961.

Perspectives de l'Académie royale
des Sciences d'Outre-Mer.
Conclusions et propositions à soumettre au Gouvernement.

(Texte arrêté en séance plénière des trois Classes,
tenue le 25 février 1961).

I. Comme celui de la Belgique, et malgré les liens affectifs et culturels qui attachent tous nos compatriotes au Congo et à ses habitants, l'effort d'Outre-Mer de l'Académie ne pourra plus se cristalliser sur cette partie de l'Afrique où notre pays exerçait naguère des responsabilités politiques.

Il lui faut, de toute évidence, procéder à une *reconversion* de sa structure et à une *réorientation géographique* de ses activités.

II. Au delà de l'Afrique, les travaux de notre Compagnie devront être consacrés à *toutes les régions du globe insuffisamment développées*.

III. Dans cette perspective, l'A.R.S.O.M. conservera à son activité un *caractère purement académique* et ne se muera pas en un centre de recherches.

IV. Elle restera une *société d'hommes de science* qui échangeront librement leurs idées et se communiqueront les résultats de leurs travaux.

V. Elle continuera donc à être une *tribune* qui accueillera non seulement des spécialistes de l'Afrique, mais encore les chercheurs spécialisés dans les problèmes des régions tropicales.

VI. Elle veillera à conférer à ses membres un *statut* conforme au rôle éminent que doivent jouer les Académies dans le cadre des institutions belges.

VII. Elle devra momentanément n'élargir le *recrutement* de ses membres que par la cooptation de spécialistes des problèmes du

**Vooruitzichten van de Koninklijke Academie
voor Overzeese Wetenschappen.**

Besluiten en voorstellen in te dienen bij de Regering.

**(Tekst vastgesteld in de voltallige zitting der drie Klassen,
gehouden op 25 februari 1961).**

I. Zoals deze van België, en niettegenstaande de gevoels- en kulturele banden die al onze landgenoten aan Congo en zijn inwoners hechten, zal de overzeese inspanning van de Academie zich niet meer mogen concentreren op dit deel van Afrika waar ons land eens het politiek gezag uitoefende.

Zij dient klaarblijkelijk over te gaan tot het *wijzigen* van haar structuur en het geografisch *heroriënteren* van haar bedrijvigheid.

II. Niet alleen aan Afrika, maar aan *alle zich ontwikkelende streken van de wereld* dienen de werkzaamheden van ons Genootschap gewijd te worden.

III. In dit vooruitzicht zal de K.A.O.W. haar aktiviteit op *strikt academisch plan* houden en geen onderzoekscentrum worden.

IV. Zij zal een *vereniging van wetenschapsmensen* blijven, die vrij hun gedachten uitwisselen en elkaar de resultaten van hun opzoeken mededelen.

V. Zij zal dus voortgaan een *tribune* te zijn, beschikbaar niet alleen voor de specialisten betreffende Afrika, maar tevens voor de navorsers die zich toeleggen op de vraagstukken van de tropische gebieden.

VI. Zij zal ijveren voor het toekennen van een *statuut* aan haar leden, in overeenstemming met de vooraanstaande rol die de Academiën dienen te spelen in het kader van de Belgische instellingen.

VII. Voor het ogenblik dient de *aanwerving* van haar leden slechts uitgebreid te worden door het coöpteren van specialisten

Tiers-Monde, tant belges qu'étrangers. A cet effet, elle proposera au Roi une *modification de ses statuts*, tendant à augmenter le nombre des correspondants, tout en diminuant celui des associés, de manière à assurer un recrutement plus équilibré et à conférer la qualité de correspondant à des nationaux et à des étrangers résidant en dehors de la Belgique.

VIII. Afin d'assurer une meilleure compénétration des disciplines, elle organisera des *séances communes des Classes* et elle établira des *contacts plus étroits avec d'autres académies* tant belges qu'étrangères.

IX. Ses *publications* seront orientées vers les méthodes, réalisations et résultats de l'assistance scientifique et technique belge aux régions en voie de développement.

X. Elle revalorisera le *montant des prix de ses concours annuels* et, afin d'y intéresser un plus grand nombre de chercheurs, elle s'attachera à ne pas définir trop limitativement les libellés des sujets de concours.

XI. Elle établira un *bilan* des activités scientifiques de la Belgique en Afrique centrale depuis 1885.

XII. Elle diffusera ses travaux le plus largement possible dans le cadre de *relations d'échange accrues* avec des institutions scientifiques étrangères.

XIII. Tous les membres de l'A.R.S.O.M. pourront librement *emprunter à la Bibliothèque* du Ministère des Affaires africaines ou à celle qui en prendra la succession tous les ouvrages que reçoit l'Académie et qui sont régulièrement déposés à ladite Bibliothèque.

XIV. Elle intéressera à son action les *établissements d'enseignement supérieur*, ainsi que le *monde industriel belge*.

XV. Grâce aux contacts obtenus et maintenus par ses nombreux correspondants, elle s'efforcera de conserver et développer ses *relations culturelles avec la République du Congo (ex-belge) et le Rwanda-Burundi*, en même temps qu'elle y entretiendra les conditions les plus favorables à la recherche scientifique et,

inzake het Derde-Wereldblok, zowel Belgen als buitenlanders. Met dit doel zal zij aan de Koning een *wijziging van haar statuten* voorstellen, strekkend tot het verhogen van het aantal korrespondenten, terwijl het aantal geassocieerden zal verminderd worden, om aldus een evenwichtiger aanwerving te verzekeren en de titel van korrespondent aan Belgen en buitenlanders, die niet in ons land verblijven, toe te kennen.

VIII. Om de wetenschapsvakken beter in elkaar te schakelen, zal zij *gemeenschappelijke zittingen der Klassen* inrichten en zal zij *nauwer kontakt zoeken met andere Academien*, zo Belgische als buitenlandse.

IX. Haar *publikaties* zullen gericht worden op de methodes, verwezenlijkingen en resultaten van de Belgische wetenschappelijke en technische bijstand aan de zich ontwikkelende streken.

X. Zij zal het *bedrag der prijzen van haar jaarlijkse wedstrijden* herwaarderen en, om er de belangstelling van een groter aantal onderzoekers voor te wekken, zal zij er naar streven de onderwerpen van de wedstrijden niet te beperkend te omschrijven.

XI. Zij zal een *balans* opmaken van de Belgische wetenschappelijke aktiviteit in Centraal-Afrika sinds 1885.

XII. Zij zal haar publikaties zo ruim mogelijk verspreiden in het kader van *uitgebreider ruilbetrekkingen* met buitenlandse wetenschappelijke instellingen.

XIII. Al de leden van de Academie zullen vrij *mogen ontlenen aan de Bibliotheek* van het Ministerie van Afrikaanse Zaken, of aan deze die haar zal opvolgen, de werken die de Academie ontvangt en regelmatig aan gezegde Bibliotheek worden overmaakt.

XIV. Zij zal de *instellingen voor hoger onderwijs* evenals de *Belgische rijverheid* aan haar aktiviteit interesseren.

XV. Dank zij de kontakten door haar talrijke korrespondenten bekomen en in stand gehouden, zal zij er naar streven haar *kulturele betrekkingen met de Republiek Congo (ex-Belgisch) en Rwanda-Burundi* te handhaven en te ontwikkelen en er tevens de gunstigste voorwaarden te onderhouden voor het wetenschappelijk-

plus particulièrement, à la bonne fin des missions d'études qu'elle y patronnera.

XVI. Elle établira des contacts fructueux par l'*organisation régulière de colloques et symposia*, réunissant des délégués d'institutions scientifiques nationales et étrangères, et par la participation de ses membres aux *congrès nationaux et internationaux*.

XVII. Elle organisera des *missions d'études* dans les pays du Tiers-Monde.

XVIII. Elle est disposée à jouer le rôle de *Conseil consultatif supérieur*, dont les avis seraient sollicités par le Gouvernement ou des organismes scientifiques belges.

XIX. Elle attirera la particulière attention du Gouvernement sur le potentiel intellectuel que la Belgique s'est constitué grâce au Congo et sur la nécessité, afin de ne pas laisser se poursuivre la désintégration du corps de spécialistes ainsi formé, de traduire sans aucun délai, sur le plan des réalités concrètes, les espoirs que peut faire naître la création récente de l'*Institut belge pour l'Encouragement de la Recherche scientifique Outre-Mer* (I.B.E.R.S.O.M.), recommandé par le Comité de Coordination pour l'aide aux institutions de haut enseignement et de recherche scientifique au Congo.

XX. Les nouveaux objectifs de l'A.R.S.O.M. ainsi définis, devront être sanctionnés par un *arrêté royal* portant modifications à son statut juridique.

XXI. Pour mener à bien sa mission, l'A.R.S.O.M. devra obtenir du Gouvernement une subvention annuelle de *trois millions* de francs, compte non tenu des charges d'occupation de ses locaux administratifs.

lijk onderzoek en meer bepaald voor de goede afloop der studie-zendingen die zij er zal begunstigen.

XVI. Zij zal vruchtbare kontakten leggen door het *regelmatig inrichten van colloquia en symposia* die afgevaardigden van nationale en vreemde wetenschappelijke instellingen zullen verenigen, en door het deelnemen van haar leden aan *nationale en internationale congressen*.

XVII. Zij zal *opdrachtenreizen* inrichten in de landen van het Derde-Wereldblok.

XVIII. Zij is bereid de rol van *Hogere adviserende Raad* te spelen, waarvan de meningen zouden ingewonnen worden door de Regering of door Belgische wetenschappelijke instellingen.

XIX. Zij zal de bijzondere aandacht van de Regering vestigen op het intellectueel potentieel dat België verwierf dank zij Congo, en op de noodzakelijkheid, ten einde het verder uiteenvallen van dit aldus gevormde korps van deskundigen te beletten, zonder uitstel en op het plan der konkrete werkelijkheid, de verwachtingen te verwezenlijken die kunnen ontstaan door het onlangs oprichten van het *Belgisch Instituut ter Bevordering van het Wetenschappelijk Onderzoek Overzee* (B.I.B.W.O.O.), aangebevolen door het Comité voor coördinatie der hulp aan de inrichtingen voor hoger onderwijs en wetenschappelijk onderzoek in Congo.

XX. De nieuwe doelstellingen van de K.A.O.W., aldus omschreven, zullen bekrachtigd dienen te worden bij *koninklijk besluit* tot wijziging van haar juridisch statuut.

XXI. Om haar taak tot een goed einde te brengen, zal de K.A.O.W. van de Regering een jaarlijkse toelage van *drie miljoen* frank dienen te bekomen, zonder rekening te houden met de huurkosten van haar administratieve lokalen.

V. Van Straelen. — A propos des activités de l'A. R. S. O. M.

Nous venons d'écouter de nombreux avis et conseils à propos du rôle et de l'avenir de l'A.R.S.O.M. Mais, je n'ai pas entendu exprimer l'opinion que l'institution est devenue sans objet. Cependant, il en est bien ainsi depuis le 13 janvier 1959, jour où les ondes révélèrent au monde une version nouvelle du psaume 114 : « Lorsque Israël d'Égypte sortit... ». Considérons d'abord le titre, issu d'une récente modification : « Académie des Sciences d'Outre-Mer ». Où commence le domaine de ces sciences quand on se trouve à Bruxelles ? Est-ce à Douvres ? Est-ce à New York ?

L'institution ne s'est pas conformée aux intentions de ses fondateurs de 1929. La Classe des Sciences morales et politiques s'en est le plus rapproché : l'étude de la société humaine congolaise en relations avec le milieu naturel. Que viennent faire dans nos recueils des textes publiés sous la rubrique « Vulcanologie » et placés sous l'égide de la Classe des Sciences techniques ? Que signifient au regard du but de l'institution une étude sur les industries paléolithiques de la Chine, une étude sur les Ostracodes des eaux de la basse Ruzizi ou du nord du lac Tanganyika, celles-ci publiées par la Classe des Sciences naturelles et médicales ?

Ce sont là quelques exemples choisis au hasard. Les recueils encyclopédiques sont condamnés par des décisions d'organismes internationaux, qui recommandent le groupement du résultat des recherches dans des recueils spécialisés.

Est-on assuré que l'accroissement du nombre de membres de diverses catégories sera bénéfique ? Ne se souvient-on pas d'une boutade de Paul-Louis COURIER :

« La noblesse n'est pas de rigueur pour entrer à l'Académie, l'ignorance suffit » ?

Et pourquoi dans les textes soumis à notre approbation a-t-on placé la définition d'une académie, définition tirée d'un document

qui, à bien des égards, ne manque pas de pittoresque et certainement pas d'inédit, tout au moins à ce propos ? Allons-nous nous exposer au reproche d'ignorer certains dictionnaires ?

25 février 1961.

TABLE DES MATIÈRES INHOUDSTAFEL

Séances des Classes

Zittingen der Klassen

Pages-Blz

Sciences morales et politiques. — <i>Morele en Politieke Wetenschappen</i>	16.I.1961	190 ; 191
Sciences naturelles et médicales. — <i>Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen</i>	21.I.1961	216 ; 217
Sciences techniques. — <i>Technische Wetenschappen</i>	27.I.1961	252 ; 253
Séance commune des 3 Classes. — <i>Gemeenschappelijke zitting der 3 Klassen</i>	25.II.1961	280 ; 281

Communications et notes :

Mededelingen en nota's :

BLOT, Cl., TAZIEFF, H. : Quelques résultats de séismologie volcanique au volcan Yahue, dans l'île de Tanna	254 ; 255 ; 270-279
CUVELIER, J. : Notes sur l'histoire du Congo, spécialement du Bas-Congo 192 ; 193 ; 211-214
DE BRIEY, P. : La Conférence organisée par l'INCIDI à Munich du 19 au 22 septembre 1960 290-301
DEVROEY, E.-J. : Perspectives de l'A.R.S.O.M. 282 ; 304-345
— : Vooruitzichten van de K.A.O.W.	... 283 ; 305-345
FOURMARIER, P. : Publication d'un ouvrage, intitulé : « Royau- me de Belgique. Soixantequinze années de présence en Afrique centrale 282 ; 283 ; 346-347
GHILAIN, J. : Présentation du travail de J. Ruytinck : La morale bantoue et le problème de l'éducation morale au Congo 192 ; 193 ; 196-204
JADOT, J.-M. : G. Smets (7 juillet 1881-8 février 1961)	282 ; 283 ; 302-303
LEDERER, A. : Les plans du s/w <i>Ville de Bruxelles</i> dressés par G. Delcourt et le lieutenant J. Lippens 252 ; 253 ; 256-269
TAZIEFF, H. : Cfr. BLOT, Cl.	

Mémoires (Présentation de) : Verhandelingen (Voorlegging van) :

- | | | |
|--|---------------------|-----------|
| DEHOUSSE, M.-E. : De l'homme et des prémices de la Science
(Non publié — <i>Niet gepubliceerd</i>) | | 192 ; 193 |
| DE SMET, M. : Contribution à la pathologie hépatique du Congolais | | 218 ; 219 |
| FALMAGNE, J.-Cl. : Étude comparative du développement pendant les 6 premiers mois de leur existence de 105 nourrissons bruxellois et de 78 nourrissons sud-africains | | 218 ; 219 |
| LEROY, P. : Matériaux pour servir à l'étude de la préhistoire de l'Uele | | 218 ; 219 |
| MERTENS DE WILMARS, Ch. et NIVEAU, L. : L'influence de l'évolution culturelle sur l'équilibre psychique | | 190 ; 191 |
| NIVEAU, L. : Cfr. MERTENS DE WILMARS, Ch. | | |

Biographie de l'A.R.S.O.M. — Biografie van de K.A.O.W. 288 ; 289

Colloques. — Colloquia:

- | | |
|---|-----------------|
| <i>Sur le rôle des Instituts d'études et la coopération technique avec l'Afrique (Paris, mars 1961)</i> | 192 ; 220 ; 254 |
| <i>Over de rol der Studie-instituten en de technische samenwerking met Afrika (Parijs, maart 1961)</i> | 193 ; 221 ; 255 |
| <i>Sur les protides des liquides biologiques (Bruges, 5-7.V.1961)</i> | 220 |
| <i>Over de protiden der biologische vloeistoffen (Brugge, 5-7.V. 1961)</i> | 221 |
| <i>Sur les applications à la biochimie et à la chimie de la spectroscopie des radiofréquences (Bruxelles, 6-7 avril 1961)</i> | 220 |
| <i>Over de aanpassingen van de spectroscopie der radiofrequenties aan de biochimie en aan de scheikunde (Brussel, 6-7 april 1961)</i> | 221 |

Comité secret. — *Geheim comité:*

- Élections.* — *Verkiezingen* 194 ; 195 ; 254 ; 255
Honorariat. — *Erelijdmaatschap* 254 ; 255

Communications administratives. — <i>Administratieve mededelingen</i> ...	216 ; 217 ; 252 ; 253 ; 284 ; 285
Compliments. — <i>Begroetingen</i> ...	190 ; 191 ; 252 ; 253
Décès. — <i>Overlijden</i> :	
SMETS, G. ...	282 ; 283 ; 302-303
Démission membres A.R.S.O.M. — <i>Ontslag leden K.A.O.W.</i>	286 ; 287
Fonds national de la Recherche scientifique (Subventions) ...	194 ; 220 ; 254 ; 284
<i>Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek (Toelagen)</i> ...	195 ; 221 ; 255 ; 285
Mandats (Renouvellement). — <i>Mandaten (Hernieuwing)</i>	216 ; 217
Nominations. — <i>Benoemingen</i> ...	216 ; 217 ; 252 ; 253
Perspectives de l'A.R.S.O.M. — <i>Vooruitzichten der K.A.O.W.</i> ...	282 ; 283 ; 304-345 ; 346-347 ; 348-353
Présentation des manuscrits (Modifications) ...	286
<i>Indiening der handschriften (Wijzigingen)</i> ...	287
Rapports présentés aux séances ...	286
<i>Verslagen voorgelegd op zittingen</i> ...	287
Règlement général (Modifications). — <i>Algemeen Reglement (Wijzigingen)</i> ...	286 ; 287
Statuts (Modifications). — <i>Statuten (Wijzigingen)</i> ...	284 ; 285
Voeux. — <i>Wensen</i> :	
<i>Des Académies royales de Belgique</i> ...	190 ; 218 ; 252
<i>Der Koninklijke Academiën van België</i> ...	191 ; 219 ; 253